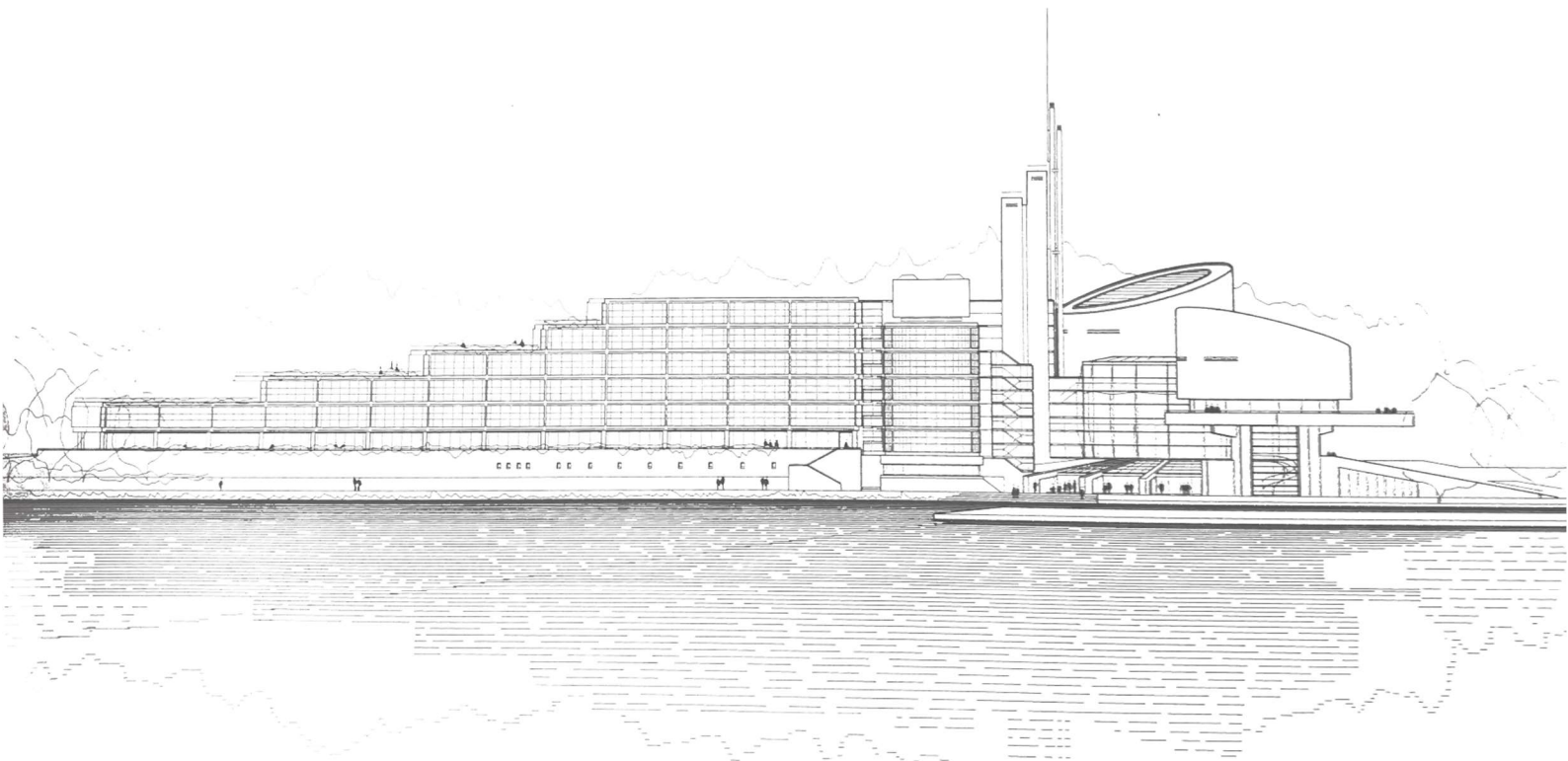


Christophe Leclere

Sous la direction d'Anne-Marie Châtelet

Microphysique du pouvoir. La construction de
la Cour européenne des droits de l'homme à
Strasbourg (1985-1995)



Mémoire de master « Faire de l'histoire, penser l'architecture et la ville »
École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg – 17 juin 2020

Illustration de couverture : Élévation, vue depuis l'III sur le bâtiment. APS de d'Août 1989.

Source : Archives de la Ville de Strasbourg 623 W 17

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire.

Je souhaite tout d'abord remercier ma directrice de mémoire Anne-Marie Châtelet, Professeur en histoire et culture architecturales, pour m'avoir guidé tout au long de ma recherche, pour son soutien, son implication, ses corrections et les nombreux échanges que nous avons pu avoir tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie également Élise Koering, Maître de conférences en histoire et culture architecturales, pour ses conseils et son point de vue quant à mon travail, qui n'a pu être qu'enrichissant.

Un grand merci également au personnel des Archives municipales de Strasbourg qui m'a guidé et conseillé dans mes recherches.

Je tiens également à remercier Jean Klotz et Yves Ayrault pour leur témoignage et leur point de vue enrichissant.

INTRODUCTION	6
I. DECEMBRE 1985 – MARS 1989. DES BESOINS EN LOCAUX DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L’HOMME A UNE PROPOSITION ARCHITECTURALE	
a) Un Palais trop petit et l’esquisse d’un nouveau programme par un comité d’expert européen	16
b) L’esprit du consensus : la maîtrise d’œuvre municipale comme rempart aux discordes diplomatiques européennes	19
c) Charger la Ville de concevoir un Palais des Droits de l’Homme : Une marque de reconnaissance pour la classe politique strasbourgeoise	22
d) Une première proposition architecturale hybride à l’image des relations entre l’architecte et le commanditaire	24
II. MARS-AVRIL 1989. DE LA DROITE A LA GAUCHE : D’UN PROJET FORTEMENT CONTESTE A UNE CONSULTATION D’ARCHITECTES	
a) Un comité pour un autre palais : la mobilisation d’architectes locaux réunis autour de critères esthétiques	33
b) Une nouvelle municipalité face à un projet bien engagé : de l’impasse politique...	36
c) ...à une nouvelle stratégie : l’intervention de de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques et l’organisation d’une consultation	38
d) Un jury présidé par Catherine Trautmann et 3 propositions : architecture de la justice pour les uns, architecture des droits de l’Homme pour les autres	41
III. AOUT 1989 – JUIN 1995. UN PALAIS HIGH-TECH SUR LES RAILS, MANIFESTE D’UN NOUVEAU DISCOURS POLITIQUE ET D’UNE NOUVELLE POLITIQUE ARCHITECTURALE	
a) Et vogue le projet Rogers ? La stratégie de la municipalité pour imposer son choix	58
b) De l’effet Trautmann à l’effet Gorbatchev : Quand la grande Histoire rencontre la petite	65
c) La symbolique du Palais. L’instrument d’un nouveau discours politique ?	68
d) Richard Rogers, un architecte en terrain conquis, conscient des nouvelles attentes architecturales	70
e) Le Palais des droits de l’Homme à Strasbourg : la fin d’un modèle quasi féodal et la mise en place d’une nouvelle politique architecturale	72
CONCLUSION	75
SOURCES	
a) Archives municipales de la ville et de l’Eurométropole de Strasbourg	79
b) Sources imprimées	81

BIBLIOGRAPHIE	83
WEBBIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	
a) Table des illustrations	86
b) Terrain cédé par la ville	90
c) Bâtiment des Droits de l'Homme : pétition contre le projet municipal et pour le lancement d'un concours européen	91
d) Entretien avec Jean Klotz, ancien adjoint chargé de l'urbanisme à la mairie de Strasbourg	92
e) Entretien téléphonique avec Yves Ayrault, ancien directeur de l'Ecole d'architecture de Strasbourg	95

INTRODUCTION

La Cour européenne des droits de l'homme, du feuilleton architectural et politique à l'étude des rapports entre architecture et pouvoir

Le 29 juin 1995, on inaugure à Strasbourg le nouveau bâtiment de la Cour Européenne des Droits de l'Homme signé par l'architecte britannique Richard Rogers. Le projet semble aussitôt bien accueilli par la presse spécialisée à en croire l'article de la revue *D'A, d'Architectures*¹ d'août 1995, qui salue dès les premières lignes « l'énergique intervention de Catherine Trautmann² », tête de liste socialiste qui remporte les élections municipales de 1989 à Strasbourg face à la droite menée par le maire sortant Marcel Rudloff. Cette année-là, les Strasbourgeois renversent une majorité politique de droite bien ancrée dans la capitale alsacienne depuis la seconde Guerre Mondiale.

Si le bâtiment marque incontestablement le caractère européen de la ville, l'histoire de cet édifice institutionnel, classé « Architecture contemporaine remarquable » depuis 2015, est pourtant méconnue. La référence - dès les premières lignes d'un article d'une revue spécialisée d'architecture - à « l'intrusion » du nouveau maire de Strasbourg sans qui, semble-t-il, le projet aurait été voué à un autre destin, mérite l'attention parce qu'elle révèle que l'histoire de ce projet est intimement liée à un événement politique : le scrutin municipal des 12 et 19 mars 1989. Ce bouleversement politique local, conjugué à un revirement architectural, est l'évènement sur lequel se repose ce mémoire pour retracer tout autant l'histoire d'un projet singulier sur le plan architectural que pour étudier les relations qu'entretient le monde de l'architecture avec le pouvoir politique. Une thématique à laquelle je suis devenu peu à peu sensible au cours de ma formation et particulièrement lorsque j'ai travaillé, dans le cadre d'un stage en agence d'architecture en 2018 et 2019, pour le siège d'une institution européenne au Luxembourg.

¹ Revue spécialisée d'architecture publiée mensuellement.

² Vermeil (Jean). « Strasbourg, un palais high-tech », *D'A. D'Architectures*, n°57, août 1995, p. 12-13.

Architecture et pouvoir politique, des points de rencontre complexes à définir

S'agissant d'une thématique tout aussi générale que complexe, il serait ambitieux de définir le pouvoir de la politique sur l'architecture et symétriquement le pouvoir de l'architecture sur la politique. Comme le rappelle l'historien de l'architecture Jean Louis Cohen, il est incontestable que l'architecture, par sa représentation symbolique, soit sujette à des pressions venues « d'en haut » tant elle intéresse le pouvoir au plus haut point, mais parce que l'espace dans lequel se rencontrent l'architecture, considérée à la fois comme champ professionnel et comme composante de la culture, et le politique n'est ni homogène, ni isotrope, celui-ci est « structuré par les entreprises selon les cas conflictuels ou convergents³ ». Il conviendrait ainsi, selon lui, de s'intéresser autant au pouvoir exercé par les architectes qu'aux stratégies architecturales initiées par le pouvoir politique. C'est dans cette démarche que le philosophe français Michel Foucault (1926-1984) appelle, dans ce qu'il nomme la microphysique du pouvoir, à se défaire de la grille de lecture habituelle où l'on tend à schématiser le pouvoir en termes binaires entre dominant et dominé.

« Cette microphysique suppose que le pouvoir qui s'y exerce ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une « appropriation », mais à des dispositions, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements ; qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir ; qu'on lui donne pour modèle la bataille perpétuelle plutôt que le contrat qui opère une cession ou la conquête qui s'empare d'un domaine. Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plutôt qu'il ne se possède, qu'il n'est pas le « privilège » acquis ou conservé de la classe dominante, mais l'effet de l'ensemble de ses positions stratégiques – effet que manifeste et parfois reconduit la position de ceux qui sont dominés. [...] Enfin, elles ne sont pas univoques ; elles définissent des points innombrables d'affrontement, des foyers d'instabilité dont chacun comporte ses risques de conflit, de luttes, et d'inversion au moins transitoire des rapports de force⁴. »

³ *Ibidem*.

⁴ Foucault (Michel), *Œil du pouvoir. Naissance de la prison*, « Une microphysique du pouvoir », Gallimard éd., collection « TEL », Paris, 1975, p.34-36.

Selon Foucault, la question n'est donc pas de savoir ce qu'est le pouvoir mais plutôt de savoir comment il s'exerce : c'est-à-dire décortiquer les modalités de l'exercice du pouvoir, pour comprendre *in fine* les mécanismes rattachés à des enjeux ou à des stratégies. Cette microphysique s'oppose à l'idée que l'architecture serait directement soumise au pouvoir d'un dirigeant ou d'un régime politique et invite, dans le cadre de ce travail, à aborder avec toute la mesure nécessaire ces relations complexes. Si sous certains régimes, monarchiques notamment, l'architecte a pu endosser le rôle « d'architecte de cour », s'intéresser aux relations qu'entretient l'architecture avec le politique encourage autant à questionner les affiliations que les tentatives faites par les architectes eux-mêmes pour mener leur projet à exécution. Au lieu de se limiter aux ambitions architecturales des régimes ou d'un dirigeant politique, il est tout aussi pertinent d'observer, dans le cadre de ce travail, « les stratégies » déployées par les architectes. Car dans bien des cas, c'est par leur engagement que les dirigeants sont invités à s'exprimer. On note par exemple que dans la période fasciste italienne, le critique d'art Pietro Maria Bardi tente d'arracher à Mussolini ses penchants pour l'esthétique nostalgique « Novecento »⁵. On peut également citer le « zig-zag » ou l'ambivalence de Le Corbusier⁶. Ce dernier, qui conclut son livre manifeste par « Architecture ou révolution, on peut éviter la révolution »⁷, n'aura de cesse de chercher à se rapprocher – du moins à convaincre – des hommes de pouvoir (pas seulement politique) dont le soutien peut « l'aider à mettre en œuvre son programme urbanistique visant à une réforme intégrale de la culture [et de la vie]⁸ ». Cet engagement politique plus ou moins explicite d'intellectuels et d'architectes montre que ces derniers, au lieu de s'engager dans une formation de la vie politique, cherchent à s'affirmer en tant qu'expert ou conseiller pour rallier les dirigeants à leur cause. Ceci démontre que le projet d'architecture s'inscrit perpétuellement dans des ajustements mutuels et des mutations croisées entre l'ordre politique et l'architecture., particulièrement selon Cohen depuis la révolution industrielle et l'apparition de programmes nouveaux⁹. Ainsi l'évolution du statut d'architecte, la disparation des filières traditionnelles de sélection tel que le Grand Prix de Rome et la

⁵ Voir notamment : Bardi (Pietro Maria), *Rapporto Sull'architettura (per Mussolini)*, Roma : Critica facista, 1931.

⁶ Cohen (Jean-Louis), « Politique : Droite gauche : “invite à l'action” », dans Jacques Lucan, *Le Corbusier : une encyclopédie*, p.309-313, 1987.

⁷ Le Corbusier, *Vers une architecture*, éditions Vincent, Fréal & Cie, 1958 [1 éd. 1923], p. 243.

⁸ Labbé (Mickaël), « Le Corbusier : architecture et politique », in Astérior [En ligne], 16 | 2017, mis en ligne le 30 mai 2017, consulté le 06 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/asterion/2879> ; DOI : 10.4000/asterion.2879.

⁹ Se référer à : Collège de France, COHEN Jean-Louis, Cours [en ligne]. *Op. cit.*

confortation depuis la seconde moitié du XX^e siècle du rôle des concours d'architecture¹⁰, laissent à nouveau entrevoir dans l'histoire de l'architecture contemporaine de nouveaux points de rencontres et de conflits à étudier.

C'est pourquoi effectuer, à partir de l'exemple de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, une cartographie alternative des intersections entre la sphère politique et celle de l'architecture, pourrait permettre de mieux évaluer le rôle déterminant des acteurs politiques ou institutionnels ; et symétriquement celui des architectes dans l'évolution des formes architecturales. Par l'étude de cette « microphysique » à l'échelle du projet depuis sa commande jusqu'à sa construction, j'ai souhaité étudier de quelle manière les modalités d'exercice du pouvoir sont susceptibles de se transposer jusque dans la bâtisse.

Historiographie du sujet : entre découpage politique, étude de cas et approche sociologique

Bon nombre d'ouvrages ont rendu compte des relations entre le langage architectural et les régimes politiques selon une représentation qui tend à schématiser les changements des discours et des formes avec les découpages politiques. On a par exemple souvent tendance à penser que les totalitarismes italiens, allemands et russes auraient usé des langages conservateurs tandis que les régimes démocratiques auraient privilégiés les langages modernes¹¹. Mais la réalité est souvent plus complexe. De nombreux ouvrages ont par exemple étudié la portée politique du régime fasciste italien sur les deux grandes tendances architecturales identifiables entre 1922 et 1945 : l'une moderniste et l'autre conservatrice¹². Tout comme dans le régime fasciste, une des limites observées dans des études périodisées selon un régime politique est la réduction des relations entre l'architecte et le pouvoir à des liens directs entre les gouvernants, notamment les dictateurs, et les concepteurs. Particulièrement pour le XX^e siècle, le sens commun ne retient que des admirations réciproques et un narcissisme croisé entre Adolf Hitler et Albert Speer¹³.

Au-delà de l'architecture dite « totalitaire », d'autres travaux se sont intéressés aux régimes démocratiques et ont démontré qu'ils sont tout autant déterminés à promouvoir un langage

¹⁰ *Ibidem*

¹¹ *Ibid.*

¹² Voir notamment : Danesi (Silvia), Patteta (Luciano), *Rationalisme et architecture en Italie 1919-1943*, CERA/Electa France, Paris, 1977.

¹³ Par exemple : Larsson (Larsalof), *Albert Speer, Le plan de Berlin, 1937-1943*, AAM, 2000.

spécifique. Les recherches du théoricien de l'architecture italien Manfredo Tafuri (1935-1994) ont notamment porté sur la politique immobilière de la ville de Vienne dans les années d'entre-deux-guerres¹⁴. En France, Jean-Yves Andrieu (né en 1949) relate dans *L'Architecture de la République*¹⁵ comment l'architecture des mairies, des écoles et des palais de justices marque le territoire français et illustre la quintessence d'idées pour unifier la nation. Le même auteur s'est également intéressé au regard que portent les grands acteurs politiques français et les haut-fonctionnaires sur la pratique de l'architecture en France de 1945 à 1990¹⁶. En donnant la parole aux individus, son approche démontre que l'architecture n'est pas tant sujette au rôle de ces derniers qu'à l'évolution d'une politique de l'architecture se voulant au service d'une cause plus large. Il dément par exemple l'idée que l'architecture serait pour l'acteur politique un moyen de laisser une trace. Le projet du centre Pompidou à Paris n'est effectivement pas la « lubie d'un amateur d'art ou le caprice d'un homme d'État parvenu au poste suprême et rêvant d'immortaliser sa mémoire. Ce n'était pas seulement une décision de politique culturelle. C'était un acte de gouvernement, un choix politique globale¹⁷ ». Dans cette même démarche et en s'appuyant sur l'étude de cas de l'AP-HP (Assistance publique-hôpitaux de Paris), le sociologue des professions Florent Champy, dans *Les architectes et la commande publique*¹⁸, évoque l'évolution croisée des politiques architecturales des administrations publiques et leurs conséquences sur la profession d'architecte.

A partir d'une étude de cas, des enquêtes stimulantes révèlent les rebondissements politiques multiples que traverse un projet architectural. Celle de Laurence Cossé (née en 1950), dans *La Grande Arche*¹⁹, décrit le parcours et les rêves d'un architecte danois, Johann Otto von Spreckelsen, confronté tout au long du projet de la Grande Arche de la Défense aux enjeux politiques du septennat Mitterrand. Dans son livre *La comédie des Halles*, Françoise Fromonot (née en 1958) révèle, quant à elle, les pressions et les rapports de forces entre classe politique, intérêts économiques et enjeux architecturaux à l'origine d'enjeux contradictoires qui ont profondément marqué la mutation des Halles à Paris²⁰.

¹⁴ Tafuri (Manfredo), *Vienne la Rouge : la politique immobilière de la Vienne socialiste, 1919-1933*, Pierre Mardaga éditeur, 1995.

¹⁵ Andrieu (Jean-Yves), *L'Architecture de la République*, Patrimoine références, 2009.

¹⁶ Andrieu (Jean-Yves), SEITZ Frédéric, *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France*, Picard, 1945-1995.

¹⁷ Rigaud (Jacques), *L'exception culturelle, la culture et le pouvoir sous la Vème république*, Paris, éd. Grasset, 1995, p. 79-80.

¹⁸ Champy (Florent), *Les architectes et la commande publique*, Presses Universitaires de France, 1998.

¹⁹ Cossé (Laurence), *La Grande Arche*, Gallimard, 2016.

²⁰ Fromonot (Françoise), *La comédie des Halles*, La fabrique éditions, 2019.

En Alsace, sans mettre les relations des architectes avec le pouvoir au cœur des enquêtes, l'histoire dépeint les enjeux d'affirmation du pouvoir français ou allemand à travers la production architecturale. L'ouvrage *Strasbourg, capitale du Reichsland d'Alsace-Lorraine et sa nouvelle université : 1871-1918*²¹ témoigne du rôle déterminant de l'architecture et du développement urbain dans les prémices d'une capitale régionale et d'une vitrine de l'Empire allemand. L'étude menée par Gauthier Bolle dans l'article « L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational »²² révèle comment Strasbourg, porté par ses ambitions européennes d'après-guerre, cherche à profiter des étapes clés du développement institutionnel de l'Europe comme opportunité pour asseoir sa vocation de capitale européenne. Il décrit, en outre, l'engagement de la ville et des architectes dans la première esquisse d'un quartier européen dont le développement est conditionné par des facteurs géopolitiques supranationaux. Par l'étude croisée des archives du concepteur et des correspondances que ce dernier entretient avec le commanditaire, Richard Klein décrit le projet beaucoup moins ambitieux de la Ville de Strasbourg que celui d'abord conçu dans les années 1960 par Le Corbusier qui défendait jusqu'à sa mort - en 1965 - l'idée d'une maison de la culture. Des raisons budgétaires couplées à la mort de son créateur et aux mutations politiques nationales de l'époque avaient amené la municipalité à stopper net un projet pourtant largement entamé²³ et de le confier quatre ans plus tard à l'équipe du service d'Architecture menée par le duo Paul Ziegler (né 1930) - François Sauer (né 1926). L'occasion pour l'auteur de conjuguer les évolutions architecturales du projet au rôle clé du maire strasbourgeois Pflimlin et de ses services municipaux²⁴.

²¹ Jonas (Stéphane), Gérard (Annelise), Denis (Marie-Noëlle), Weidmann (Francis), *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université*, 1871-1918, Oberlin, 1995.

²² Bolle (Gauthier), « L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational », *In Situ* [En ligne], 38, 2019, mis en ligne le 15 février 2019, consulté le 14 octobre 2019. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/insitu/20202> ; DOI : 10.4000/insitu.20202_

²³ Klein (Richard), *Le Corbusier : Le palais des Congrès de Strasbourg, nouveau programme, dernier projet*, A. et J. Picard, 2011.

²⁴ *Ibidem*.

Approche choisie

Les investigations précédemment citées de Laurence Cossé et Françoise Fromonot proposent, tout comme l'ouvrage de Richard Klein, une méthode d'enquête intéressante illustrant une pratique de l'histoire ouverte à l'examen des circonstances politiques, économiques ou techniques qui conditionnent le quotidien des formes architecturales. Pour comprendre les relations, les pressions ou les rapports de forces changeants entre les acteurs de l'architecture et les hommes politiques, j'ai donc choisi de mener une enquête dont l'objet est le processus de conception d'un édifice. J'ai ainsi établi une chronologie représentant les grandes évolutions du projet de la Cour Européenne des droits de l'Homme de sa commande jusqu'à sa livraison. A partir de cette périodisation et selon l'étude d'une microphysique du pouvoir à l'échelle du Palais des droits de l'homme, retracer la chronologie m'a permis d'inventorier les différents acteurs qui interviennent au court du projet pour évaluer *in fine* leur rôle et déterminer les objectifs qu'ils portent. Pour saisir dès lors le rôle déterminant joué par la municipalité, celui les architectes ou du commanditaire, s'intéresser tout autant à l'organisation de l'appareil – politique – municipal qu'aux dynamiques locales de l'époque dans le monde de l'architecture et de la politique questionnent si elles sont le miroir ou non de bouleversements nationaux voir supranationaux.

Sources utilisées

Afin de cerner les grands moments du projet et de connaître au mieux les différents protagonistes, ont été tout d'abord mobilisées les archives municipales de la ville de Strasbourg. Des plans, des comptes-rendus ou des correspondances postales ont permis de lever le voile sur les acteurs et leur rôle dans le projet²⁵. La plupart des documents servant à retracer la chronologie proviennent du service architecture de la ville de Strasbourg et ont légués des écrits issus d'un spectre d'acteurs bien plus large que les seuls architectes de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS). Dans des dizaines de cartons s'empilent ainsi les témoignages d'élus, d'architectes ou encore de représentants des Institutions Européennes. Dans un souci de croiser les sources et de confronter les points de vue, ont été mobilisés en outre des publications professionnelles et médiatiques relatives à l'architecture ou à la

²⁵ Huit cartons proviennent du service d'Architecture, deux de la Police du bâtiment, un du cabinet du maire, quatre du secrétariat général, un du service Plan et P.O.S et un du service du Protocole. Voir liste des sources.

politique dont le point de vue a été particulièrement enrichissant. L'occasion ainsi d'évaluer le traitement médiatique envers le projet, notamment au niveau local à travers le regard des *Dernières Nouvelles d'Alsace* ou à travers celui de la presse spécialisée dans le monde de l'architecture ou de la construction comme *Le Moniteur* ou *d'Architectures*. Enfin, des entretiens avec Jean Klotz - ancien adjoint à la mairie de Strasbourg - et Yves Ayrault – ancien directeur de l'École d'Architecture de Strasbourg- n'ont pu qu'étoffer une parole écrite loin d'être exhaustive.

Parallèlement, des recherches en sciences politiques et géopolitiques m'ont permis de mieux comprendre le contexte politique strasbourgeois avant et au cours du projet et de me pencher sur l'organisation de l'appareil municipal. L'ouvrage du géographe strasbourgeois Richard Kleinschmager (né en 1947), *Géopolitique de Strasbourg* décrit les « permanences et mutations du paysage politique [strasbourgeois] depuis 1871 »²⁶ et permet ainsi de contextualiser le projet dans les évolutions de l'appareil municipal. Dans *Strasbourg, une ambition Européenne*²⁷, le même auteur confronte l'histoire de Strasbourg, son évolution institutionnelle et urbaine à ses ambitions pour affirmer son rôle de capitale européenne.

L'évolution d'un projet en trois temps. 1985-1995

Trois périodes clés ont attiré mon attention. Alors qu'entre 1985 et 1989, le maire Marcel Rudloff est à la tête d'une ville forte d'une tradition municipaliste, la première grande phase concerne la mise en place d'un projet répondant aux besoins en locaux d'une institution européenne. Elle démontre en outre comment cette dernière travaille en étroite collaboration avec le chef du service d'Architecture de la ville de Strasbourg jusqu'à l'accouchement d'une proposition loin de faire l'unanimité.

La seconde période questionne un basculement qui s'avère incontestablement significatif tant dans le monde de l'architecture régionale que dans le paysage politique strasbourgeois. L'élection de mars 1989 est l'occasion pour les architectes locaux de raviver des débats architecturaux en s'insurgeant contre le projet défendu par la municipalité en place et permettra à la nouvelle majorité de gauche menée par Catherine Trautmann de se saisir des projets d'aménagements phares de l'ère Rudloff. De plus, cette partie dessine les contours d'une

²⁶ Badariotti, Kleinschmager (Richard), Strauss, *Géopolitique de Strasbourg : permanences et mutations du paysage politique depuis 1871*, La Nuée Bleue, 1995.

²⁷ Kleinschmager (Richard), *Strasbourg : une ambition européenne*. Paris : Anthropos, 1997.

nouvelle municipalité qui, entre mars 1989 et fin 1989, désavoue le travail de ses services et renégocie ses relations avec le commanditaire en organisant une consultation d'architectes.

La dernière période concerne le projet gagnant du concours ; loin de faire à ses débuts l'unanimité. L'occasion donc de retracer, tout comme pour le premier projet, l'expérience de/des acteurs confrontés cette fois-ci à des bouleversements supranationaux et d'entrevoir tout autant dans ce projet les prémices d'une nouvelle politique architecturale de la Ville qu'une nouvelle stratégie pour assouvir ses ambitions européennes.

A travers ces trois grandes étapes du projet, ce travail souhaite donc mettre en évidence les ajustements, les ruptures ou les continuités auxquels sont soumis le monde de l'architecture et celui de la politique selon les modes d'exercice d'une microphysique du pouvoir.

I. DECEMBRE 1985 – MARS 1989. DES BESOINS EN LOCAUX DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME A UNE PROPOSITION ARCHITECTURALE

Pour comprendre les enjeux architecturaux et politiques liés à ce projet, quelques lignes sur la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) s'imposent. Juridiction internationale instituée en 1959 par le Conseil de l'Europe, la mission de la CEDH est d'assurer le respect des engagements souscrits par les États signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. L'institution peut être saisie d'une requête par un État ou « par toute personne physique, toute organisation non gouvernementale ou tout groupe de particuliers qui s'estime victime d'une violation²⁸» de ses droits ou libertés. La convention garantit notamment le droit à la vie, le droit à un procès équitable, au respect de la vie privée et familiale, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit au respect de ses biens. A la tête de cette institution se trouvent des juges dont le nombre est égal à celui des États membres du Conseil de l'Europe. La Cour forme un duo institutionnel avec la Commission Européenne des Droits de l'Homme, une instance qui n'existe aujourd'hui plus mais dont le rôle a été de réceptionner jusqu'en 1999 les requêtes de tout État, individu ou organisation désirant porter plainte pour une violation de la Convention à son encontre. Désormais sensibilisé au fonctionnement de cette institution, nous distinguons dans cette première partie trois acteurs décisifs : le commanditaire, c'est-à-dire le Conseil de l'Europe auquel sont rattachés la Cour et la Commission des droits de l'Homme. Face à elle, la municipalité, représentée par le secrétaire général du maire Rudloff et surtout par l'architecte du service d'architecture de la Ville. Enfin, il y a l'État, plus précisément le quai d'Orsay qui n'occupe certes pas une place centrale dans le processus de conception mais dont le rôle n'est pas à négliger.

²⁸ Article 34 de la Convention européenne des droits de l'homme. [Consulté le 04 avril 2020] Disponible sur internet : https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

a) Un Palais trop petit et l'esquisse d'un nouveau programme par un comité d'expert européen

En 1985, la CEDH doit faire face, parallèlement à la construction européenne et à l'élargissement progressive du Conseil de l'Europe (CE), à l'accroissement des travaux de la Cour et de son Greffe, de la Commission et de son Secrétariat de la Direction des Droits de l'Homme. C'est pour cette raison que le conseil de l'Europe met en place en mai 1985 un comité *ad hoc* d'experts sur les besoins en locaux dans le secteur des droits de l'Homme (CAHLO). A la tête de ce comité d'experts est nommé l'architecte français Henry Bernard (1910-1994), 1^{er} Grand Prix de Rome 1938. Connu pour être l'auteur de la Maison de la Radio à Paris, on lui doit également, à Strasbourg, le bâtiment du Conseil de l'Europe construit en 1970 où siège aujourd'hui encore l'institution. La Ville de Strasbourg est quant à elle représentée dans le CAHLO par Daniel Adam, secrétaire général de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) et l'architecte François Sauer qui occupe, depuis sa nomination par le maire Pierre Pflimlin en 1973, la fonction d'architecte en chef de la communauté urbaine et, depuis 1975, la fonction de chef du service d'Architecture. Parmi les membres s'ajoutent des représentants du Conseil de l'Europe issus des pays membres²⁹. Les experts sont pour la plupart soit fonctionnaires et souvent employés aux ministères de bâtiments publics de leur pays d'origine, soit issus des ministères des affaires étrangères des pays membres. Le seul pays qui envoie un architecte, c'est la France ; représentée par Henry Bernard.

Le CAHLO se réunit donc pour la première fois en mai 1985 afin d'étudier les besoins en locaux de la CEDH dans la capitale européenne³⁰. A la fin de l'année 1985, les experts remettent au comité des ministres du Conseil de l'Europe, composé des ministres des affaires

²⁹ Les représentants de chaque pays sont : Dr. Gerhard HEIBL, vice-président du comité (Ministre plénipotentiaire. Directeur, Département de la Branche Internationale. Ministères Fédéral des affaires étrangères) pour l'Autriche, M. Henry BERNARD, président du comité (Architecte, Premier Grand Prix de Rome, Inspecteur Général des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux. Membre de l'Institut) pour la France, Dr Klaus PRALLER (Conseiller d'ambassade. Adjoint au Représentant Permanent de la République Fédérale d'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe) pour l'Allemagne, M. NICOLAOS KANELLOS (Adjoint au Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe) pour la Grèce, M. Noël De Chenu (Architecte en chef de l'Office des Bâtiments Publics) pour l'Irlande, Mr Sven KNUDSEN (Directeur général. Ministère des affaires étrangères) pour la Norvège, M. W.L. DONNERS (Office des Bâtiments Gouvernementaux) pour les Pays-Bas, M. Niki PIZZOLI (Directeur, Office des Constructions Fédérales. Département Fédéral de l'Intérieur) pour la Suisse, Mr Kenneth JEAVONS (Directeur des Services d'Architecture, Ministère de l'Environnement) pour le Royaume-Uni, M. Franz DELMULLE (Directeur général de la Régie des Bâtiments. Ministère des Travaux Publics) pour la Belgique, M. P.J THEIBEL (Architecte, Boligministeriets Internationale Kontor) pour le Danemark, M. Romano d'AMICO (Ministère des Travaux Publics) pour l'Italie, M. Curt LANDFORTS (Architecte, National Board of Public Building) pour la Suède.

Annexe au rapport de réunion au comité des ministres du CAHLO, 11 août 1987, p. 6-7. (AVES, 562 W 1)

³⁰ *Ibidem*.

étrangères, ses conclusions³¹. Le premier constat du CAHLO est catégorique. L'actuel Palais des Droits de l'Homme construit par l'architecte Bertrand Monnet³² entre 1963 et 1966 est devenu trop étroit à tous points de vue et ne peut être agrandi ou surélevé³³. En effet, avec le développement des institutions européennes, cet élégant Palais de deux niveaux et de plan carré, alliant la noblesse de matériaux naturels comme le bois avec les formes du Mouvement moderne³⁴, se retrouve coincé entre l'imposant Palais de l'Europe d'Henry Bernard et le canal menant de la Marne au Rhin. Les experts se prononcent donc pour un nouveau terrain qui pourrait répondre aux nouveaux besoins de l'institution. Dans ce rapport final d'activité, les besoins en locaux sont en outre évalués et représentés sous forme de schémas. Ces derniers décrivent un nouveau bâtiment abritant les organes juridictionnels de la Cour et de la Commission européenne des Droits de l'Homme. Trois services administratifs distincts doivent également investir ce nouveau « Palais » : le Greffe de la CEDH³⁵, le Secrétariat de la Commission et enfin la Direction des droits de l'homme³⁶. Le CAHLO recommande ainsi un bâtiment capable de réunir une salle d'audience pour la Cour, une chambre pour la Commission, des salles de réunion pour les deux institutions ainsi que des locaux pour les services administratifs. S'ajoutent enfin au programme un restaurant, une bibliothèque et une salle des pas perdus. Les experts souhaitent donc donner une adresse commune aux trois institutions jusqu'ici dispersées dans différents bâtiments administratifs du quartier européen strasbourgeois. Un programme finalement assez inédit puisqu'une telle commande n'a encore jamais été réalisée en France ou en Europe.

Au-delà d'un cahier des charges programmatique de 25 pages, les experts décrivent les exigences en termes de qualité architecturale du projet. Ils précisent ainsi qu'il devra contribuer « à la valorisation de l'héritage architectural de la ville de Strasbourg et [avoir] une

³¹ Notons que le Comité des Ministres est l'instance statutaire de décision du Conseil de l'Europe et se compose des ministres des Affaires étrangères des États membres. Le Comité des ministres se réunit une fois par an au niveau ministériel et une fois par semaine au niveau des Délégués (Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe).

³² Architecte en chef des Monuments historiques depuis 1942, Bertrand Monnet (1910-1989) devient Architecte en chef des Monuments historiques du Bas-Rhin en 1944. Voir : Archi-Wiki. [Page consultée le 15 février 2020] Disponible sur internet : <https://www.archi-wiki.org/Sp%C3%A9cial:ArchiHome> [en ligne], 2017. Màj 26 novembre 2019. [Page consultée le 15 février 2020]. « Personne : Bertrand Monnet. Biographie » Disponible sur internet : https://www.archi-wiki.org/Personne:Bertrand_Monnet

³³ J.-J.B., « Des containers pour subvenir aux besoins de la Cours Européenne des droits le d'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 mars 1987. (AVES, 562 W 1)

³⁴ Bolle (Gauthier), *Op. cit.*, février 2019.

³⁵ Le greffe réceptionne les requêtes traitées auparavant par la Commission et effectue un travail préparatoire des affaires à l'intention des juges.

³⁶ La Direction s'attache à promouvoir, protéger et développer les droits de l'homme et l'État de droit, et à garantir leur respect par les États membres du Conseil de l'Europe.

signification véritablement européenne »³⁷. Autant dire que les défis liés à la symbolique paraissent ambitieux tant le comité insiste sur le fait que le futur édifice devra tout autant être fonctionnel que symboliser la dignité de la loi. Tandis que les locaux actuels du Palais des droits de l'Homme de Bertrand Monnet ne proposent que 3200 m² aux fonctionnaires européens, le futur bâtiment devra comprendre une surface hors œuvre d'environ 21 000m² et entrer dans une enveloppe budgétaire de 240 millions de francs. Les membres du CAHLO émettent en outre un avis sur la désignation du futur architecte. Si le rapport souligne l'urgence pour l'institution de disposer de nouveaux locaux, il juge toutefois qu'un concours international serait le moyen le plus équitable pour choisir l'architecte et penche même pour un concours restreint à trois architectes de renom international, limités par exemple à trois états membres du Conseil de l'Europe. Une seconde possibilité évoquée serait une désignation directe de l'architecte par le comité des ministres.

Dans les mois suivant les conclusions des experts, la ville négocie avec le comité et les représentants du Conseil de l'Europe, entre la mise en place du comité *ad hoc* en 1985 et mars 1987, le cadre de sa mission. Alors que Strasbourg a été désigné depuis 1948 comme siège du Conseil de l'Europe et depuis 1954 siège de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) devenue en 1957 la Communauté Economique Européenne (CEE), la municipalité met toute son énergie et puise dans ses ressources pour répondre aux besoins fonciers de l'institution. La présence, dès la mise en place du comité d'experts, du secrétaire général de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) Daniel Adam et du chef de son service d'architecture François Sauer témoigne de la volonté de la municipalité de participer au projet³⁸. Daniel Adam, en tant que secrétaire général, occupe une fonction de direction politique des services municipaux, c'est-à-dire que selon le système hiérarchique strasbourgeois, il se trouve directement sous l'autorité du maire et se fait l'intermédiaire entre les ambitions politiques du maire, de ses adjoints et le travail des agents³⁹. Si Marcel Rudloff n'est intervenu au cours du projet que rarement, c'est à travers son secrétaire général Adam qu'il garde un œil attentif aux négociations et à l'avancement du projet.

³⁷Cahlo. *Op. cit.*, 11 août 1987. (AVES, 385 W 8)

³⁸ Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), Eurométropole de Strasbourg depuis 2015.

³⁹ Kleinschmager (Richard), *Strasbourg : une ambition européenne*. Paris : Anthropos, 1997, p. 181-182.

b) L'esprit du consensus : la maîtrise d'œuvre municipale comme rempart aux discordes diplomatiques européennes

Maintenant que le comité d'expert a rendu ses conclusions, le Conseil de l'Europe, en tant que commanditaire, décide de se tourner vers le pays hôte. C'est ainsi que Gaetano Adinolfi, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, résume la main tendue de l'institution :

Nous avons procédé exactement de la même façon pour le Palais des droits de l'homme que pour le Palais de l'Europe réalisé il y a une dizaine d'années. [...] Considérant qu'un concours international prendrait trop de temps et, étant donnée l'urgence, le Comité des ministres a préféré confier le choix de l'architecte au pays d'accueil, c'est-à-dire aux autorités françaises.⁴⁰

En 1970, c'était effectivement la France qui avait désigné Henry Bernard pour construire le Palais de l'Europe. Le Conseil de l'Europe ne suit donc pas la recommandation initiale du CAHLO d'organiser une consultation d'architectes. Pourquoi ?

Durant les premières réunions au quai d'Orsay, Marcel Rudloff envoie Daniel Adam négocier le rôle de la Ville. L'Etat songe dans un premier temps à désigner lui-même un architecte de renom. Un nom circule, celui d'Olivier-Clément Cacoub⁴¹ (1920-2008). A en croire le journal *Le Monde*, celui-ci serait proche du premier ministre Jacques Chirac⁴². Il a par exemple participé en 1983 au concours tête défense⁴³ et aurait pu compter sur le soutien du premier ministre dans ses projets parisiens lorsque Chirac était maire de Paris. Une proposition des conseillers du Quai d'Orsay qui n'étonne donc pas malgré le décalage de l'architecte avec le renouveau ambiant de l'exigence architecturale qui accompagne les années Mitterrand⁴⁴. Cette hypothèse est d'ailleurs vite écartée. On considère en effet côté européen et strasbourgeois que la France, par diplomatie avec les 21 membres du Conseil de l'Europe, ne peut imposer un

⁴⁰ Ibram (Corinne), « Une architecture contesté », *Les dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 1989. (AVES, 562 W1)

⁴¹ Reçoit le Premier Grand Prix de Rome en 1953.

⁴² Jacques Chirac est alors à l'époque en cohabitation avec François Mitterrand.

⁴³ Chaslin (François), « La défense. Trente ans de projets pour Tête défense : le mythe de l'axe et les désaxés », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°258, septembre 1988, p. 73.

⁴⁴ Edelman (Frédéric), « Olivier-Clément Cacoub, architecte », *Le Monde*, 7 mai 2008.

architecte sachant qu'elle ne finance pas la totalité du projet⁴⁵. Alors pourquoi ne pas organiser un concours se demandent certains ministres européens. Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Marcelino Oreja (né en 1935), qui souhaite voir le projet aboutir rapidement, y est totalement opposé. Pour débloquer la situation, la France et l'Europe s'en remettent finalement au maire de Strasbourg, Marcel Rudloff. Sa ville a déjà manifesté son intention de proposer au Conseil de l'Europe un terrain de 15000m² issu de ses réserves foncières situé au nord de l'actuel Palais de l'Europe, de l'autre côté du canal menant de la Marne au Rhin et longeant l'allée de la Robertsau. Pour concilier la demande de certains pays d'organiser un concours avec l'urgence du dossier⁴⁶, le Ministère des Affaires étrangères français songe, dans cette négociation désormais « franco-française »⁴⁷, à une association entre les architectes de la ville de Strasbourg avec des architectes européens. Refus de la ville qui soulève la coopération peu concluante d'Henry Bernard avec trois conseillers techniques de grand renom de diverses nationalités qui n'avaient, du fait de leur éloignement géographique, pas pu participer à l'opération du Palais de l'Europe dans les années 1970⁴⁸.

Le Conseil de l'Europe et le quai d'Orsay finissent donc par s'intéresser à ce qui se fait déjà à Strasbourg pour les bâtiments de bureaux IPE 0, IPE 1 du Parlement Européen, construits successivement de 1979 à 1988 et implantés « selon des sinuosités qui entrent en écho avec les contours arrondis des canaux »⁴⁹. Là-bas, c'est la ville qui désigne un architecte chargé de s'entourer de bureaux d'études privés et de constituer une équipe de maîtrise d'œuvre. Le secrétaire général Adam propose ainsi à l'institution de confier la réalisation du projet aux équipes du chef du service d'architecture de la Ville : François Sauer⁵⁰. Pour attester la capacité de ses services municipaux et surtout celle de son architecte en chef à mener un projet d'une telle ampleur, Adam n'hésite pas à présenter les bâtiments déjà réalisés par l'architecture municipale. A la tête depuis 1975 d'un service composé de près de cinquante-trois personnes dont onze architectes et/ou ingénieurs⁵¹, Sauer n'est pas à son coup d'essai, ni dans la

⁴⁵ Si la France avait pu imposer Henry Bernard en 1970, c'est parce qu'elle avait supportée seule l'opération financière. Bolle (Gauthier), *Op. cit.*, février 2019.

⁴⁶ Note à l'intention de Daniel Adam, réunion du 31 octobre au quai d'Orsay avec le ministre des affaires étrangères et le représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe Jacques Huyghues des Étages, 28 octobre 1986. (AVES, 752 W83)

⁴⁷ *Ibidem.*

⁴⁸ Compte-rendu de la réunion entre la ville et le ministère des affaires étrangères, 4 novembre 1986. (AVES, 752 W83)

⁴⁹ Bolle (Gauthier), *Op. cit.*, février 2019.

⁵⁰ Note officieuse du secrétaire général Adam à l'ambassadeur de la France auprès du CE – copie à Sauer, 27 avril 1987. (AVES, 562 W1)

⁵¹ *Ibidem.*

communauté urbaine, ni dans le quartier des institutions européennes. Dès 1975, il réalise le palais de la musique et des congrès dans le quartier strasbourgeois du Wacken. Ayant certainement su montrer sa capacité à répondre aux attentes du maire Pflimlin, c'est l'année de l'inauguration en 1975 que Sauer est promu chef du service architecture pour lequel il s'implique déjà depuis vingt-six ans. A la fin des années 1980, Sauer a déjà profondément marqué le paysage architectural strasbourgeois, notamment à travers le stade de la Meinau, le centre de secours ouest ou le Hall Rhénus au Wacken. Dans le secteur des institutions européennes, c'est aussi lui qui est chargé des bâtiments IPE et IPE 1 du parlement Européen avoisinants le palais de l'Europe d'Henry Bernard. Alors que Daniel Adam souhaite désormais lui confier le Palais des Droits de l'Homme, il est déjà particulièrement occupé par le chantier d'une énième extension du Parlement Européen, l'IPE 3.



*Fig. 1 : Prospective du projet pour l'IPE 3 de François Sauer
Source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 843 W 65*

François Sauer n'est, en outre, pas inconnu de la sphère architecturale régionale. Après son incorporation de force dans la Wehrmacht pendant la seconde guerre mondiale, il est admis en 1945 à l'école régionale des beaux-arts dans l'atelier Stoskopf-Herrenschmidt. Diplômé en 1951 avec la mention « assez bien », il intègre la même année le service d'architecture de la ville de Strasbourg où il va gravir peu à peu les échelons. Parallèlement, il enseigne depuis

1956 la composition décorative à l'école d'architecture, Place de la République. Suite à un désaccord avec l'enseignant parisien Gérard Sacquin, Sauer quitte cependant l'école en 1967⁵². Le maire Rudloff et le secrétaire général Adam accordent une importance toute particulière au rôle de maîtrise d'œuvre du service d'architecture et à l'équilibre du rôle de Strasbourg. Dans un courrier entre les deux hommes, Adam estime qu'à l'issue des négociations avec le comité des ministres et la France, « la mission de Sauer n'est pas entravée et paraît équilibré »⁵³. Afin de convaincre définitivement le comité des ministres de placer sa confiance dans son service d'architecture, Adam organise courant mai 1987 une visite à travers Strasbourg des bâtiments réalisés par Sauer en compagnie des 21 états membres. Un consensus⁵⁴ est finalement trouvé fin mai 1987⁵⁵. C'est Sauer qui mènera les études⁵⁶.

c) Charger la Ville de concevoir un Palais des Droits de l'Homme : Une marque de reconnaissance pour la classe politique strasbourgeoise

Alors que l'organisation d'un concours est pourtant rendue obligatoire en France par décret le 20 Janvier 1980 pour toutes les constructions publiques d'une certaine importance lorsqu'il s'agit d'un maître d'ouvrage public⁵⁷, aucune réelle opposition au rôle de désignation de l'architecte ne s'élève du côté de la classe politique locale. L'une des seules réserves émane du député au Parlement Européen allemand social-démocrate S-D Rolf Linkohr⁵⁸. En interpellant la commission des communautés européennes, il demande si cette décision est conforme aux directives prescrites par l'institution qui doivent rendre transparentes les procédures de passation de marché public. Ladite commission lui répond que l'organisation du projet est conforme à la loi sans plus de précision sur le caractère de transparence du processus choisi⁵⁹. On apprend dans un article paru deux ans plus tard que les institutions de

⁵² Châtelet (Anne-Marie), Storne (Franck), *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg. Volume 1, Histoire et mémoires*, Ed. Recherches, 2013, p. 315.

⁵³ Note interne du secrétaire général Adam au maire Marcel Rudloff, 29 avril 1987. (AVES, 562 W1)

⁵⁴ Arrangement entre la ville et le Conseil de l'Europe. (AVES, 623 W 16)

⁵⁵ Lettre de l'ambassadeur Français auprès du Conseil de L'Europe à Marcel Rudloff, 29 mai 1987. (AVES, 562 W 1)

⁵⁶ Lettre du secrétaire général adjoint du CE à M. Rudloff, 28 avril 1987. (AVES, 562 W1)

⁵⁷ Champy. *Op. cit.*, 1998, p.39-43.

⁵⁸ Extrait du bulletin du PE n°11/D-87 – question de M. Rolf Linkohr (S-D) à la commission des communautés européennes, décembre 1987. (AVES, 562 W1)

⁵⁹ Réponse de M. Cockfield au nom de la commission au député allemand SD quant au renoncement d'un concours, 8 décembre 1987. (AVES, 562 W1)

Strasbourg bénéficient en réalité d'un statut d'extra-territorialité qui les libère des contraintes de procédures liées, en France, à des travaux de cette envergure. Le concours – international – n'est donc pas obligatoire d'un point de vue strictement juridique⁶⁰ et puis, à Strasbourg, ce n'est finalement pas la première fois que le service d'Architecture s'empare d'un projet de cette envergure. Lorsque les élus de la majorité et de l'opposition approuvent, un an plus tard, à l'unanimité, la cession du terrain pour un montant symbolique de 100 francs, aucun ne se soucie du parti architectural. Tous soulignent cependant l'importance du projet pour renforcer Strasbourg en tant que capitale européenne et voient dans le choix du Conseil de l'Europe de confier un projet d'une telle importance à ses services techniques la marque d'une confiance sans faille des institutions envers la Ville⁶¹. Du côté de l'État aussi, on se félicite de la procédure en place. Le 26 Janvier 1987, lorsque le premier ministre Jacques Chirac se rend à Strasbourg, il estime que « le gouvernement attache le plus grand prix à ce que l'inauguration de ce bâtiment ait lieu en 1989 », année du bicentenaire de la Révolution française⁶². Une annonce très symbolique puisque le calendrier ne laisserait aux concepteurs que deux ans et semble plus utopique que réaliste. Il rassure cependant sur le financement et promet que les dépenses seront prises en charge par les pays membres du conseil de l'Europe dont 24% par l'État français⁶³.

Ainsi la ville a établi entre février et juin 1987 trois esquisses. Pendant près de deux ans, l'architecte strasbourgeois a travaillé en étroite collaboration avec le comité d'expert CAHLO auquel Sauer a présenté régulièrement, et avec attention, l'avancement de ses études. Jusqu'en 1989, le comité *ad-hoc* s'est fait l'intermédiaire entre les décisions du comité des ministres et l'architecte. Parallèlement à ces réunions officielles, François Sauer a multiplié, au cours de ces deux années, les contacts avec l'administration générale du Conseil de l'Europe dirigée par le britannique Stanley Hunt. Retour sur une première proposition architecturale dont l'issue a vite donné tort à l'optimisme de Jacques Chirac.

⁶⁰ Niss (Myriam), « Levée de boucliers contre le Palais des droits de l'Homme », *Libération*, 4 avril 1989.

⁶¹ Compte-rendu du Conseil municipal, Rapport du service des finances au conseil municipal pour approbation de la cession du terrain pour 100 francs symboliques, 29 février 1988. (AVES, 562 W1)

⁶² J.-J.B., « Des containers pour subvenir aux besoins de la Cours Européenne des droits le d'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 mars 1989. (AVES, 562 W 1)

⁶³ *Ibidem*.

d) Une première proposition architecturale hybride à l'image des relations entre l'architecte et le commanditaire

Alors que Sauer planche sur le projet depuis février 1987, il présente fin juillet de la même année ses premières esquisses aux membres du CAHLO. On lui en demandait trois, il en présente six. Les esquisses sont toutes développées selon le programme établi par le CAHLO, selon une répartition fonctionnelle des locaux et en fonction de critères techniques, de circulation et d'ensevelissement. Ainsi sa première esquisse reprend la forme d'un pentagone où l'ensemble du programme jouit à la fois d'une vue sur l'intérieur et sur l'extérieur du bâtiment (fig.2). Une variante présente des excroissances dans les angles permettant de prolonger le bâtiment au niveau des angles (fig. 3). L'esquisse numéro deux place au centre du bâtiment un hall des pas perdus monumentalisé par un cône vitré à base hexagonal. Autour de ce celui-ci s'organise les salles et les bureaux où l'un des angles du triangle équilatéral s'oriente vers le Palais de l'Europe d'Henry Bernard (fig. 4). Pour l'esquisse 3 (fig. 5), Sauer imagine deux corps de bâtiments, composées de deux ailes ouvertes reliées par un volume central. Amusés par la forme des ailes du bâtiment, cette proposition est surnommée par les experts « le projet boomerang ». L'esquisse quatre, qui n'est qu'une variante de la troisième, représente les ailes « boomerang » en angle droit tandis que l'esquisse numéro cinq comporte six ailes d'égale importance (fig. 6). Dans la dernière, l'architecte développe un bâtiment fermé de plan carrée dans lequel s'inscrit un cylindre (fig. 7).

A travers ces esquisses, Sauer accorde davantage d'importance aux vues, aux doubles orientations depuis le bâtiment et au caractère monumental du projet qu'à l'intégration urbaine et paysagère du bâti. Le discours comme le parti affirmé ici sont fortement empreints de la culture « beaux-arts » à travers laquelle une pensée académique de la composition et de la géométrie s'associe à des ambitions symboliques et esthétiques⁶⁴.

Illustrations page suivante (de gauche à droite)

Fig.2 : Esquisse 1, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 84

Fig. 3 : Esquisse Ibis, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 84

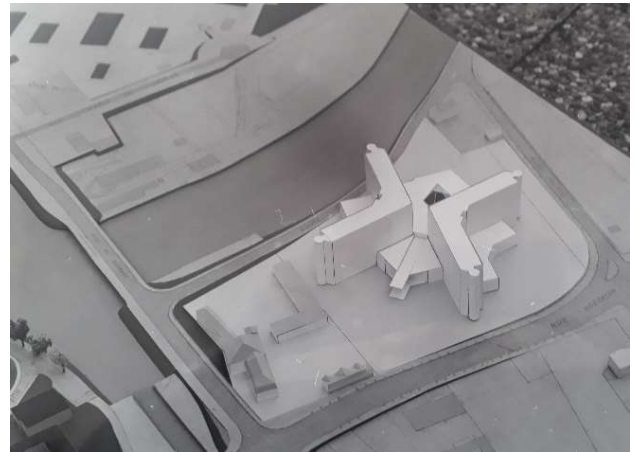
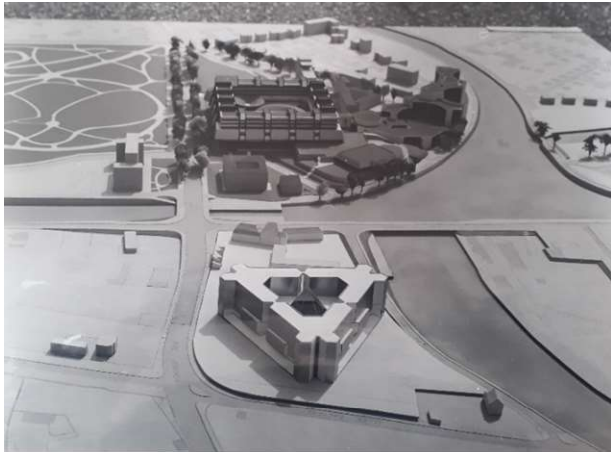
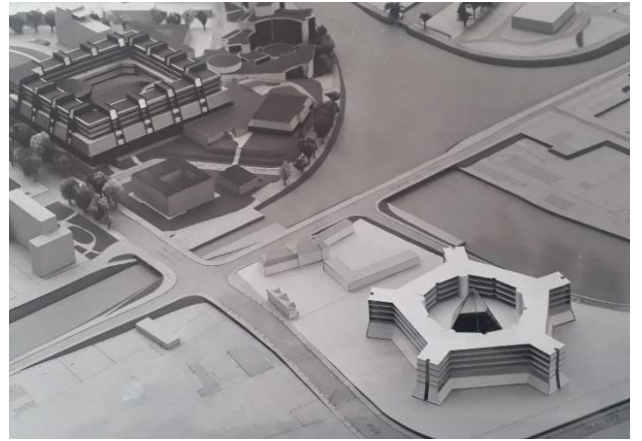
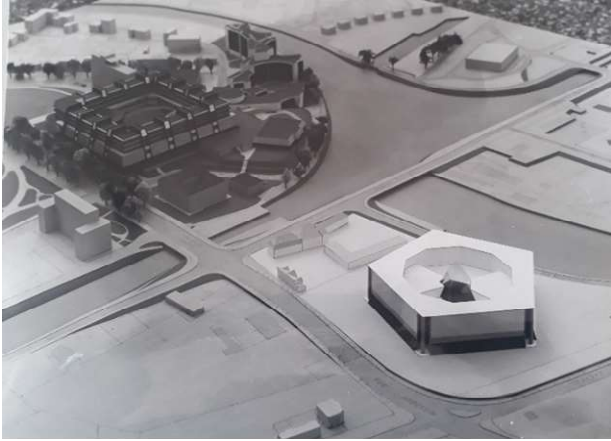
Fig. 4 : Esquisse 2, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 84

Fig. 5 : Esquisse 3, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 8

Fig. 6 : Esquisse 5, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 84

Fig. 7 : Esquisse 6, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 84

⁶⁴ Bolle. *Op. cit.*, 15 février 2019.



Certes attentif au travail de Sauer, les membres n'expriment pas un réel enthousiasme⁶⁵ et précisent que si l'édifice est « destiné à trois instances de volumétries différentes, [il] ne doit pas cristalliser exagérément celles-ci, au point d'interdire toute souplesse dans la distribution des locaux et leur évolution⁶⁶ ». Les organes juridictionnels, c'est-à-dire la Cour et la Commission, doivent, selon le comité, impérativement être séparés des services administratifs afin d'exprimer depuis l'extérieur leur prédominance⁶⁷. Les esquisses présentées ne hiérarchisent, en effet, pas du tout ce qui pourrait être d'ordre administratif ou institutionnel, de ce qui serait public ou de ce qui serait privé. Deux études retiennent par contre l'attention du CAHLO, notamment le projet dit « boomerang » - esquisses 3 et 4 – ainsi que le premier projet en forme de pentagone. A l'issue de la réunion, le comité encourage Sauer à approfondir l'esquisse numéro 3 tout en intégrant les exigences liées à la sécurité et veiller à respecter les surfaces prescrites⁶⁸.

Dans les mois qui suivent, des retouches programmatiques successives issus des services techniques du Conseil de l'Europe et du comité d'expert lui rendent la tâche difficile. Sauer doit finalement agrandir la salle d'audience, puis supprimer les douches individuelles dans les bureaux des juges. Les bureaux sont trop grands ? Il faut alors réduire l'écart entre chaque poteau. Sauer avoue avoir du mal à concilier ses intérêts architecturaux avec les avis d'ordre fonctionnels divergents entre les différents participants⁶⁹. Il remarque par exemple que les 30% de circulations recommandés par les experts sont insuffisantes⁷⁰. C'est alors que celui qui assume le rôle de leadership du comité CAHLO, Henry Bernard, encadre très vite le travail de l'architecte municipal. Au mois d'octobre, il demande à Sauer de travailler la forme pentagonale au détriment du boomerang. Mais comme cette solution est incompatible avec une surface maximale de 21 000m², le 1er Grand Prix de Rome demande de supprimer deux des cinq côtés du pentagone. Les deux hommes expriment leur désaccord sur l'entrée du bâtiment. Bernard souhaite que l'accès au bâtiment se fasse parallèlement à l'avenue Boecklin contrairement à Sauer qui se l'imagine perpendiculairement au canal et à l'avenue, face au Palais de l'Europe.

⁶⁵ Ibram (Corinne), *Op. cit.*, 1989.

⁶⁶ Rapport de réunion au comité des ministres du CAHLO, 31-31 juillet 1987, p. 5. (AVES, 562 W 1)

⁶⁷ Résumé de l'intervention du président de la Commission européenne des droits de l'Homme devant le CAHLO du 30 juillet 1987. (AVES, 562 W 1)

⁶⁸ Rapport de réunion au comité des ministres du CAHLO, 31-31 juillet 1987. (AVES, 562 W 1)

⁶⁹ *Idem*, p. 5.

⁷⁰ Historique du projet dénommé « Bâtiment des Droits de l'Homme » rédigé par François Sauer, 17 avril 1989, p. 1. (AVES, 562 W 1)

Aux remarques d'ordre esthétique du président du comité s'ajoutent des variations de surfaces qui compliquent le travail de Sauer. En 1985, Le comité avait effectué ses calculs de surface sur le nombre de cessions projeté pour l'année 1989. Il savait que le nombre de pays membres risquerait d'augmenter dans les prochaines années mais personne pourtant parmi les acteurs du projet ne pouvait exactement prévoir les quantités de recours que l'institution devra traiter dans les prochaines années. Malgré l'anticipation dans les conclusions des experts, le débat sur la nécessaire flexibilité des locaux revient constamment dans les réunions CAHLO et se conjugue aux demandes contradictoires de limiter au maximum les surfaces ; quitte à renoncer à de possibles extensions⁷¹. Pour certains, on voit alors trop grand, pour les autres on conçoit un projet trop petit.

Mécontent du travail de Sauer qui ne parvient pas à respecter les surfaces, le comité propose début janvier 1988 un contre-projet comportant deux édifices séparés par un patio. Tandis que Sauer propose un parti à trois branches – dont il n'existe à ma connaissance aucune trace dans les archives municipales- la version du comité se caractérise au premier plan depuis la rue Boecklin par les salles de réunion de la Cour et les chambres de la Commission couronnées au centre par la salle d'Audience. Au second plan se trouve une barre accueillant les bureaux des administrations dont la volumétrie et le plan rappellent le gratte-ciel cartésien (fig. 8), un bâtiment moderne d'administration imaginé par le Corbusier dans les années 1930 et permettant de maximiser les apports de lumière⁷².

Illustrations page suivante (de haut en bas)

Fig. 8 : Maquette, proposition du Conseil de l'Europe, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 85

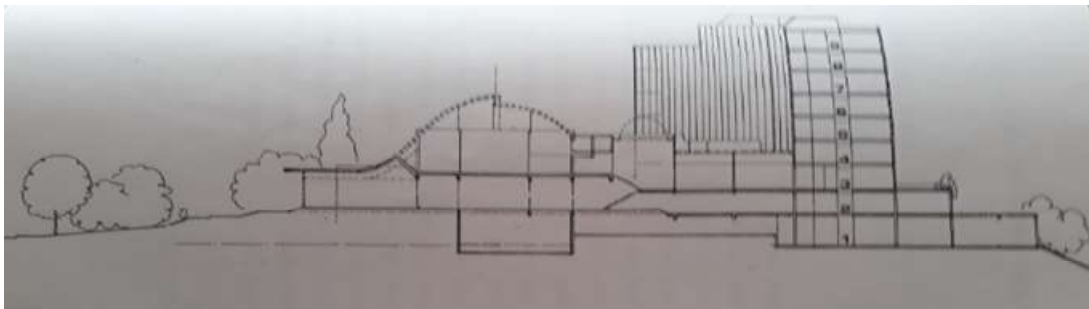
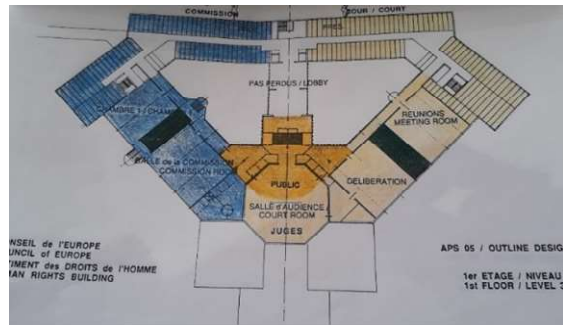
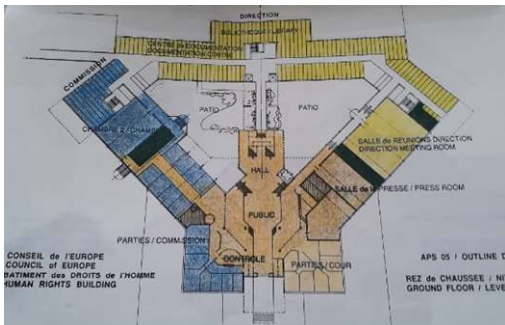
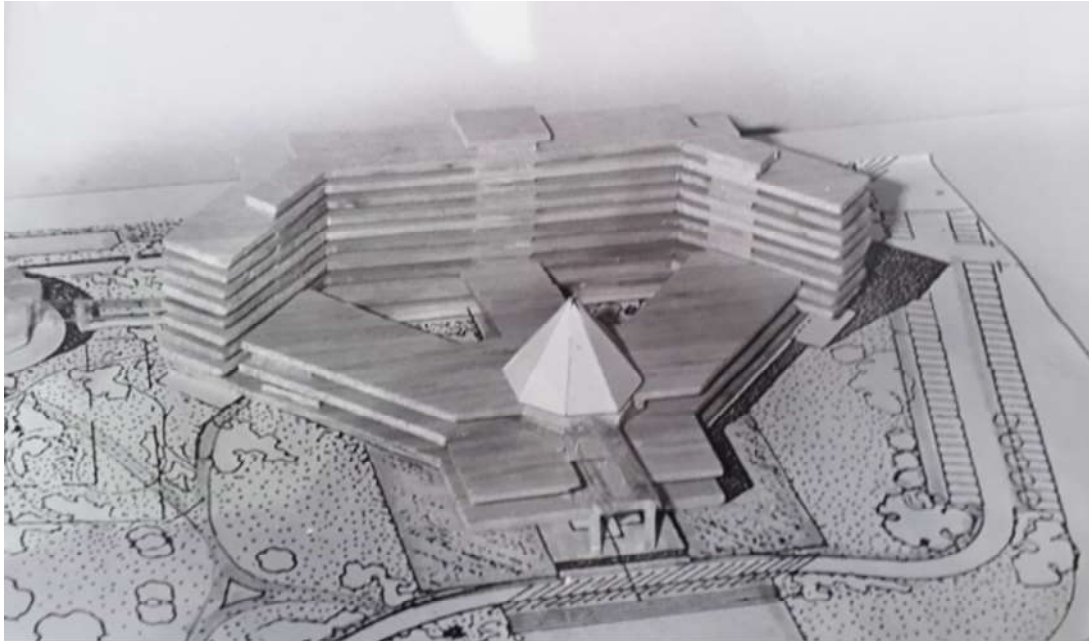
Fig. 9 : Avant-projet sommaire, Rez-de-chaussée, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 562 W 3

Fig. 10 : Avant-projet sommaire, 1^{er} étage, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 562 W 3

Fig. 11 : Avant-projet sommaire, Coupe nord/sud, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 562 W 3

⁷¹ *Idem.* p. 3.

⁷² Voir notamment : Boesiger (Willy), *Le Corbusier. Œuvre complète, volume 3, 1934-1938*, Birkhäuser Verlag, 1995.



Sachant son architecte en difficulté, Rudloff se veut rassurant dans l'hémicycle du conseil municipal qui se réunit le 29 février 1988. Ce jour-là, le maire rend hommage à François Sauer et souligne « qu'on ne construit pas tous les jours un édifice qui doit être à la fois un Palais, une Cour et le lieu de travail de savants juristes »⁷³. Rudloff n'a pas tort puisque Sauer a entre les mains un programme inédit : celui d'un Palais des droits de l'Homme. Dans les palais de justice classiques, les logiques de flux, de sécurité et de répartition entre les différents usagers sont un casse-tête permanent. Chaque jour, ce sont plusieurs catégories de personnes qui foulent le sol des palais, mais certains ne peuvent se croiser, d'autres n'ont accès qu'à des zones précises alors que d'autres encore peuvent se balader librement. Ces possibilités et ces interdits font partie du processus scénaristique judiciaire⁷⁴. Dans le programme esquissé par les experts, le schéma est éminemment plus complexe. Le travail de Sauer a nécessité un long travail de recherche sur la nature spécifique de chaque institution ainsi que sur les cheminements des juges et des membres de la commission dans des zones confidentielles, semi-publiques et publiques. Une sorte de grand programme mixte où chaque acteur - les membres du comité, Sauer, Henry Bernard et le Conseil de l'Europe - se fait finalement sa propre idée de ce que doit être un Palais des Droits de l'Homme.

Mais le CAHLO ne s'arrête pas là. Début mars, Il profite des deux semaines de congés de Sauer pour développer, via les services techniques du Conseil de l'Europe, une variante faite de « découpages et de collages »⁷⁵ des dessins de l'architecte et qui servira de base à la réunion CAHLO des 9 et 10 mai 1988.

Lors d'un rendez-vous de préparation à cette réunion où seuls assistent Sauer, Adam, Bernard et deux représentants des services techniques du CE, Sauer critique sévèrement le projet du Conseil de l'Europe défendu par Bernard. Ce dernier rétorque que Sauer a « démoli par ces critiques un projet qui a été conçu avec beaucoup de gentillesse et gratuitement par les architectes du Conseil de l'Europe⁷⁶ » tout en ajoutant à propos du projet de Sauer : « En dix minutes, je suis capable de le démolir⁷⁷ ». Le maire Rudloff est appelé en renfort par Adam et écrit aussitôt à Henry Bernard pour lui rappeler que c'est Sauer qui a été choisi et qu'il lui

⁷³ Compte-rendu du conseil municipal du 29 février 1988, 14 avril 1988, p. 13. (AVES, 562 W1)

⁷⁴ Imhoff (Margot), *La mise en scène au cœur de l'architecture des Palais de Justice en France après 1991*, mémoire sous la direction de Anne-Marie Châtelet, ENSA Strasbourg, « Faire de l'histoire, penser l'architecture et la ville », soutenu en janvier 2019, p. 79.

⁷⁵ Historique du projet dénommé « Bâtiment des Droits de l'Homme » rédigé par François Sauer, 17 avril 1989, p. 3. (AVES, 562 W 1)

⁷⁶ Compte-rendu de la réunion du 12 avril 1988 rédigé par F. Sauer, 12 avril 1988, p. 2. (AVES, 562 W 1)

⁷⁷ *Ibidem*.

revient de prendre en compte le travail de son architecte⁷⁸. Peu importe pour Henry Bernard puisque lors de la troisième réunion du CAHLO du 9 et 10 mai 1988, il n'hésite pas, en l'absence de Sauer⁷⁹, d'imposer au comité le projet du Conseil de l'Europe⁸⁰. Pourtant, certaines réserves parmi le comité s'élèvent sur le caractère très fermé du bâtiment. Le représentant de la Hollande estime ainsi que le soubassement prévu en façade côté rue Boecklin, inspiré très largement de celui du Palais de l'Europe, ne correspond pas à l'ouverture qu'on peut espérer d'un bâtiment des Droits de l'Homme. D'autres reprochent la rectilignité de cette proposition le long de l'III⁸¹. C'est ce qu'avait déjà pointé du doigt Sauer, qui avait proposé un mois plus tôt une façade courbe reprenant le thème des bâtiments du Parlement Européen. Henry Bernard s'y était opposé.

Humilié, François Sauer demande, courant mai, au secrétaire général Adam d'être déchargé de l'affaire. Refus du maire qui souhaite qu'il poursuive les études jusqu'au bout. Le projet défendu par Henry Bernard est donc voté par le comité des ministres fin mai 1988 et Sauer est alors prié d'engager les études pour l'avant-projet détaillé (APD). Jusqu'en mars 1989, le projet connaît encore de nombreuses modifications successives, les surfaces de circulations restant une obsession pour le comité d'expert.

A l'issue d'un travail et de rapports houleux entre l'architecte et le comité, le projet accouche d'une proposition caractérisée par une barre de bureaux à l'arrière-plan et par une salle d'audience de forme conique démesurée poussée sur le devant. Cette dernière est reliée à l'arrière par deux ailes basses en diagonale comportant les salles de la Commission, les salles de délibération et de réunions de la Cour. La salle d'audience devient l'élément central de la composition : de là se dégage le concept d'un espace protégé symbolisé par la cour fermée. Les préoccupations sécuritaires, qui se traduisent dans des normes sévères, finissent aussi par se lire dans la forme du bâtiment, notamment au niveau du socle avec la réalisation d'un soubassement de 5m de hauteur et d'une clôture périphérique de 2m de haut⁸². En façade, le bâtiment affiche une symétrie systématique. La structure béton doit être dissimulée à l'œil par des surfaces en glace réfléchissantes et de la pierre agrafée rose (de type grès des Vosges). Les axes de symétrie se retrouvent aussi bien à l'horizontal dans les plans qu'à la verticale dans le

⁷⁸ Lettre de Marcel Rudloff à Henry Bernard, 22 avril 1988. (AVES, 752 W 85)

⁷⁹ Le comité avait demandé à Sauer dans la matinée de coloriser les plans du projet du Conseil de l'Europe, s'exécutant, ces derniers ont pris la décision en son absence.

⁸⁰ C'est ainsi que nomment Sauer et Adam, dans leurs échanges, le projet dans les semaines qui suivent la réunion du CAHLO.

⁸¹ Lettre de François Sauer au Secrétaire Général Adam, 10 mai 1988, p. 2. (AVES, 562 W 1)

⁸² Historique du projet dénommé Bâtiment des Droits de l'Homme, p. 1. (AVES, 562 W 1)

dessin des façades rappelant le triomphe de l'âge classique des Palais de Justice entre le XVII^e et le début du XX^e siècle⁸³. A première vue, il est difficile de situer le bâtiment dans un mouvement architectural. Si l'on regarde ce qui se fait à Bruxelles au même moment, l'architecture du Palais de Sauer est assez proche de celle du futur Parlement Européen de Bruxelles dont les travaux sont sur le point de débiter lorsque Sauer présente son projet en mars 1989. Un an plus tôt, un architecte de 26 ans, Michel Boucquillon avait remporté le concours de ce colosse de verre haut de 39 mètres et surnommée dans le jargon populaire « Caprice des Dieux »⁸⁴. Mais le Palais des droits de l'Homme strasbourgeois rappelle tout autant les cités judiciaires des années 60-80 comme celle de Créteil (1967-1976) de Pierre Badani et Pierre Roux-Dorlut. Une architecture caractérisée par des volumes monumentaux et des entrées imposantes. La part des bureaux y est importante et constitue systématiquement la partie la plus haute du bâtiment. L'édifice ressemble davantage à un centre d'affaire qu'à un lieu de jugement. Tout comme dans le projet de Sauer, l'intérieur est pensé de façon rationnelle et on demande aux aménagements intérieurs d'être flexibles via des cloisons amovibles⁸⁵. Le modèle de ces cités judiciaires, d'abord pensé pour être plus proche des citoyens, a été mis en cause à la fin des années 1980 car jugé trop proche d'une cité administrative, renvoyant l'image d'une justice bureaucratique, rigide, déshumanisée et loin des usagers⁸⁶. Face à l'épuisement de ce type de programme dans la commande publique au cours des années 1980 et alors que sont lancés depuis 10 ans des grands travaux faisant l'objet de vastes débats, le projet de la cour européenne des droits de l'homme prend, dès mars 1989, une toute autre dimension dès l'élection municipale et l'entrée en scène d'architectes.

Illustrations page suivante (de haut en bas)

Fig. 12 : Avant-projet détaillé, façade sud-est, 11 avril 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 561 W 59

Fig. 13 : Avant-projet détaillé, façade nord-ouest, vue depuis l'Ill, 11 avril 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 561 W 59

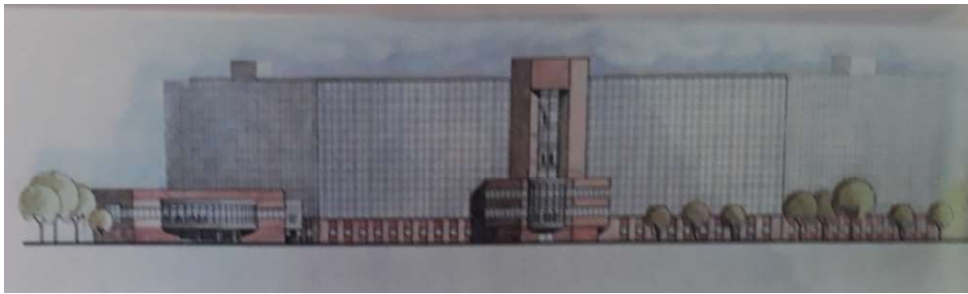
Fig. 14 : Avant-projet détaillé, plan masse, 11 avril 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 561 W 59

⁸³ Imhoff. *Op. cit.*, p. 79

⁸⁴ Un concours d'architecture est lancé en 1988 pour l'hémicycle du Parlement Européen à Bruxelles. Le vainqueur est un jeune architecte de 26 ans, Michel Boucquillon qui signe un bâtiment post-moderne.

⁸⁵ Imhoff. *Op. cit.*, p. 19.

⁸⁶ Guislain (Margot), « Entre néoclassicisme, fonctionnalisme et proximité, une symbolique à retrouver », *AMC*, n°269, mai 2018.



II. MARS-AVRIL 1989. DE LA DROITE A LA GAUCHE : D'UN PROJET FORTEMENT CONTESTE A UNE CONSULTATION D'ARCHITECTES

a) Un comité pour un autre palais : la mobilisation d'architectes locaux réunis autour de critères esthétiques

Début mars 1989, la campagne municipale bat son plein à Strasbourg et Marcel Rudloff présente lors d'une conférence de presse les résultats des études de Sauer. C'est l'architecte qui commente le projet, mais il ne l'assume qu'à moitié. Agacé par les multiples transformations contradictoires qu'il a subies⁸⁷.

Alors que les camps s'affrontent sur la question du VAL, un projet de métro automatique défendu par la majorité en place, le projet de Sauer fait l'objet d'un rejet massif de la part des architectes. En effet, un comité pour un autre Palais des droits de l'homme nommé « Les Droits de l'Homme embastillés » se forme à l'initiative d'architectes locaux. Parmi les plus actifs, on trouve notamment des architectes qui enseignent à l'école d'architecture de la ville tel que Guy Tarrieu et Michel Spitz⁸⁸. D'autres architectes connus de la scène strasbourgeoise comme Claude Denu et Guy Clapot complètent la liste des protagonistes. Dans cette pétition, les contestataires dénoncent la « propagande électorale » du maire sortant après la publication dans la presse locale du projet de Sauer. Ils reprochent en outre à la municipalité d'avoir élaboré le projet dans le plus grand secret avec ses services d'architecture⁸⁹. Mais c'est sur le plan architectural que les critiques sont les plus fortes. Dénonçant un projet médiocre sur tous les plans, ils le comparent à l'architecture des établissements pénitentiaires du XIX^e siècle. Sur cette pétition, les auteurs citent le philosophe Michel Foucault qui décrit dans un entretien le principe de la prison panoptique. La métaphore entre le projet de la municipalité et la prison est forte. En effet, le panoptique désigne un type d'architecture carcérale imaginée à la fin du XVIII^e siècle.

⁸⁷ Ibram. *Op. cit.*, avril 1989.

⁸⁸ Dans le groupe porteur de la pétition on trouve : Bernard AGHINA, Norbert BASCH, Jean-Marc BIRY, Guy CLAPOT, Claude DENU, Patrice HEINON, Jacques MEYZAUD, Richard NORMAND, Bernard OZIOL, Michel SPITZ, Guy TARRIEU, Gaston VALENTE.

⁸⁹ Pétition du comité Les Droits de l'Homme embastillés, non daté [vraisemblablement mars 1989]. (AVES, 958 W 65)

Le principe étant : à la périphérie, un bâtiment en anneau ; au centre ; une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Ces cellules ont deux fenêtres : l'une ouverte vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. En somme, on inverse le principe du cachot ; la pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait⁹⁰.

Le comité demande donc l'annulation de la procédure en cours et milite pour la consultation d'architectes européens dans une procédure transparente indispensable, selon eux, à la réussite d'un projet qu'ils considèrent d'une valeur hautement symbolique. « Nous ne pouvons comprendre ce qui a conduit le Conseil de l'Europe, maître d'ouvrage, à tenir son image dans une opération aussi douteuse ⁹¹», regrettent les signataires de la pétition. Ils dénoncent ainsi « l'arrangement » passé entre la municipalité et le Conseil de l'Europe pour contourner le droit français. C'est qu'en effet ils n'ont pas tout à fait tort pour qualifier l'accord passé entre la ville et l'institution. Comme expliqué en amont, le Conseil de l'Europe n'est pas justiciable du droit interne français et jouit d'immunités qui ne le soumettent pas au Code des Marchés Publics. Par contre la Ville de Strasbourg en tant que telle et donc son service d'Architecture sont soumis au droit français et donc redevables des marchés publics de prestations intellectuelles (en d'autres termes un appel d'offre). Mais la qualité du commanditaire – le Conseil de l'Europe donc – peut conférer un caractère *sui generis* à la relation Ville/Conseil de l'Europe et permettre ainsi au service d'Architecture de la Ville – via une simple convention - de ne pas se plier à la rigidité du code des marchés publics⁹².

Visiblement très déterminé à donner une portée européenne si ce n'est internationale à sa pétition, le comité traduit l'appel en anglais, allemand, espagnol et italien. Jusqu'au 31 mai 1989, il parvient à récolter 815 signatures⁹³. Si quelques signatures émanent de la société civile, il est difficile de leur attribuer le « succès » de cette pétition. Car c'est principalement

⁹⁰ Citation utilisée par le Comité d'un autre Palais dans : Bentham (Jeremy), *Le panoptique, procédé de l'Œil du Pouvoir, entretien avec Michel Foucault*, Paris, Belfond, 1977.

⁹¹ Ibram (Corine), « Une architecture contestée », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 1989.

⁹² Note pour monsieur Adam, section V-CSPP, 25 mai 1987. (AVES, 752 W 84)

⁹³ Liste des signataires (AVES, 958 W 65)

dans le monde de l'architecture que la mobilisation est la plus forte. A en croire le nombre de signatures, on ne peut que constater le mécontentement des architectes régionaux et des étudiants de l'École d'Architecture de Strasbourg. Outre les étudiants de l'école, des enseignants comme Diego Peverelli, enseignant l'histoire de l'architecture, ou René Tabouret figurent parmi les signataires. C'est aussi grâce à sa portée nationale et internationale que la pétition obtient une certaine notoriété. Ainsi les signatures d'architectes de renom comme Dominique Perrault, Christian de Portzamparc, Paul Chemetov ou Mario Botta sont à souligner. D'autres signatures comme celle du théoricien de l'architecture Bruno Zevi ou celle du designer italien Gaetano Pesce, ancien enseignant à l'école d'architecture, s'ajoutent à la levée de boucliers.

Les références dans le manifeste du comité au rôle de l'architecture comme levier des ambitions européennes de Strasbourg apporte un regard nouveau sur ce que doit être, selon les architectes signataires, un Palais des Droits de l'Homme⁹⁴. Tandis que l'unique préoccupation du CAHLO est un bâtiment symbolisant la dignité de la loi, le comité pour un autre Palais considère que le programme d'une telle institution est l'occasion de mettre « le talent des créateurs européens »⁹⁵ à disposition d'une architecture symbolisant les valeurs des Droits de l'Homme. Ils appellent donc Strasbourg, le Conseil de l'Europe et l'Etat Français à faire des Droits de l'Homme le sujet d'un débat architectural comme l'est devenue la culture, non seulement en France avec les Grands Travaux initiés par le gouvernement Mitterrand, mais plus largement en Europe comme à Francfort avec la Schirn Kunsthalle, inaugurée 1986, ou avec la Neue Staatsgalerie de Stuttgart, livrée en 1984 par l'architecte britannique James Stirling.

Dans cet appel, il est intéressant d'observer que cette mobilisation n'est pas corporatiste, l'ordre des architectes n'étant pas à l'origine de l'appel. Les signataires se sont en effet d'abord réunis autour de critères esthétiques qu'ils ont jugé aux antipodes de ce que devrait être un Palais des Droits de l'Homme.

⁹⁴ Pétition du comité Les Droits de l'Homme embastillés, non daté. (AVES, 958 W 65)

⁹⁵ *Ibidem*.

b) Une nouvelle municipalité face à un projet bien engagé : de l'impasse politique...

A quelques jours des élections municipales, c'est un autre projet relatif à l'aménagement qui défraye la chronique et fait l'objet de lourds débats entre les camps adversaires. Tandis que Marcel Rudloff milite pour un métro automatique sur pneu, Catherine Trautmann et ses colistiers défendent l'idée d'un tramway. Le 19 mars 1989, c'est Trautmann qui est élue maire. Ce soir là - sous l'étonnement du présentateur du journal national d'Antenne 2 Claude Sérillon⁹⁶ - Catherine Trautmann et Marcel Rudloff s'expriment ensemble dans une ambiance très cordiale ce qui n'empêche toutefois pas la nouvelle maire de Strasbourg d'annoncer devant lui l'arrêt des études du projet de métro automatique et d'envisager le lancement d'études de faisabilité pour une ligne de tramway.

Maintenant que la majorité socialiste prend les rênes d'une ville et d'un appareil municipal contrôlé par la droite depuis plusieurs décennies, Trautmann entreprend la réorganisation de l'organigramme strasbourgeois. Sous le mandat de Rudloff, le personnel technique était directement sous la responsabilité de l'administration générale car tous les services de la ville dépendaient directement du secrétaire général (Daniel Adam jusqu'en 1989). Ce type d'organisation avait pour avantage de renforcer le pouvoir du secrétaire général sachant que ce dernier était soumis directement à l'autorité du maire. L'exemple de Daniel Adam dans le projet de Sauer témoigne de son rôle d'intermédiaire clé entre le service d'architecte, le maire et le commanditaire. Avec l'arrivée des socialistes, des ingénieurs en chef et des secrétaires généraux adjoints viennent créer un échelon intermédiaire entre le secrétaire général – la direction politique - et le personnel technique⁹⁷.

Concernant les élus, M. Rotenbach, ancien adjoint à l'urbanisme de Rudloff, qui n'a jamais participé au projet si ce n'est pour voter les délibérations d'attribution du terrain en février 1988, laisse sa place à Jean Klotz. Cette nomination au poste d'adjoint délégué à l'architecture, à la « police du bâtiment » (instruction des permis de construire) et à l'urbanisme n'est pas un hasard puisque l'homme a suivi par le passé une formation d'architecte⁹⁸.

⁹⁶ INA.fr, extrait d'une émission [en ligne]. « Catherine Trautmann à propos de sa victoire à Strasbourg », Soirée électorale : élections municipales 2ème tour, Antenne 2 [consulté le 11.11.2019] Disponible en ligne : <https://www.ina.fr/video/I08015642>

⁹⁷ Badariotti, Kleinschmager, Strauss. *Op. cit.*, p.8, « La refonte socialiste », p. 183-186.

⁹⁸ Jean Klotz était étudiant à l'ENSAIS de Strasbourg. Après ses études, il s'est rendu ensuite à Paris pour travailler quelques années en agence où il a participé aux soulèvements de mai 1968. Revenu en Alsace, il entre en 1969 à

Malgré l'élection, le Comité pour un autre Palais continue de récolter des signatures et l'effort paye⁹⁹. Alors que pendant près de deux ans, la couverture médiatique sur le projet de Sauer a été quasi nulle, la pétition donne l'occasion à un nouvel acteur de poids d'entrer en scène. Un réveil de la presse incarné par Corinne Ibram, journaliste aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, un important quotidien régional d'information diffusé dans toute l'Alsace¹⁰⁰. Dans un article du 2 avril 1989, la journaliste participe au lancé de pierres contre « la Bastille des Droits de l'Homme »¹⁰¹. Elle rejoint les architectes sur tous les plans et estime que le Conseil de l'Europe aurait pu saisir l'occasion d'un aussi beau symbole – les droits de l'homme – pour l'inscrire sur la scène internationale et dans un véritable débat d'idées à l'instar de ce qui a été fait avec la Grande-Arche à la défense.

Mais tout comme pour Corinne Ibram que pour les signataires de l'appel, l'issue est incertaine. Tous savent que les travaux de préparation du terrain doivent démarrer le 24 avril prochain et que le 5 mai, François Mitterrand posera la première pierre. Les détracteurs espèrent tout de même que les grands travaux, qui font la fierté du président¹⁰², ne concernent pas seulement Paris et qu'un coup de truelle présidentiel – ou municipal - apportera une solution.

Ce dossier atterri donc sur le bureau de Catherine Trautmann qui, sans doute, s'en serait bien passée. La nouvelle maire se montre certes « sensible aux arguments et réserves des architectes¹⁰³ », mais constate « que le projet est désormais très engagé¹⁰⁴ ». Prenant le relais en fin de parcours, elle ne peut évidemment décider de rien pour le moment. La marge de manœuvre est d'autant plus étroite que le comité des ministres du CE a donné son feu vert quelques jours plus tôt pour la construction du projet de Sauer. Elle sait que le dépôt du permis de construire est sur le point d'aboutir et estime qu'il lui est difficile de le refuser dans la mesure où la réalisation est à l'actif de ses propres services¹⁰⁵.

l'agence d'urbanisme de la CUS (ADEUS) puis en 1974 à la Chambre du commerce et de l'industrie de Strasbourg Alsace (CCI). Voir annexe D.

⁹⁹ Les signataires récolteront des signatures jusqu'au mois de juin 1989.

¹⁰⁰ Le journal *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* est fondé en 1877 sous le nom de *Straßburger Neueste Nachrichten*.

¹⁰¹ Ibram (Corinne), *Op. cit.*, 2 Avril 1989.

¹⁰² *Ibidem*.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

c) ...à une nouvelle stratégie : l'intervention de de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques et l'organisation d'une consultation

Après avoir consulté François Sauer, Jean Klotz et Catherine Trautmann prennent la décision de faire examiner le projet, vu les contestations, par un comité d'expert de 3 ou 4 personnes¹⁰⁶. Et faute de disposer d'un soutien européen, ils s'en remettent à une institution nationale respectée et reconnue dans le monde de l'architecture français : la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). La municipalité invite donc l'architecte qui dirige la mission depuis un an environ, Joseph Belmont (1928-2008), réputé comme ayant mené sa carrière « au plus près du pouvoir¹⁰⁷ », à présider un contre-comité qui doit se prononcer sur le projet de François Sauer. Notons que la création de la MIQCP remonte aux années 1970 alors que la question de la qualité des bâtiments publics est portée parallèlement au développement d'une critique relative à la production de grands ensembles et des ZUP¹⁰⁸. Lorsqu'est promulguée en 1977 la loi qui reconnaît l'architecture « d'intérêt public »¹⁰⁹, la mission de la MICQP nouvellement créée vise à recentrer les préoccupations autour de la notion de qualité architecturale¹¹⁰ et à assister les maîtres d'ouvrages publics dans ce sens. Son rôle s'est d'ailleurs particulièrement renforcé lorsqu'est votée en 1985 la loi M.O.P sur la maîtrise d'ouvrage publique qui impose désormais que, pour tout investissement public de plus de dix millions de francs, soit organisé un concours selon un processus codifié¹¹¹. La MICQP devient donc très vite, dans les années 1980, un acteur incontournable pour les collectivités locales manquant d'expérience dans l'organisation d'un concours d'architecture. Contrairement à un CAHLO composé presque exclusivement de fonctionnaires européens, ce contre-comité se compose exclusivement d'architectes français auquel se joint Catherine

¹⁰⁶ Lettre de Jean Klotz à Paul Ziegler, 31 mars 1989. (AVES, 562 W 1)

¹⁰⁷ Edelmann (Frédéric), « Joseph Belmont, architecte français », *Le Monde*, 29 mars 2008.

¹⁰⁸ « Zone à urbaniser en priorité » est une procédure administrative d'urbanisme opérationnelle utilisée en France entre 1959 et 1967 afin de répondre à la demande croissante de logements.

¹⁰⁹ Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977. Voir Allégret (Jacques), « Les communaux. Les pratiques architecturales intégrées aux collectivités locales », in *In Extenso*, n°6, 1985, p. 11.

¹¹⁰ Peyceré (David), « La pratique de l'architecture en France au XX^e siècle, in *La Gazette des archives* [En ligne], n°190-191,2000, p. 198.

¹¹¹ Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP. Voir notamment : Marantz (Éléonore), « L'architecture à la reconquête de sa dimension symbolique ? Architectures et lieux de pouvoir à l'heure de la décentralisation à Marseille (1984-1994) », *In Situ* [En ligne], 34 | 2018, mis en ligne le 04 mai 2018 [consulté le 29 mars 2020]. Disponible sur internet : <http://journals.openedition.org/insitu/15743>

Trautmann en personne. Belmont est ainsi entouré par Ionel Schein (1927-2004), Adrien Fainsilber (1932-), Claude Guislain (1929-2011) et Yves Ayrault (né en 1947). Proche de Catherine Trautmann par affinités politiques, Yves Ayrault est ingénieur de formation mais aussi un architecte par atavisme. Cet homme au tempérament militant occupe en outre le poste de directeur de l'école d'architecture de Strasbourg depuis 1976¹¹². Figure de l'architecture expérimentale en France, Ionel Schein participe à la fondation en 1965 à la fondation du GIAP – Groupe Internationale d'Architecte Prospective. Sa participation à ce comité ne tient certainement pas au hasard puisqu'il est dans les années 1980 l'architecte conseil du département du Bas-Rhin. Quant à Fainsilber, il est connu pour être l'auteur en 1980 de la cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. « Un architecte alsacien qui a réussi à Paris » confie l'ancien directeur de l'école d'architecture¹¹³. Enfin, Guislain figure parmi les pionniers de l'habitat participatif en France mais dont la participation au comité est plus compliquée à analyser¹¹⁴.

Lorsque les membres se réunissent le 11 avril 1989, tous considèrent le projet inacceptable tant du point de vue du symbole que de l'implantation dans le site. Sans surprise, les experts plaident unanimement pour revoir le projet à travers une consultation d'une demi-douzaine d'architectes¹¹⁵. Souhaitant elle aussi un bâtiment plus représentatif, Catherine Trautmann peut désormais compter sur l'avis d'architectes indépendants du CAHLO et du Conseil de l'Europe. Elle peut aussi se targuer du soutien de François Mitterrand qui lui a assuré qu'il ne posera finalement pas la première pierre le 5 mai prochain¹¹⁶. Trautmann a donc une paire d'arguments entre les mains pour convaincre les délégués des ministres du Conseil de l'Europe de la laisser organiser une consultation. Le CE, qui il y a encore quelques semaines se félicitait du projet de François Sauer¹¹⁷, se montre non seulement réticent mais aussi préoccupé par cette remise en cause. Attentif aux arguments de la maire, le CE accorde à Catherine Trautmann un délai supplémentaire pour présenter une alternative et l'autorise à consulter des architectes. Il suggère par ailleurs de rhabiller les façades afin d'améliorer l'expression plastique et

¹¹² Yves Ayrault occupe le poste de directeur jusqu'en 1992. Entretien avec Yves Ayrault réalisé le 05 mai 2020, Annexe E.

¹¹³ *Ibidem*.

¹¹⁴ Pour Yves Ayrault, il est difficile de cerner comment Guislain est parvenu à être consulté par Catherine Trautmann mais voit dans l'architecte « un courtisan », là pour séduire et convaincre une maire fraîchement élue. *Ibid.*

¹¹⁵ Ibram (Corinne), « Vers une proposition du maire au Conseil de l'Europe », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 avril 1989.

¹¹⁶ Ibram (Corinne), « Cinq architectes européens pour le Palais des droits de l'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 mai 1989

¹¹⁷ Compte-rendu de la réunion du comité des ministres du Conseil de l'Europe, 13 mars 1989, (AVES, 562 W 1)

symbolique du bâtiment mais ne souhaite pas voir remise en cause l'implantation dans le site. C'est pourtant bien cette dernière qui pose le plus problème aux architectes signataires de la pétition et au comité de Joseph Belmont.

Décision est alors prise par la maire et son adjoint d'organiser une consultation d'architectes. En deux mois, l'italien Giancarlo De Carlo (1919-2005), l'allemand Oswald Mathias Ungers (1926-2007), prix rhénan de l'architecture pour le musée de l'architecture à Francfort, l'espagnol José Rafael Moneo (né en 1937), le français Dominique Perrault (né en 1953) et le britannique Sir Richard Rogers (né en 1933) sont invités à concourir. Les noms de ces cinq architectes européens, aux écritures architecturales radicalement différentes, sont conseillés par le comité d'expert formé par la municipalité. A travers cette invitation, le but de Belmont et des architectes semble donc d'engager un débat architectural sur la thématique des Droits de l'Homme.

Le 16 mai 1989, seuls les architectes Perrault, Rogers et Ungers se rendent à Strasbourg. Ce jour-là, les services de la ville présentent aux architectes le cahier des charges. La réunion est inhabituelle puisque personne parmi les représentants invités du CE – pourtant maître d'ouvrage - ne s'est déplacé. Pour Corine Ibram, qui suit le « feuilleton » pour les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, le message est clair : le Conseil de l'Europe voit cette initiative d'un mauvais œil et souhaite s'impliquer au minimum¹¹⁸. La date du jury est fixée et les architectes sont invités à plancher sur une proposition pour le 26 juin. « L'essentiel de ce travail s'ordonnera autour du concept et de sa définition » estime le jeune architecte français Dominique Perrault¹¹⁹. L'homme qui se dit motivé par l'exercice ajoute : « Un sujet comme les droits de l'homme ne se refuse pas, il y a là, comme une notion de devoir et d'éthique ». Contrairement à son confrère français, Rogers trouve les délais trop courts et se montre plus hésitant. Quoi qu'il en soit, les trois architectes présents tiennent à clarifier les conditions de leur intervention. Ils souhaitent une entière liberté de conception et rejettent catégoriquement l'idée d'un rhabillage de façade comme le suggère le Conseil de l'Europe. La municipalité estime que l'architecte lauréat pourrait travailler en collaboration avec le service d'Architecture de la ville. Un nict catégorique des trois architectes qui ne souhaitent pas travailler dans le cadre d'une liberté surveillée¹²⁰.

¹¹⁸ Ibram (Corinne), « Les nouveaux architectes », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 mai 1989

¹¹⁹ *Ibidem*.

¹²⁰ *Ibid.*

La Ville peut donc organiser un concours entre les trois architectes mais à ses frais et le CE prévient : rien n'est encore joué et lui seul est souverain sur ses décisions. Une fois un lauréat désigné, l'affaire doit revenir dans les mains du comité d'expert présidé par Henry Bernard. Alors que les architectes se lancent dans une course contre la montre, leurs confrères alsaciens à l'origine de la pétition ne décolèrent pas pour autant. S'ils se montrent satisfaits sur le principe de la remise à l'étude du projet, ils regrettent la procédure employée et la précipitation imposée. Réjouis que Catherine Trautmann se soit emparée du sujet et que le Conseil de l'Europe ait accepté l'idée d'une consultation, ils s'étonnent toutefois de n'avoir jamais été reçu par la maire. « Nous avons l'impression à nouveau d'être mis devant le fait accompli¹²¹ » témoigne l'un des porte-paroles, Bernard Aghina. Dans la mesure où c'est lui qui a lancé le débat, le comité pour un autre Palais espère au moins être consulté. L'un des soutiens au comité, le designer italien Gaetano Pesce, défend dans la presse une proposition originale, « pourquoi ne pas imaginer autour des axes fonctionnels du programme, de confier la réalisation des différentes parties du bâtiment (cour de justice, commissions, direction) à trois ou quatre architectes différents¹²² ». Une manière, selon lui, de présenter en un seul endroit différents langages de l'architecture.

d) Un jury présidé par Catherine Trautmann et 3 propositions : architecture de la justice pour les uns, architecture des droits de l'Homme pour les autres

Le jury se réunit le 26 juin 1989 et c'est Catherine Trautmann qui le préside. Epaulée par ses adjoints Roland Ries et Jean Klotz, la maire de Strasbourg a invité Schein, Belmont et Guislain qui connaissent déjà le dossier. M. Debus, directeur du cabinet du maire et Paul Ziegler du service d'Architecture participent également au jury. Depuis les derniers rebondissements, François Sauer a décidé de se mettre en retrait. En fin de carrière, il cède d'ailleurs sa place d'architecte en chef à Paul Ziegler avec qui il formait un duo depuis 1970. Le comité pour un autre Palais, lui n'est pas invité. La profession est cependant représentée par le président du conseil régional de l'ordre des architectes, M. Hemmerlé. Leur mission : vérifier que les prestations soient complètes et conformes au programme. La municipalité a aussi proposé au comité d'expert du Conseil de l'Europe d'assister à la présentation. Mais aucun des représentants n'a souhaité faire le déplacement.

¹²¹ Ibram. *Op. cit.*, 10 mai 1989.

¹²² Ibram (Corinne), *Op. cit.*, 26 avril 1989.

Pour désigner un favori, les participants jugent les trois propositions parvenues selon l'implantation dans le site, la symbolique architecturale, la fonctionnalité, la flexibilité, la surface globale et le coût¹²³. Malgré le calendrier très restreint, Ungers présente aux jurys deux propositions. Les plans sont très construits et l'ensemble manifeste une dimension constructive très détaillée pour le stade d'une simple consultation. Le rendu est complété avec une coupe perspective et une coupe axonométrique. Dans sa première esquisse, l'architecte imagine une grande salle des pas perdus menant en plan vers l'Ill : une sorte de grande verrière monumentale qui forme avec les bureaux des membres de la commission, de la Cour et de la Direction une barre imposante coupant le site en deux. Les salles d'audience et de réunions des institutions de plan carré viennent quant à elles se greffer dans la longueur du bâtiment. Dans ses projets, Ungers multiplie les références au bâtiment d'Henry Bernard de l'autre côté du canal. Dans sa deuxième proposition, les dimensions extérieures du volume du bâtiments reprennent ainsi exactement celle de la cour intérieure du Palais de l'Europe. Son programme s'inscrit donc dans un carré parfait de 86x86m formant en son cœur une cour aménagée en jardin à la française. Cherchant à interpréter l'architecture d'un Palais, le projet assume en façade ses références à l'architecture classique : « Un Palais pour une grande institution internationale composée d'un socle, d'un Piano Nobile et d'un couronnement¹²⁴ ». Là aussi, une grande « maison de verre » met en relation l'entrée du bâtiment avec les différentes salles et les bureaux. Pour répondre aux besoins de flexibilité et d'extension, Ungers prévoit une extension dans l'axe du volume du Palais de l'Europe. Le discours est très construit et en phase avec les convictions de son architecte. Ungers défend l'idée d'un Palais de Justice dont l'architecture doit symboliser sa fonction. Celui qui vient de livrer la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe réaffirme, à travers ses propositions, le travail des proportions et de volumes géométriques cubiques dans lesquelles la trame affiche un parti résolument rationaliste. Pour Ungers, il faut reconnaître « les contextes et la continuité historique qui détermine l'identité de tout site spécifique et à partir de laquelle une nouvelle architecture se développe nécessairement¹²⁵ ». Il considère ainsi qu'il faut distinguer ce qui est de l'ordre de la structure – marqué par une permanence – et ce qui est de l'évènement. En multipliant les déclinaisons typologiques, l'architecte allemand cherche à définir des principes de projets en s'accrochant à des éléments permanents du site.¹²⁶

¹²³ Lettre de Jean Klotz, adjoint au maire aux architectes le 12 juin 1989. (AVES, 345 W8)

¹²⁴ Description du projet de Ungers, non daté [v. 1989] (AVES, 345 W 8)

¹²⁵ Dans « Excerpts from a Dialogue between Heinrich Klotz and O.M. Ungers », *O.M. Ungers: Works in Progress*, The Institute for Architecture and Urban Studies. IAUS Exhibition Catalogue 6, New-York, 1981 (première publication en allemand dans Heinrich Klotz, *Architektur in der Bundesrepublik*, Berlin, 1977), p. 20.

¹²⁶ Voir en particulier : Lucan (Jacques), *Composition, non-composition. Architecture et théories, XIXe-XXe siècles*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2009, p. 516-517.

Dominique Perrault, le jeune architecte âgé de 36 ans présente au jury un projet ambitieux. Isolé sur une île entourée sur la totalité du site par l'eau du fleuve et symbolisant un territoire protégé, le Palais se situe sur un îlot en gradin. Abrayant les salles d'audience et de réunion de la commission, c'est sur celui-ci qu'accèdent les visiteurs depuis le « continent » pour pénétrer, via des passerelles, un interstice sous-terrain où se trouvent toutes les fonctions publiques du bâtiment. Les bureaux, eux, sont répartis dans un volume rectangulaire flottant. L'architecte imagine pour ce volume horizontal un toit émaillé de dalles de verres qui fournit des puits de lumière et éclairent les salles se trouvant dans la profondeur du socle. Le rendu de Dominique Perrault est beaucoup plus sommaire que celui de Ungers. Les plans sont représentés sous forme de schéma et les coupes traduisent davantage des intentions spatiales qu'une réalité constructive. Il faut dire qu'au mois de juin 1989, son agence tourne à plein régime. Son équipe planche en effet au même moment sur le concours de la Bibliothèque Nationale de France et doit rendre sa copie pour août 1989. Les similitudes entre les deux projets comme la mise en scène d'un socle rectangulaire ou l'entrée du visiteur par le sous-sol n'est peut-être pas un hasard. Ce parti pris révèle l'importance qu'accorde Perrault à la topographie et à l'ancrage du bâtiment dans un paysage artificiel.

Au tour de Richard Rogers d'exposer aux élus et aux architectes son projet. Imaginant « une quête perpétuelle que sont les droits de l'homme¹²⁷ », l'architecte britannique envoûte le jury avec l'idée d'un immeuble paquebot suivant la courbe de l'Ill au nord et une forêt reconstituée au sud. Constitué de deux immeubles de bureaux à gradins, l'implantation du bâti suit les inflexions courbes des rives de l'Ill, délimité à sa tête d'un assemblage sculptural de trois cylindres¹²⁸. Situées de part et d'autre du hall d'entrée, la salle d'audience de la Cour et la salle de réunion de la Commission font office de figure de proue et sont censés se refléter dans l'eau. Les deux salles jouissent d'un éclairage zénithal augmenté d'un éclairage artificiel high-tech. Dans l'épaisseur des cylindres et sous les salles d'audience, l'architecte imagine dans le prolongement des parties de la cour et de la commission des balcons offrant une vue sur l'Ill et le canal. C'est depuis le hall d'entrée situé entre les deux cylindres surélevés que le public accède à la salle d'audience. De là, le visiteur profite d'une vue directe sur l'eau. Les juges pourront, quant à eux, y accéder directement depuis leurs bureaux ou depuis la salle de délibération. De même, les membres de la commission peuvent se rendre à la salle de la Commission directement depuis leurs bureaux ou à partir des chambres¹²⁹. Depuis le Hall

¹²⁷ Ibram (Corinne), « Les trois nouveaux projets rejetés par le comité d'expert européen », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 juin 1989. (AVES 651 W 59)

¹²⁸ Bolle (Gauthier), Op. cit., février 2019

¹²⁹ Rapport de réunion au comité des ministres, 15 novembre 1989. (AVES, 562 w1)

d'entrée, un escalier mène au rez-de-jardin où se situent le restaurant et la bibliothèque. Dans la continuité de ces cylindres publics se dressent deux cheminées - que l'architecte imagine en Grès des Vosges au milieu d'un cocktail de verre et de panneaux métalliques – autour desquels se regroupent les salles de réunions de la cour et de la commission, dernière barrière de sécurité avant les deux ailes de bureau reliés par une verrière. L'architecte insiste sur l'identité du bâtiment et l'articulation entre le programme, les enjeux sécuritaires et le symbolisme. Les principales zones fonctionnelles sont clairement exprimées dans des volumétries qui célèbrent un certain éclat sans monumentalisme exacerbé.

Deux visions s'affrontent dans ce concours. Tandis que Ungers défend l'idée d'un Palais de Justice symbolisant avant tout sa fonction, le projet de Perrault se retrouve à mi-chemin entre une forteresse des droits de l'homme symbolisée par son côté insulaire et la représentativité d'une fonction judiciaire. L'architecte britannique mise pour sur part sur un équilibre entre éclat et symbolisme. A l'issue du concours organisé par la municipalité, les projets de Richard Rogers et Dominique Perrault sont jugés les plus pertinents parce que ce sont eux qui ont le mieux répondu, selon le jury, aux enjeux symboliques et à la prise en compte de la présence de l'eau sur le site¹³⁰.

« Le projet de Rogers est intéressant dans la mesure où il est simple et clair. Il est assez proche d'un organigramme de programme d'architecture car toutes les fonctions du bâtiment y sont repérables : on comprend bien où se trouvent les salles publiques, l'hémicycle, l'entrée des bureaux administratifs. Je dirais que c'est un bâtiment d'une grande évidence qui fonctionne bien du point de vue de l'image d'ouverture et des contraintes de sécurité¹³¹» juge le porte-parole du comité pour un autre Palais, Bernard Aghina, qui qualifie le projet de « modeste et brillant ».

Ayant pu avoir accès comme ses concurrents aux documents produits par François Sauer, Rogers a effectivement su réinterpréter les schémas de fonctionnement du projet Sauer dans un langage qui lui est propre. Qui connaît les plans dessinés par François Sauer reconnaît dans ceux présentés par l'architecte britannique un schéma de répartition des locaux quasi identique. En effet, dans les deux projets se trouvent en tête de bâtiment la salle d'Audience et la salle de réunion de la Commission, viennent ensuite les salles de réunion des deux institutions et enfin les bureaux.

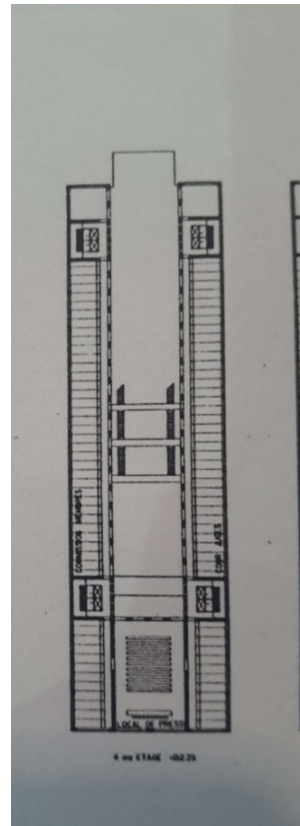
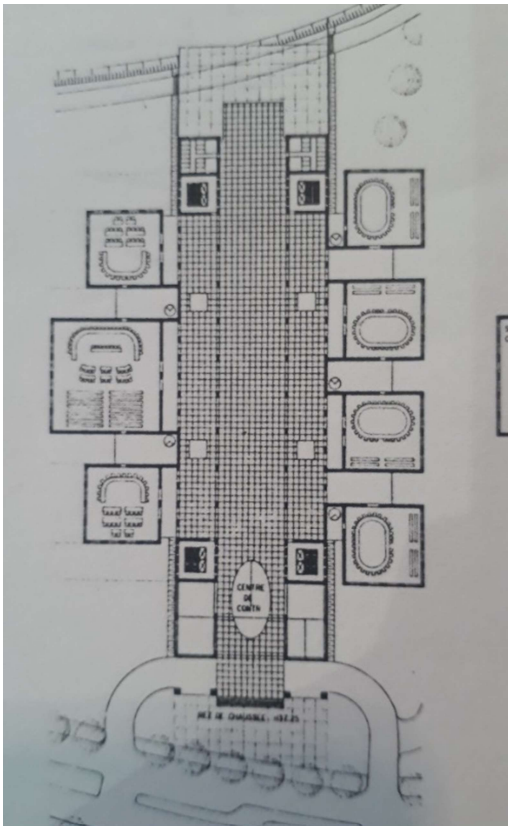
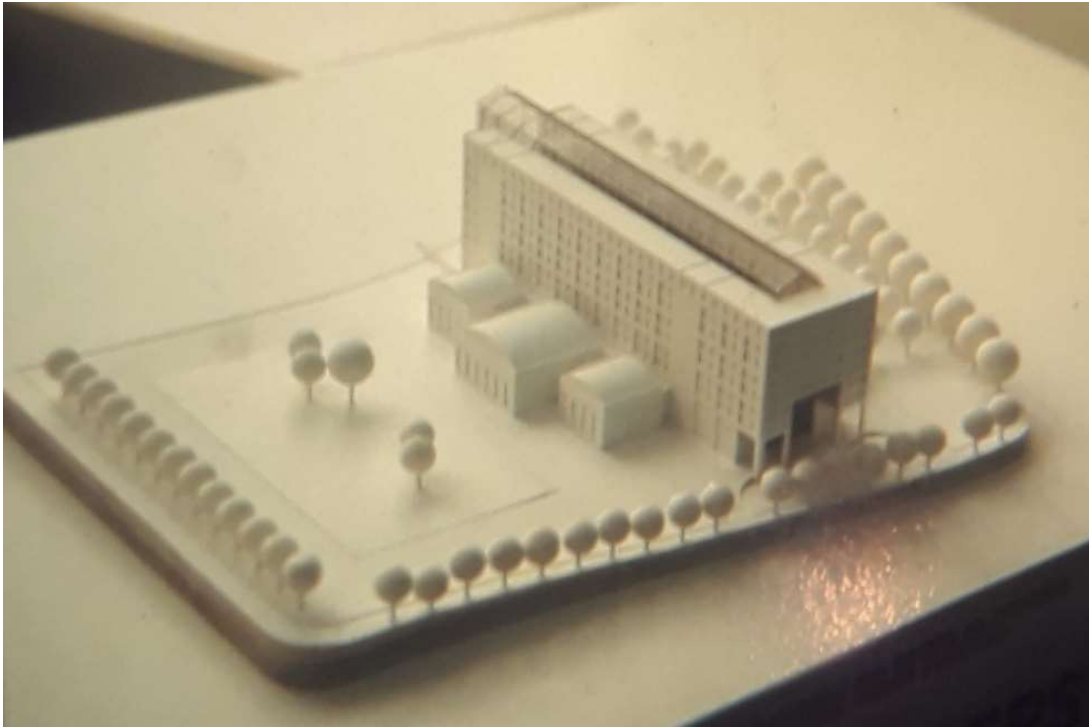
¹³⁰ *Ibidem*.

¹³¹ Propos recueillis dans l'article : Ibram (Corinne), « L'architecte du futur Palais des droits de l'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 janvier 1990

Souhaitant laisser le choix final au Conseil de l'Europe de désigner le projet correspondant le mieux à ses attentes, on devine à travers les témoignages recueillis par Corinne Ibram¹³², que le cœur du Jury penche clairement pour le projet de Rogers. Ses membres trouvent l'idée de Perrault certes séduisante mais la considèrent incompatible avec le critère de flexibilité des locaux exigé. Dans un entretien téléphonique réalisé avec Jean Klotz, alors présent dans le jury de l'époque, l'ancien élu me confie ses impressions et ses vagues souvenirs du processus : « Le projet de Rogers tirait clairement son épingle du jeu. Le jour de la présentation, les deux autres ont compris qu'ils s'étaient complètement plantés¹³³. »

¹³² *Ibidem*.

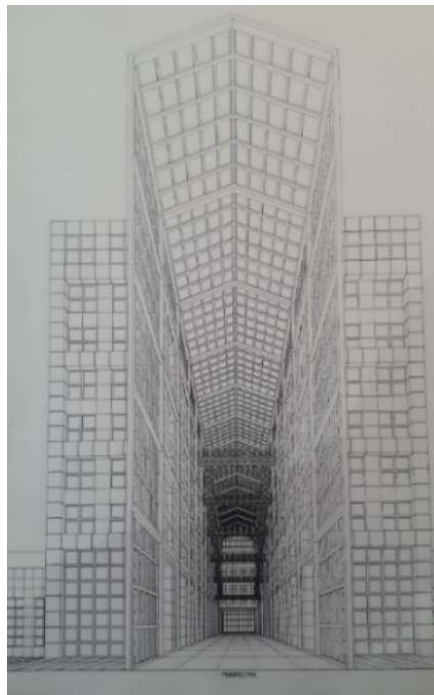
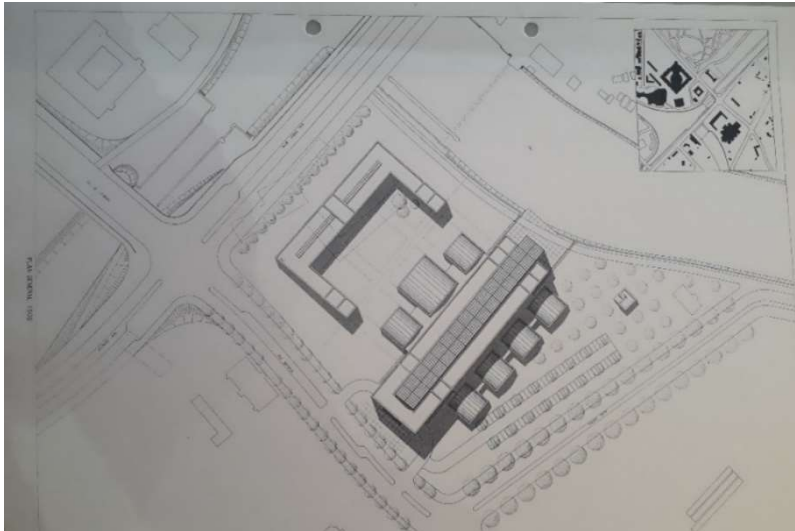
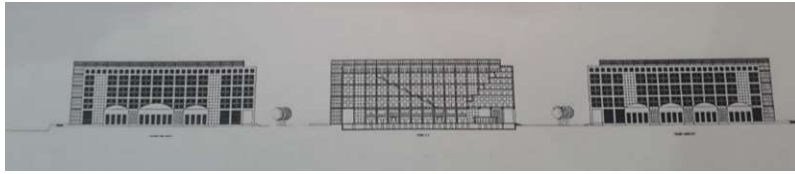
¹³³ Entretien avec Jean Klotz réalisé le 03 avril 2020. Annexe D.



(De haut en bas)

Fig. 15 : Concours, maquette, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 16 : Concours, Plan du Rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

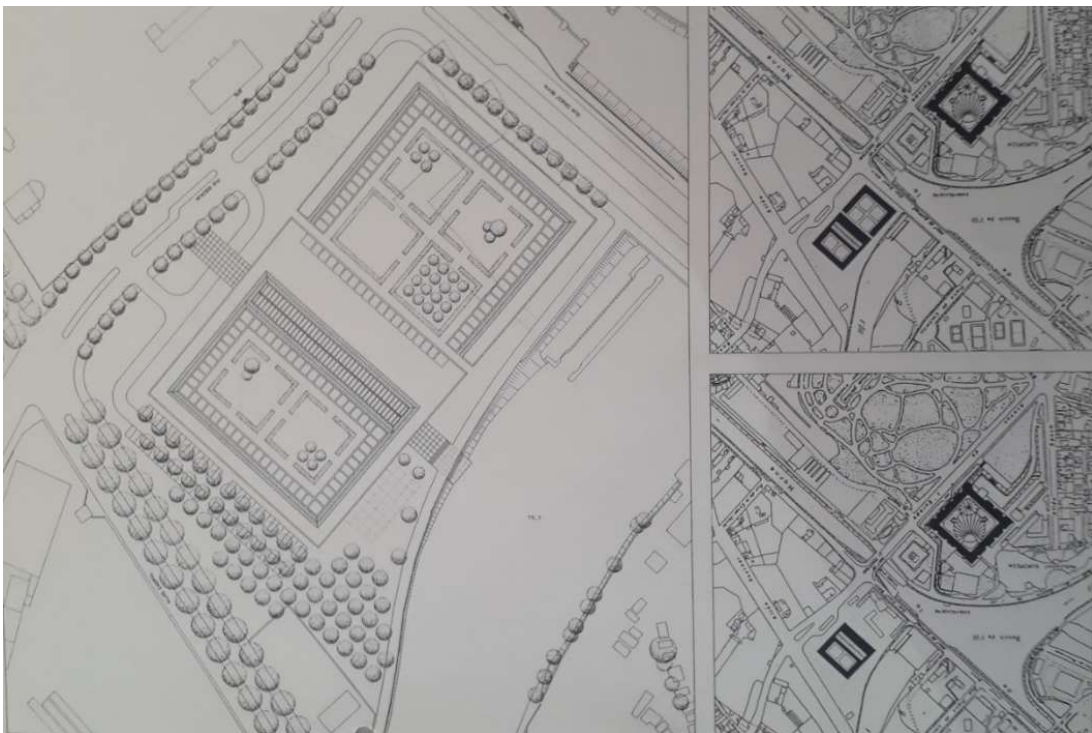
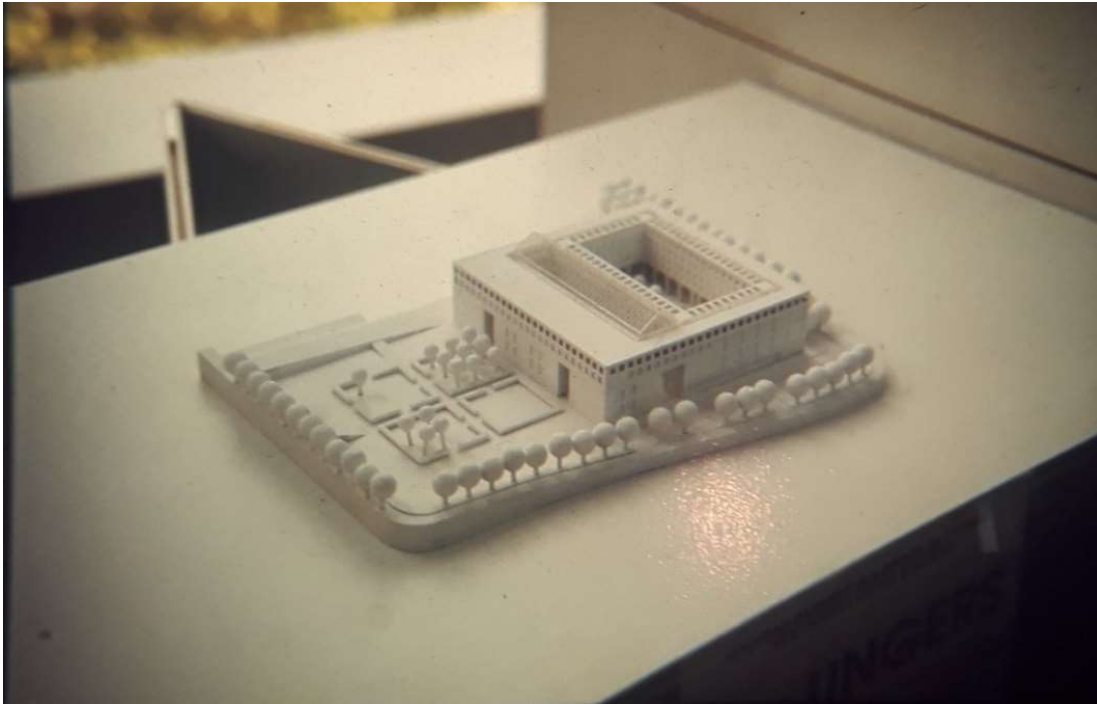


(De haut en bas)

Fig. 17 : Concours, élévations sud-ouest, coupe longitudinale, élévation nord-est, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 18 : Concours, plan masse, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

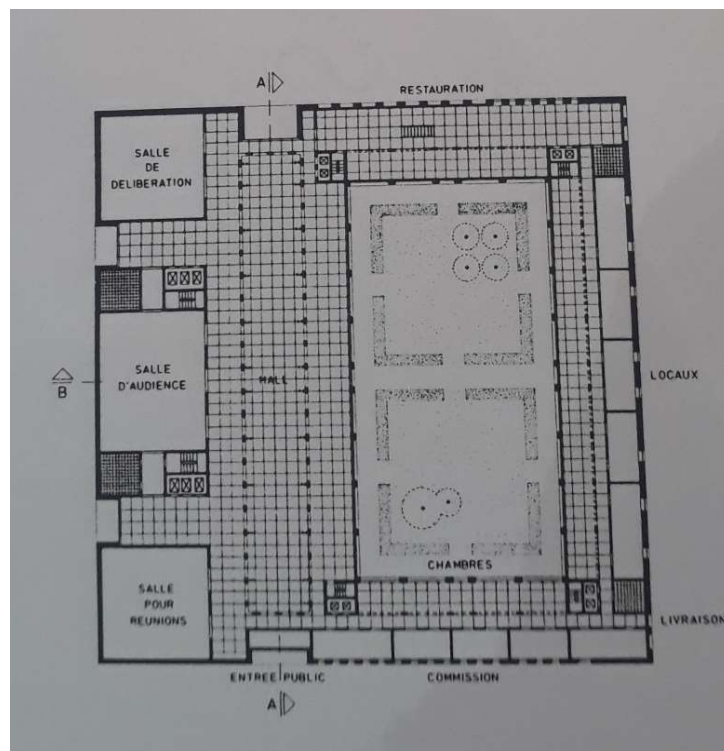
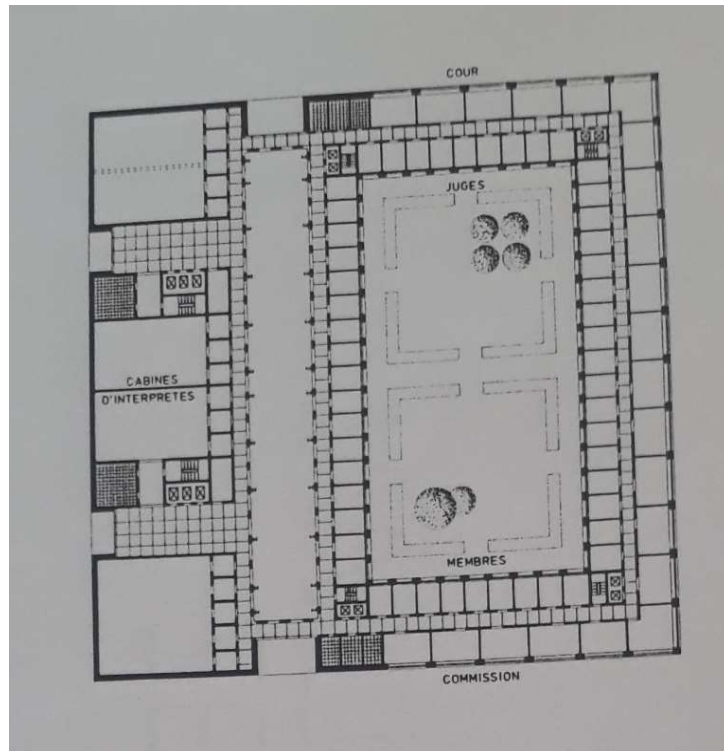
Fig. 19 : Concours, perspective intérieure à un point de fuite, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 20 : Concours, photo de maquette, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

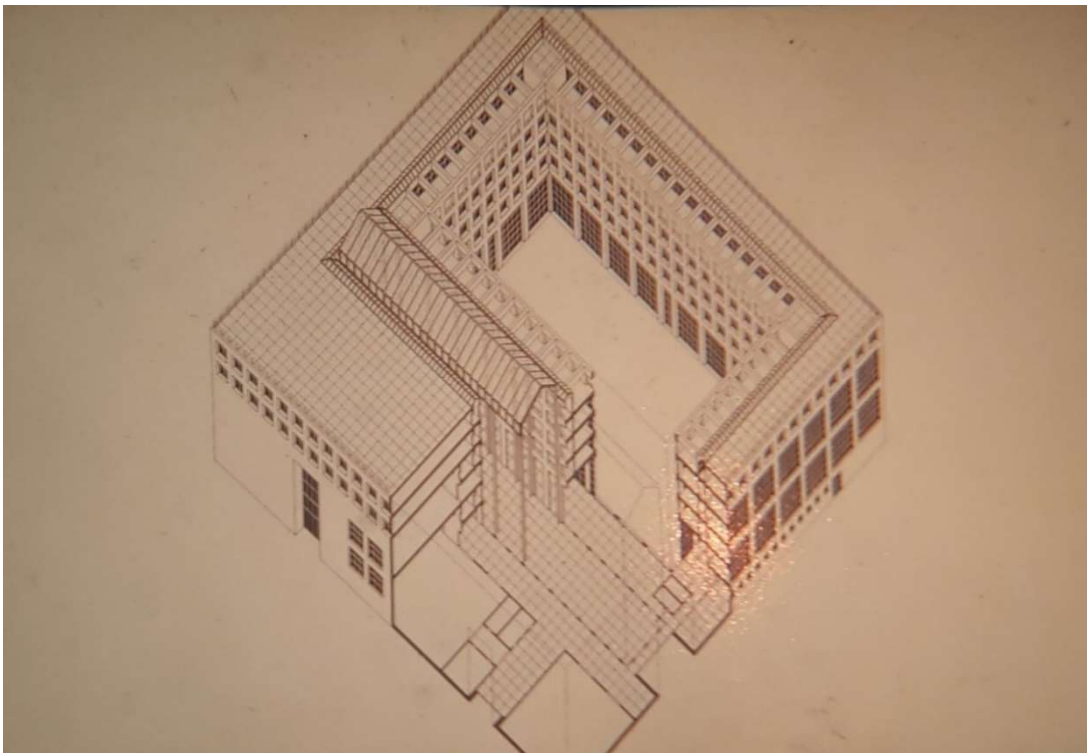
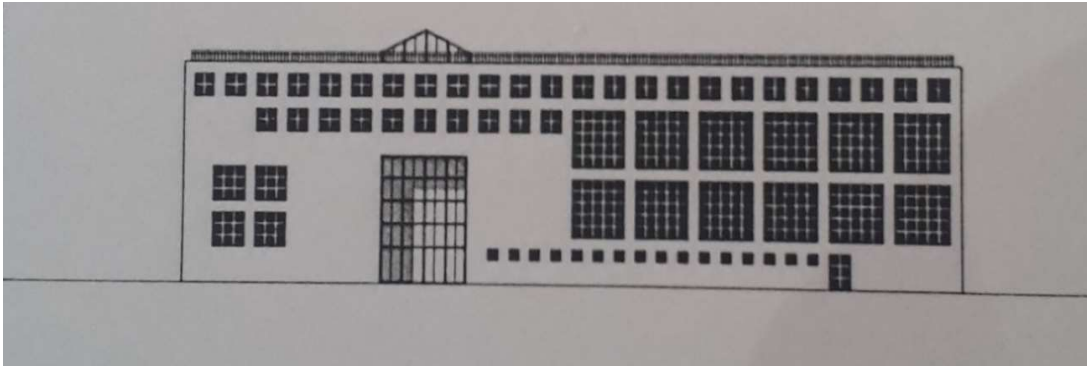
Fig. 21 : Concours, plan masse et schéma volumétrique comparatif avec le Palais de l'Europe d'Henry Bernard, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 22 : Concours, plan d'étage courant, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

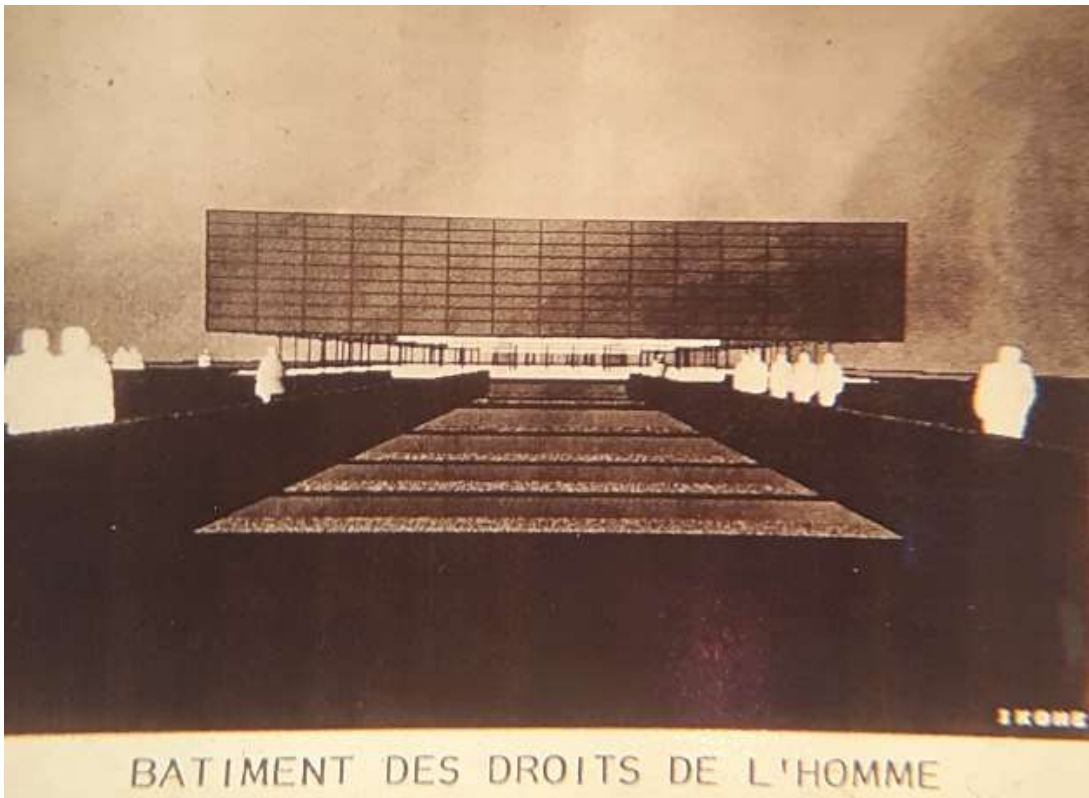
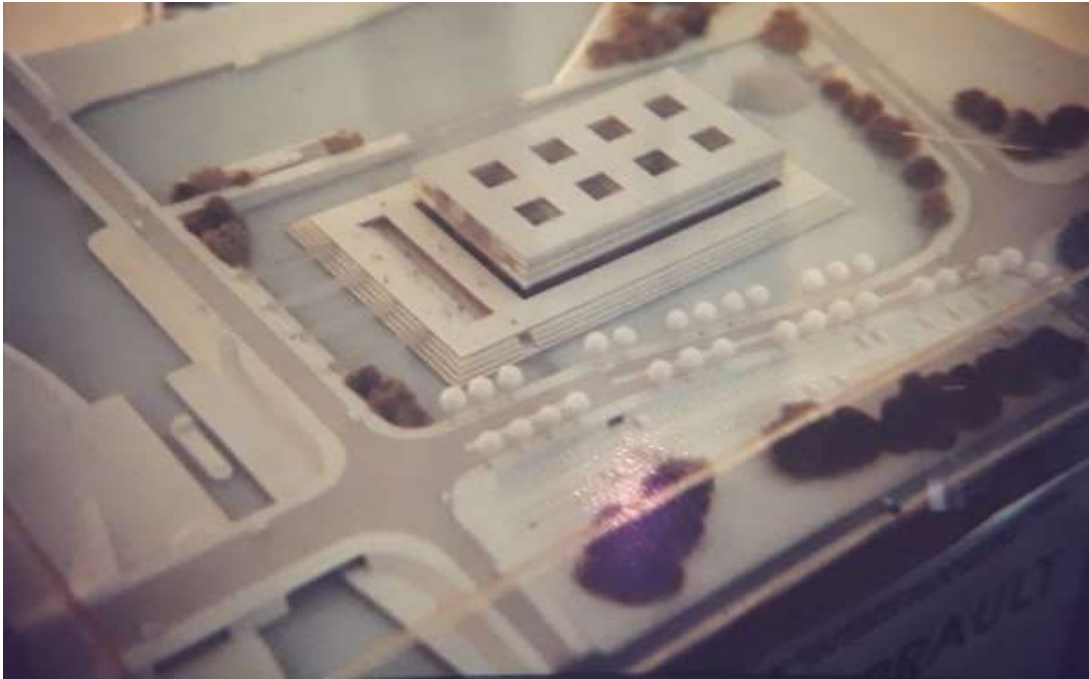
Fig. 23 : Concours, plan du rez-de-chaussée, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 24 : Concours, élévation sud-est, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 25 : Concours, coupe axonométrique, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 26 : Concours, photo de maquette, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 27 : Concours, perspective extérieure, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

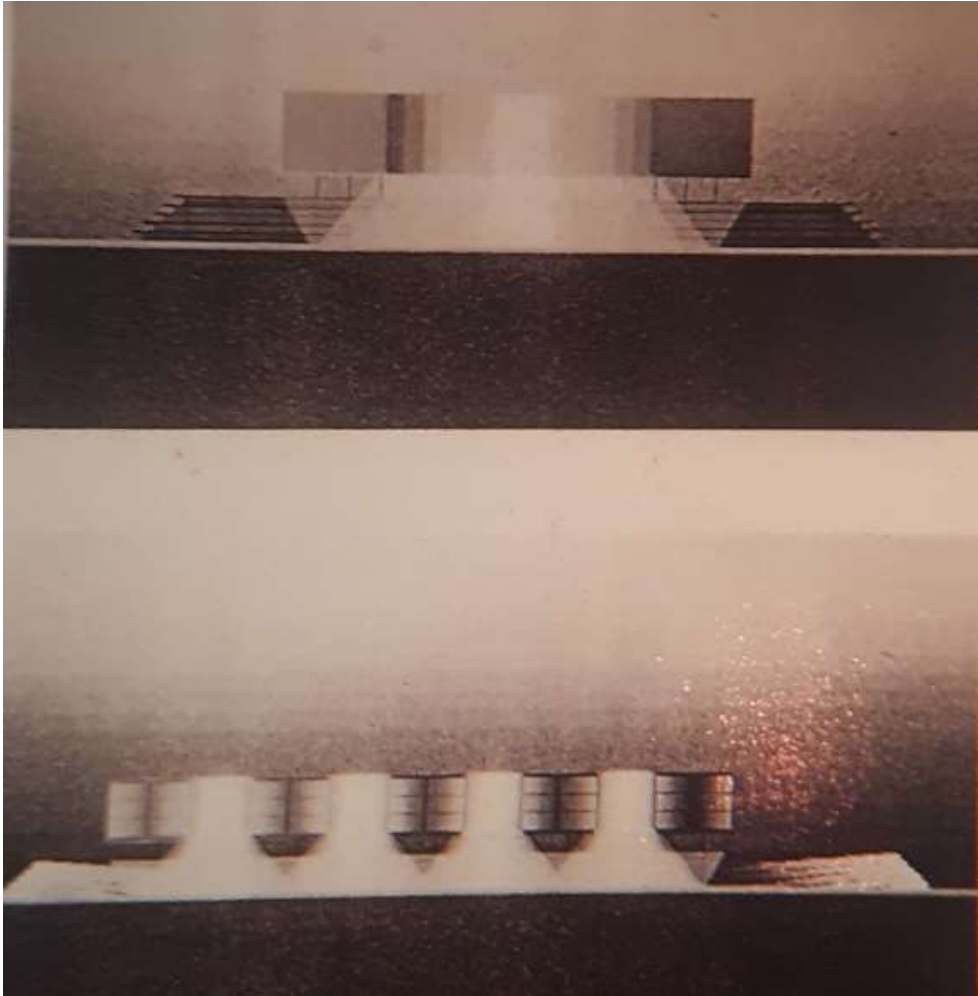
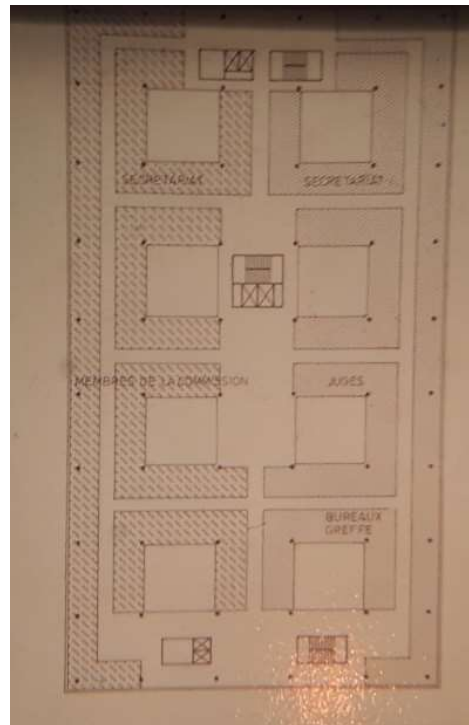
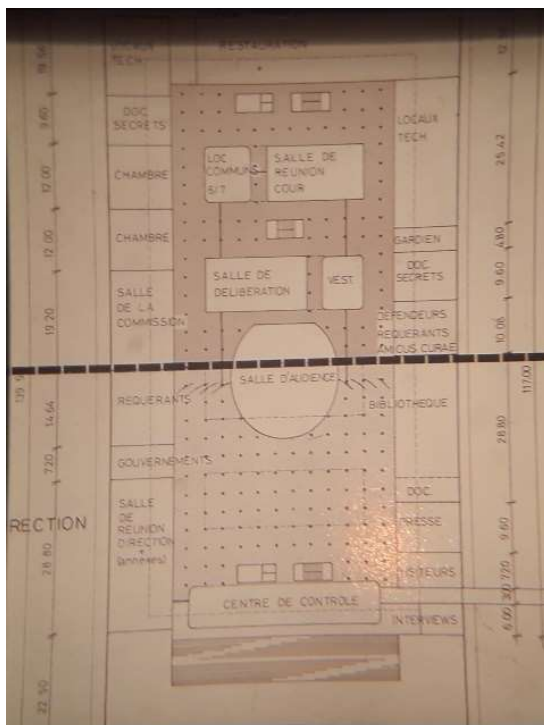
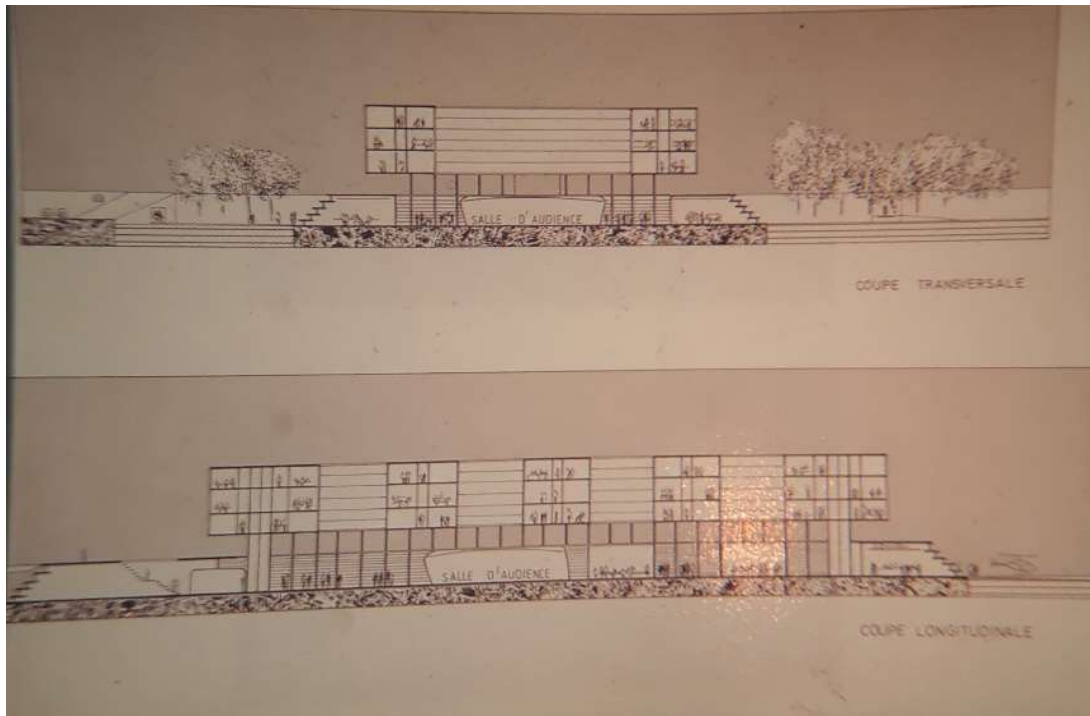


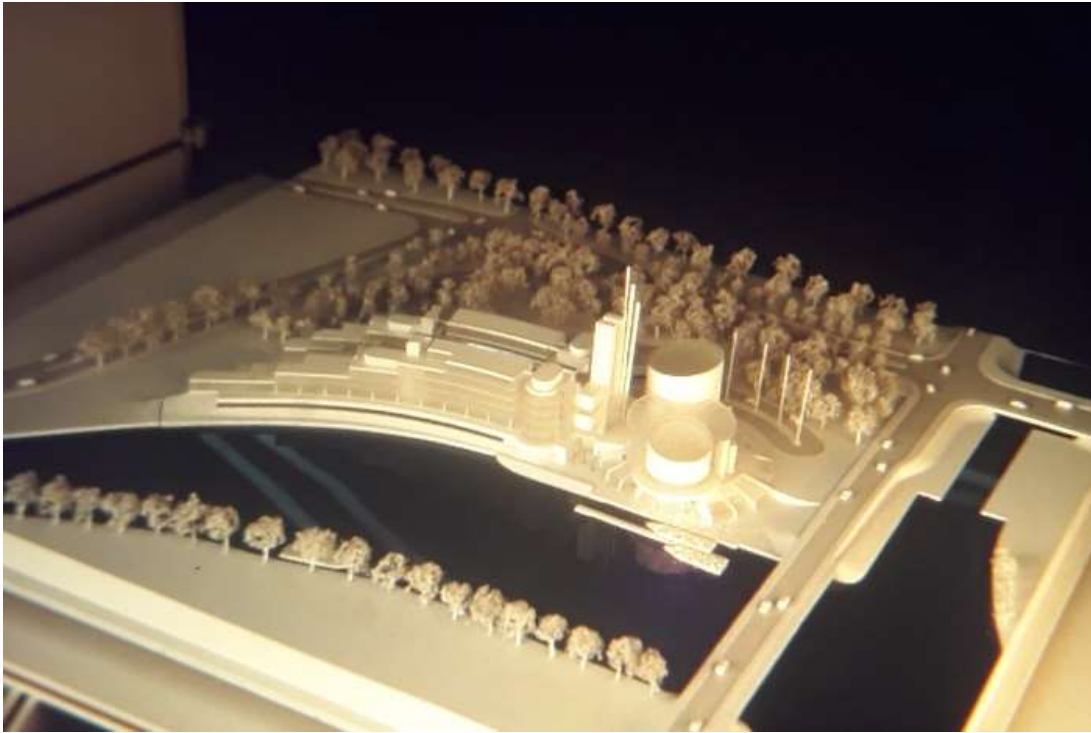
Fig. 28 : Concours, coupe de concept, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 29 : Concours, coupe sur les bureaux et la salle d'audience, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

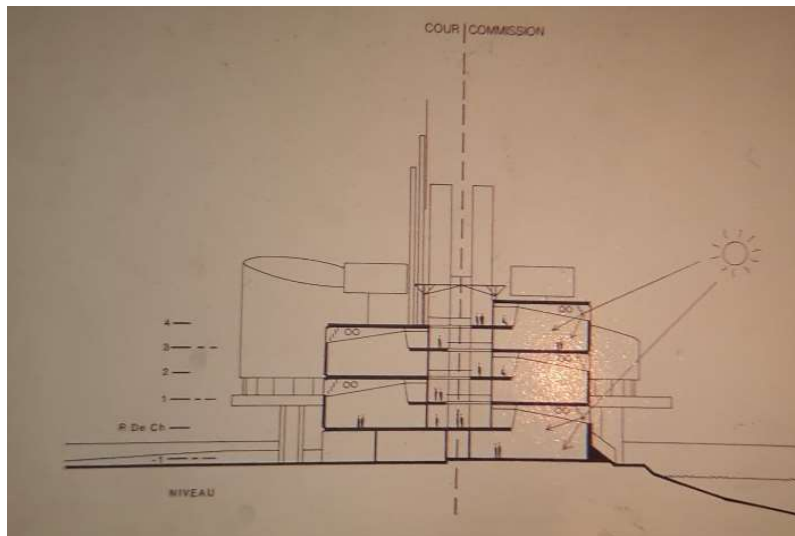
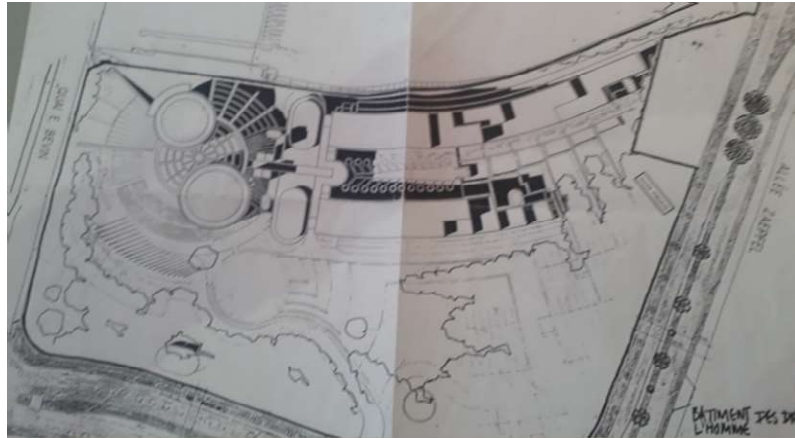
Fig. 30 : Plans du rez-de-chaussée et de l'étage, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 31 : Concours, photo de maquette, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 32 : Concours, perspective extérieure sur l'entrée du bâtiment, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

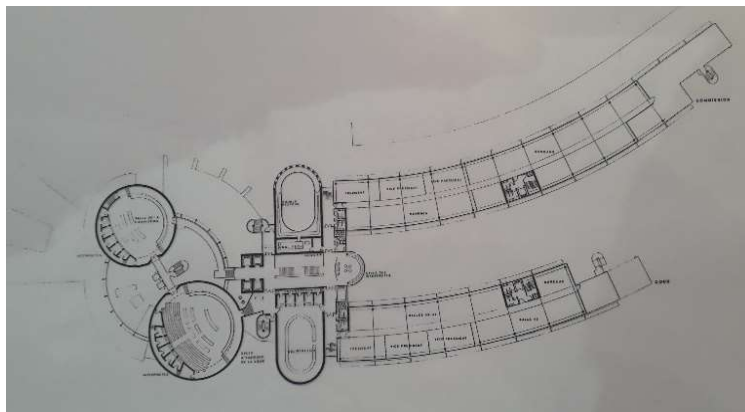
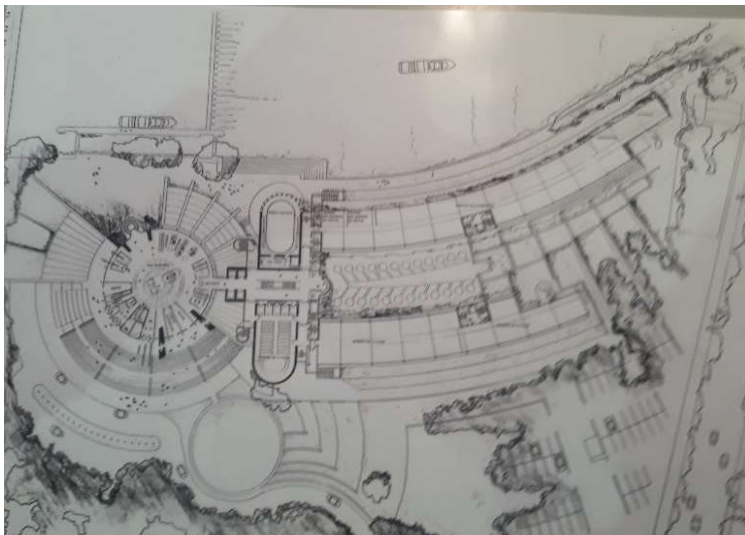
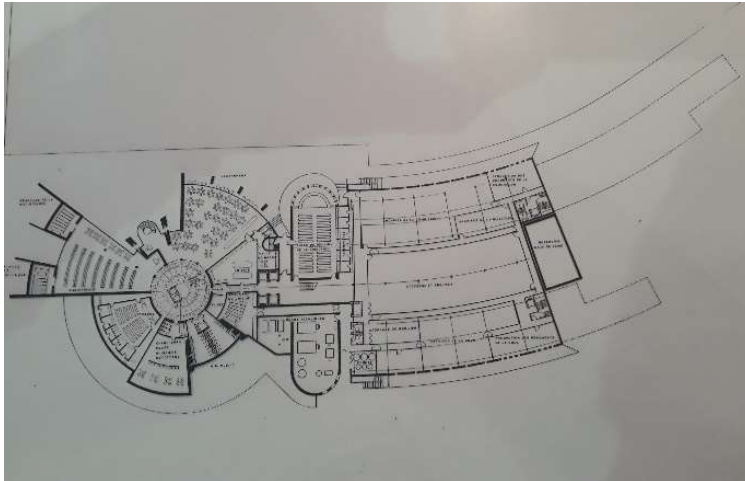


(De haut en bas)

Fig. 33 : Concours, Plan masse, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 34 : Concours, élévation nord-ouest, vue depuis l'Ill, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 35 : Concours, coupe transversale sur les bureaux, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

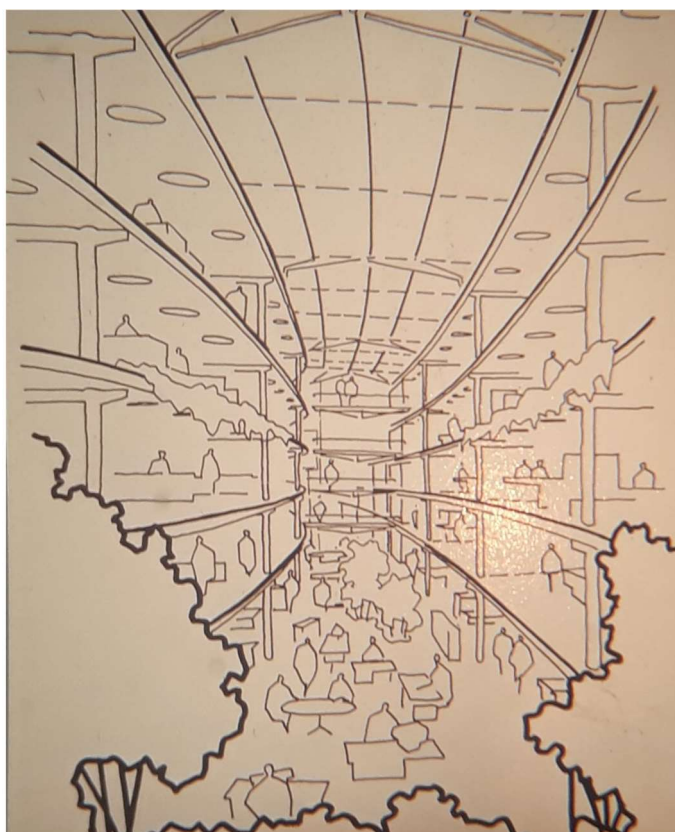
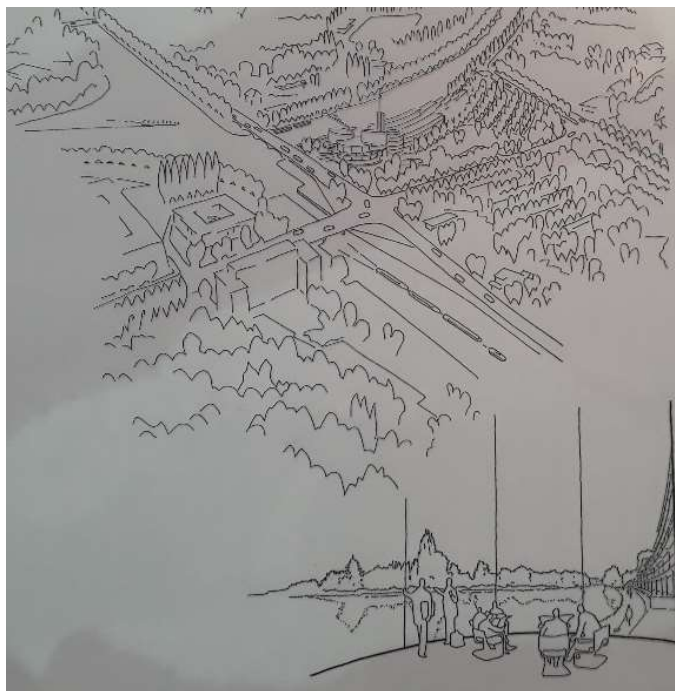


(De haut en bas)

Fig. 36 : Concours, Plan du rez-de-jardin comprenant la bibliothèque et le restaurant, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 37 : Concours, Plan du Rez-de-chaussée, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Fig. 38 : Concours, Plan du 2^{ème} étage, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8



(De haut en bas)

Fig. 39 : Concours, croquis d'insertion paysagère du projet, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W

Fig. 40 : Concours, croquis d'ambiance intérieur, l'architecte imagine une verrière reliant les deux ailes de bureaux, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

III. AOUT 1989 – JUIN 1995. UN PALAIS HIGH-TECH SUR LES RAILS, MANIFESTE D'UN NOUVEAU DISCOURS POLITIQUE ET D'UNE NOUVELLE POLITIQUE ARCHITECTURALE

a) Et vogue le projet Rogers ? La stratégie de la municipalité pour imposer son choix

« Un concours, ce n'est pas comme une compétition sportive où le meilleur gagne, changez de jury [ou de comité] et vous changerez probablement le Lauréat¹³⁴ » confie Richard Rogers aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) lorsque Corine Ibram revient avec lui sur son expérience des concours d'architecture. Et il n'a pas tort. Le lendemain du jury de juin, la municipalité présente les projets aux experts du CAHLO. Le comité n'accueille pas les propositions avec le même enthousiasme que le jury de la veille et rejette en bloc les contre-projets des trois architectes européens. Selon les experts, les projets seraient infiniment moins fonctionnels et bien plus chers. Le projet anglais dépasse en effet le budget initial de 10% et celui de Perrault de 7%¹³⁵. Pour Henry Bernard, les architectes ne jouent pas suffisamment sur les volumes et les alternances de matériaux. Il ajoute enfin que les propositions ne reflèteraient pas la symbolique des droits de l'homme¹³⁶. La réaction du président du CAHLO n'étonne pas. S'il n'a jamais été directement visé par les critiques, Henry Bernard ressort troublé de ce revirement politique et architectural. Il sait qu'il a participé activement au projet de Sauer et que d'une manière ou d'une autre, ce sont aussi ses méthodes qui sont remises en cause. Peut-être est-ce la raison qui l'a poussé, en tant que directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à soumettre, à l'été 1989, le programme du Palais des droits de l'homme aux étudiants concourant au Grand Prix d'Architecture. N'ayant malheureusement trouver aucune trace dans les archives de ces travaux d'étudiants, on imagine que l'architecte souhaite cerner ce que les futures générations d'architectes imaginent pour un tel programme. « Une initiative judicieuse, qui le replace dans l'ambiance des concours du Grand Prix de Rome supprimé depuis 1968¹³⁷ » remarque Sauer dans une note à Adam. Au regard des réactions du CAHLO, on ne sait pas si

¹³⁴ Ibram (Corinne), « L'architecture du futur Palais des Droits de l'Homme », 11 janvier 1990.

¹³⁵ Sans auteur, « Nouveau palais des droits de l'homme à Strasbourg. Décision définitive en septembre », *L'Alsace*, 18 juillet 1989. (AVES, 561 W 59)

¹³⁶ Ibram, Op. cit., 30 juin 1989.

¹³⁷ Note de François Sauer à Adam concernant le concours étudiant lancé par Henry Bernard, 7 août 1989. (AVES, 562 W 1)

les arguments sont sincères ou si le comité tient avant tout à conserver sa légitimité auprès du comité des ministres ; quitte à éviter un débat d'idées pourtant bien entamé depuis la mobilisation des architectes début mars. Ne pouvant donc compter sur le soutien du CAHLO, la municipalité doit désormais se tourner directement vers le comité des ministres et espère qu'il ne suivra pas les recommandations d'un comité qui campe sur ses positions.

Faute de convaincre les fonctionnaires européens, Catherine Trautmann peut se targuer d'avoir un allié de taille : la nouvelle Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Catherine Lalumière qui vient de prendre ses fonctions depuis début juin 1989 et qui de surcroît est issue du même bord politique que Catherine Trautmann. Une chance pour la maire de Strasbourg qui doit se réjouir du départ de l'ancien Secrétaire Général Marcelino Oreja, fervent opposant à l'idée d'un concours¹³⁸. Dès les premières semaines de son mandat, la nouvelle secrétaire du CE s'était déjà entretenue avec les architectes contestataires et s'était dite sensible à leur revendication. Même si Trautmann sait que Lalumière ne peut se substituer aux décisions du CAHLO et du comité des ministres, elle compte sur le poids politique de sa partenaire européenne pour plaider les revendications de la Ville auprès des plus réticents. Parallèlement, la Ville se dit prête à prendre en charge le surcoût des nouvelles études qu'entraîne le projet. Elle annonce une série de mesures d'accompagnement comme la réfection de la voirie et le relogement des fonctionnaires délogés par les travaux des anciens bâtiments des pères Oblats. Car ce qui pose en fait le plus problème aux membres du CAHLO et aux équipes techniques du Conseil de l'Europe, c'est principalement les impacts significatifs des deux projets Rogers et Perrault sur le terrain. Pour les rassurer, la municipalité mobilise ses services et annonce au CE que le Plan d'occupation des sols (P.O.S) est remis à l'étude pour régler les problèmes liés au recul nécessaire sur le quai Bevin et qu'il sera modifié selon le projet retenu¹³⁹. Le tronçon de la route de la Wantzenau pourra être déclassé et supprimé tandis que la Pharmacopée, occupant un bâtiment du couvent des pères oblats, sera relogée. La ville assure enfin qu'elle décidera elle-même de conserver ou non la partie la plus ancienne du couvent mais précise

¹³⁸ Oreja appartient au Parti populaire (PP) au Parlement Européen. Dès 1985, il se prononce contre l'organisation d'un concours.

¹³⁹ Alors que la loi nationale d'orientation instituant le plan d'occupation des sols (POS) est votée en 1967, notons que la Ville n'est entrée dans le droit commun qu'en 1992. A Strasbourg, ce POS fût élaboré dans une lenteur extrême, car les avantages qu'il pouvait procurer étaient déjà largement contenus dans les moyens réglementaires municipaux déjà en place. Le POS ne fut terminé qu'en 1985 mais annulé en 1988 par le tribunal administratif de Strasbourg dû à l'intégration de dispositifs de l'ancien *Bauordnung*. En 1989, la nouvelle municipalité abandonna la procédure entamée par Marcel Rudloff en estimant qu'un POS en accord avec les règles de l'urbanisme ne mettait pas en cause l'autonomie municipale. Le POS fut donc mis en application en 1992. Voir : Kleinschmager (Richard), *Op. cit.*, 1997, p. 196-199.

que seul le projet Rogers permet de la conserver¹⁴⁰. C'est donc grâce à des garanties technico-financières de la Ville et l'impulsion politique de Catherine Lalumière que le comité des ministres accepte finalement de revenir sur ses positions. Se penchant sur les conclusions du jury de juin 1989, les ministres des 23 pays membres se mettent d'accord et se prononcent en septembre 1989 pour le projet Rogers¹⁴¹.

Après deux mois de négociations, Catherine Lalumière ne cache pas sa satisfaction et parle d'une très nette « manifestation architecturale de la vitalité des valeurs européennes ¹⁴²». Elle estime ainsi qu'en acceptant de revenir sur ses positions, le CE a donné un bel exemple d'ouverture et de démocratie : « Rogers a une idée lumineuse des droits de l'homme et son projet traduit cette vision, claire, ouverte et gaie. D'autres auraient souhaité un bâtiment plus solennel. Les deux options se défendent¹⁴³ ». Si elle regrette que l'institution n'ait pas insisté sur le caractère symbolique du bâtiment dans le cahier des charges de 1985, elle juge que Rogers a « un peu rattrapé tout ça » contrairement à d'autres institutions où cette symbolique, rappelle-t-elle, fait manifestement défaut : « Si vous considérez les bâtiments de la communauté européenne de Bruxelles, vous ne trouverez pas de trace de ce qui pourrait être la symbolique d'une créativité européenne dans l'architecture¹⁴⁴ ». La maire de Strasbourg ne ménage pas, elle non plus, sa satisfaction : « Inquiet au départ par l'arrivée d'une nouvelle municipalité, le Conseil de l'Europe a rapidement compris que nos motivations rejoignent ses propres préoccupations. J'ai notamment fait valoir qu'une architecture de qualité contribue à l'identification forte de la réalité européenne¹⁴⁵ ». Même du côté de la presse nationale, on se réjouit de l'issue du « bras de fer » entre le CE et la municipalité. *Libération* parle ainsi d'une victoire des « deux Catherine européennes¹⁴⁶ » et le journal national semble envouté par le projet Rogers. 30 ans plus tard, l'adjoint à l'urbanisme de Catherine Trautmann se souvient encore qu'ils avaient dû faire preuve de beaucoup de pédagogie. Lors de notre échange, Jean Klotz a souligné l'aide précieuse du remplaçant de Sauer au service d'architecture de la Ville, Paul Ziegler. Si l'ancien élu socialiste n'a rencontré qu'une ou deux fois François Sauer, il se souvient très bien de son collègue qui a, selon lui, fortement épaulé la nouvelle municipalité

¹⁴⁰ Lettre de Catherine Trautmann au secrétaire général du Conseil de l'Europe, 5 septembre 1989. (AVES, 114 W 173)

¹⁴¹ Cerri (Francesco), « Palais des droits de l'homme : et vogue le projet Rogers », *Libération* 30 septembre 1989.

¹⁴² Auteur non précisé, « Un paquebot pour les Droits de l'Homme », *Le Moniteur*, 6 octobre 1989, p.15.

¹⁴³ Ibram (Corinne), « Une copie revue et bien corrigée », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 septembre 1989.

¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ Cerri (Francesco), *Op. cit.*, 30 septembre 1989.

pour convaincre les instances techniques du Conseil de l'Europe réticentes à tout changement¹⁴⁷.

Malgré les incertitudes qui planaient toujours sur le projet, les équipes de Rogers ont poursuivi pendant l'été 1989 les études d'un avant-projet-sommaire (APS) pour démontrer la faisabilité de leur proposition. L'architecte sait les délais courts et s'est engagé à respecter l'enveloppe financière auprès d'une institution qui ambitionne d'inaugurer le bâtiment au plus tard en 1992¹⁴⁸. Après avoir travaillé tout l'été gratuitement, le britannique espère enfin percevoir ses honoraires et le fait savoir à la Ville qui doit payer les indemnités liées au concours et à l'Avant-projet sommaire (APS)¹⁴⁹. Alors que l'architecte s'était présenté en juin avec un projet très schématique auprès des élus, Rogers développe peu à peu les intentions structurelles qu'il intègre dans le langage architectural. La trame structurelle des bureaux est de 9x12m et sera construite soit en béton, soit en acier. L'architecte souhaite utiliser du grès des Vosges pour le revêtement des salles et des parties nobles de l'entrée ainsi que pour le socle de l'ouvrage.¹⁵⁰

Illustrations page suivante (de haut en bas)

Fig. 41 : Avant-projet sommaire, coupe de principe sur un cylindre high-tech, Richard Rogers, août 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 623 W 17

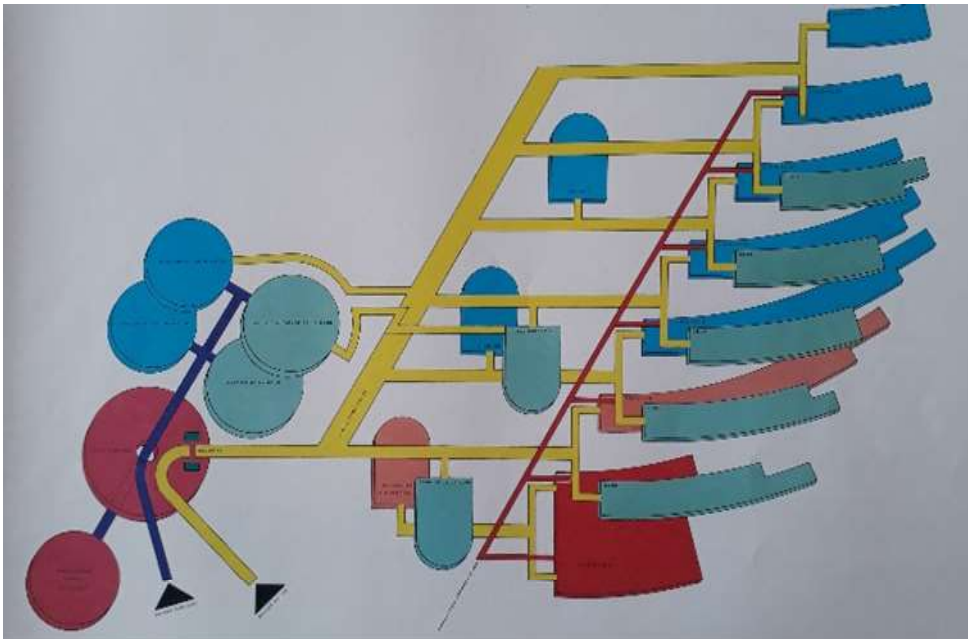
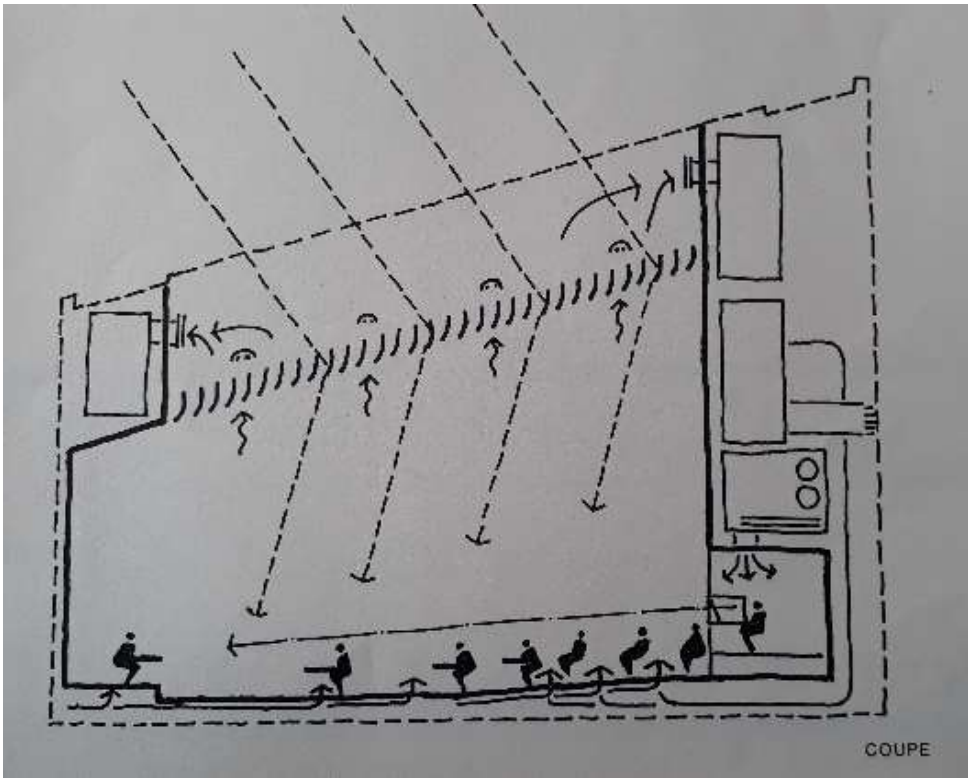
Fig. 42 : Avant-projet sommaire, schéma fonctionnel des locaux, Richard Rogers, août 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 623 W 17

¹⁴⁷ Annexe D, *Op. cit.*

¹⁴⁸ Ibram (Corinne), *Op. cit.*, septembre 1989.

¹⁴⁹ Lettre de Rogers Stirk Harbour + Partners à Jean Klotz, 28 novembre 1989. (AVES, 562 W 1)

¹⁵⁰ Avant-Projet sommaire, août 1989. (AVES, 623 W 17)



Tenu de respecter la décision des ministres européens, le CAHLO se montre à nouveau constructif. Ce dernier, qui jugeait le projet 3 mois plus tôt aux antipodes de ce que doit être un Palais des droits de l'homme, ne demande finalement que d'optimiser les surfaces pour respecter les coûts¹⁵¹ et se garde désormais de tout commentaire sur l'architecture du bâtiment. Pour les services techniques du CE, le restaurant doit se situer dans les parties privées et souhaite inverser son emplacement avec la bibliothèque au niveau du Rez-de-jardin¹⁵². Jugeant l'entrée du public dans la salle d'audience peu satisfaisante, il demande également de pivoter le plan de la salle d'audience et de faire entrer le public dans l'axe des tribunes. En janvier 1990, le CAHLO approuve l'APS de Rogers et autorise l'architecte à s'engager dans l'élaboration de l'avant-projet définitif (APD)¹⁵³. L'optimisation des coûts se traduit forcément dans les choix architecturaux. Ainsi dans l'APD d'avril 1990, on constate la réduction des terrasses de l'entresol des cylindres¹⁵⁴ qui finiront par totalement disparaître. Présenté en juin 1989, l'étude d'une verrière entre les deux ailes n'a jamais donné suite et a laissé place à une cascade végétale extérieure.

D'un dessin très sommaire lors des premières études, la structure des cylindres fait l'objet de nombreuses recherches structurelles. Rogers imagine une « assiette » pleine ayant une finition en béton blanc préfabriqué de haute qualité sur lequel reposent les murs des cylindres. Ces derniers sont composés d'une ossature métallique à treillis supportée par des étais métalliques tubulaires. Ces étais permettent de dégager une fenêtre en bandeau tout autour des cylindres et ouvrant la vue à 180° vers l'Ill et le canal. Comme il l'a fait précédemment pour Beaubourg, les ossatures porteuses sont déplacées à l'extérieur de la façade du bâtiment pour dégager le maximum de surface à l'intérieur. Concernant la façade, l'architecte renonce au revêtement en pierre rose sur les parois verticales du rez-de-chaussée et du rez de jardin qui aurait certainement compromis l'effet de légèreté recherché. Au grès rose des Vosges alors utilisé inlassablement un peu partout en Alsace, on lui préfère finalement, par choix ou par contrainte, des panneaux en béton préfabriqués. Le grès n'est conservé que pour le plancher du hall d'entrée et les escaliers¹⁵⁵.

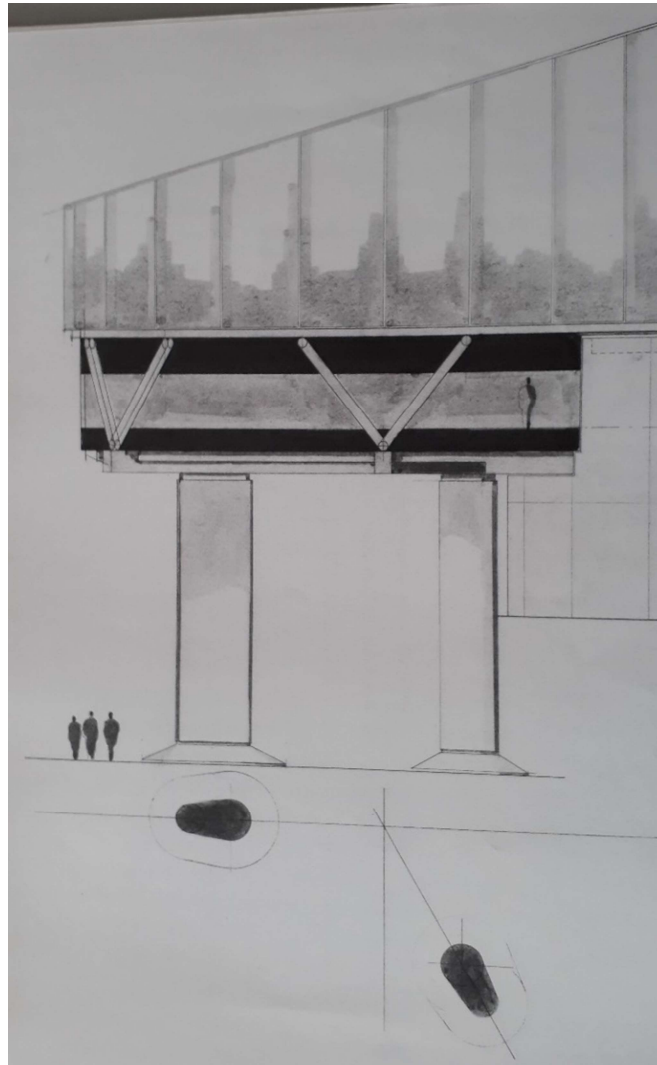
¹⁵¹ Rapport de réunion CAHLO au comité des ministres, 9 et 10 novembre 1989. (AVES, 562 W 1)

¹⁵² Observations générales sur le nouveau bâtiment des droits de l'homme, 20 octobre 1989. (AVES, 562 W 1)

¹⁵³ Rapport de la réunion du CAHLO, janvier 1990. (AVES, 562 W 2)

¹⁵⁴ APD du 19 avril 1990. (AVES, 623 W 17)

¹⁵⁵ APD 20 août 1990. (AVES, 623 W18)



(De haut en bas)

Fig. 43 : Avant-projet détaillé, étude structurelle d'un cylindre, Richard Rogers, avril 1990, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 623 W 17

Fig. 44 : Avant-projet détaillé, Photocollage mesurant l'impact de la maison des pères Oblats sur le projet, la maison est habillage cachée derrière les arbres, Richard Rogers, août 1990, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, 623 W 18

b) De l'effet Trautmann à l'effet Gorbatchev : Quand la grande Histoire rencontre la petite

Pendant que Strasbourg remettait sur le métier son ouvrage architectural au printemps 1989, l'histoire de l'Europe s'accélérait. Le 6 juillet 1989, Mikhaïl Gorbatchev¹⁵⁶ s'exprimait à Strasbourg pour plaider « une maison européenne commune¹⁵⁷ ». Son discours préfigurait des bouleversements d'ampleur en Europe. Alors que le CE, en accueillant en 1989 la Finlande, 24^e État membre et dernier pays d'Europe de l'ouest absent de Strasbourg, pensait avoir fait le plein, c'était sans compter sur les effets de la perestroïka déclenchée par Mikhaïl Gorbatchev. La fin du bloc de l'Est, l'éclatement puis la disparition de l'URSS et le remodelage politique du continent, préfigurent l'adhésion d'une dizaine de pays au Conseil de l'Europe. Ce dernier se voit donc obligé de revoir le projet du Palais des droits de l'homme de Rogers. Le même comité des ministres qui, en 1985, craignait d'avoir vu trop grand, redoute, 7 ans plus tard, l'inverse. En février 1992, le CE révisé donc ses ambitions à la hausse et fait ajouter près de 3000m² de bureaux supplémentaires¹⁵⁸. Les salles d'audience de la Cour et de la Commission doivent être notamment agrandis. Le projet est désormais chiffré à plus de 420 millions de francs et l'inauguration est repoussée à l'été 1994¹⁵⁹. Alors que le 5 mai 1989, Mitterrand n'aurait donné le coup d'envoi que d'un palais conçu pour accueillir une trentaine de pays, c'est un bâtiment taillé pour héberger jusqu'à 45 Etats qu'il faut désormais construire¹⁶⁰.

Réunis le 4 mai 1992, soit 3 ans après la pose de la première pierre initialement prévue pour le projet de Sauer, Catherine Trautmann, François Mitterrand et Catherine Lalumière donnent le premier coup de truelle d'un chantier déjà entamé. Les travaux des fondations des deux ailes administratives ont, en effet, pu commencer à être coulées dès septembre 1991¹⁶¹. Si les travaux des deux ailes ont pu débiter avant la décision du CE d'agrandir les surfaces, c'est parce que qu'il avait demandé en novembre 1989, soit quelques jours après la chute du mur de Berlin, d'uniformiser les fondations des ailes de bureaux pour surélever les bureaux en cas

¹⁵⁶ Mikhaïl Gorbatchev est nommé Secrétaire général du parti communiste soviétique en mars 1985

¹⁵⁷ Discours devant le Conseil de l'Europe le 6 juillet 1989 de Mikhaïl Gorbatchev. Auteur non précisé, « Discours de Mikhaïl Gorbatchev devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 6 juillet 1989) » in CVCE.eu [en ligne]. 03 Juillet 2015. Màj 03/07/2015 [consulté le 26 mars 2020] Disponible sur internet : https://www.cvce.eu/obj/discours_de_mikhail_gorbatchev_devant_le_conseil_de_l_europe_strasbourg_6_juillet_1989-fr-4c021687-98f9-4727-9e8b-836e0bc1f6fb.html

¹⁵⁸ Arnoulf (Michel), « Rebondissements pour un palais », *Journal l'Alsace*, 1^{er} mai 1992.

¹⁵⁹ Sans auteur, « François Mitterrand pose la première pierre », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 mai 1992 (AVES, 114 W 173)

¹⁶⁰ Arnoulf (Michel), *Op. cit.*, 1^{er} mai 1992.

¹⁶¹ Sans auteur, « François Mitterrand pose la première pierre », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 mai 1992. (AVES, 114 W 173)

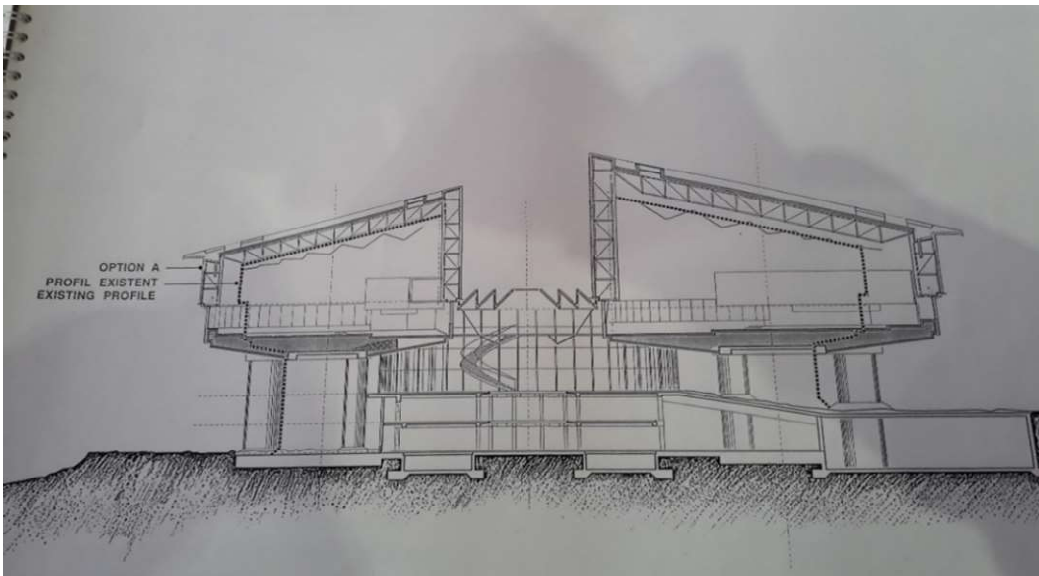
de besoin¹⁶². L'institution avait incontestablement vu juste. L'une des ailes est donc agrandie tandis que l'autre est surélevée de deux étages. Mais pour l'architecte, les cylindres restent en suspens et doivent être redimensionnés de telle manière à ne pas dénaturer le projet. Une révision architecturale du palais des droits de l'homme, chahuté par l'Histoire, la grande comme la petite.

Illustrations page suivante (de haut en bas)

Fig. 45 : Avant-projet détaillé, Avant-projet détaillé, photo du chantier du nouveau Palais des Droits de l'Homme, non daté [vraisemblablement 1993], source : Base numérique du patrimoine d'Alsace

Fig. 46 : Avant-projet détaillé, Etude d'agrandissement des cylindres, comparaison avec le profil existant, 22 et 23 janvier 1992 source : Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg 623 W 18

¹⁶² Rapport de réunion avec la Ville et le Conseil de l'Europe, 22 novembre 1989. (AVES, 562 W1)



c) La symbolique du Palais. L'instrument d'un nouveau discours politique ?

En mai 1992, le Président François Mitterrand profite de la pose de la première pierre pour défendre devant la communauté européenne sa vision de l'Europe. Il expose ainsi une Europe à trois étages¹⁶³ dans laquelle la CEE en serait le pilier économique, la CSCE gérerait les aspects de sécurité et, enfin, le Conseil de l'Europe serait le creuset de la « Grande Europe », l'outil de développement d'une « confédération européenne » dont le rôle serait renforcé¹⁶⁴. Mais l'inauguration du chantier profite avant tout à Catherine Trautmann qui saisit l'occasion pour faire passer un double message : « Le projet était lancé alors qu'à l'Est tout semblait figé [...] Aujourd'hui, la pose de la première pierre marque la construction de la nouvelle Europe des citoyens. Plus l'Europe s'élargit, plus fondamentale est la référence au principe de droit ¹⁶⁵ ». En s'agrandissant, le bâtiment de Rogers deviendrait donc pour la maire « l'instrument¹⁶⁶ » et le miroir architectural d'une nouvelle Europe qui s'élargit sur le plan géopolitique et démocratique. En multipliant les comparaisons entre les valeurs d'une Europe des droits de l'homme et l'architecture de l'édifice, Catherine Trautmann fait du futur palais une arme précieuse dans la guerre du siège des institutions européennes qui voient face à face Strasbourg et Bruxelles. Le Journal *Libération* fait d'ailleurs remarquer le contraste saisissant entre la structure aérienne et innovatrice du Palais strasbourgeois avec les parallélépipèdes de béton et de métal du quartier européen de la capitale belge¹⁶⁷. Ce discours calibré de l'élue strasbourgeoise, répété à nouveau lors de l'inauguration du bâtiment en juin 1995, nous aide *in fine* à comprendre la stratégie mise en place par la Ville et nécessite un bref retour en 1989. Si Rudloff voyait dans la maîtrise d'œuvre municipale un outil d'accompagnement pour les institutions et donc un moyen de renforcer la crédibilité de Strasbourg auprès de l'Europe, c'est parce que celle-ci se tournait de sa propre initiative vers la Ville pour satisfaire ses besoins en locaux. La ville ne répondait simplement qu'aux besoins fonciers d'institutions en pleine expansion.

Mais contrairement à son prédécesseur, la nouvelle maire doit faire face, depuis son élection, à un nouveau contexte : une concurrence de plus en plus rude manifestée par une attaque inédite au siège du Parlement strasbourgeois. Début janvier 1989, un rapport européen préconise de déplacer définitivement les sessions parlementaires à Bruxelles et sème tout

¹⁶³ Cerri (Francesco), « Palais des droits de l'homme ! Et vogue le projet Rogers », *Libération*, 30 septembre 1989.

¹⁶⁴ Riot (Daniel), « François Mitterrand devant l'Assemblée des Vingt-six. Europe de demain : la première pierre. Un sommet paneuropéen tous les deux ans à Strasbourg », *Les Dernières d'Alsace*, 5 mai 1992.

¹⁶⁵ Marchisio (Jean-Claude), « Le symbole et l'instrument », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 mai 1992.

¹⁶⁶ *Ibidem*.

¹⁶⁷ Cerri (Francesco), *Op. cit.*, 30 septembre 1989.

autant la zizanie à Strasbourg que l'indifférence à Paris¹⁶⁸. Certes protégée par les traités, la Ville se retrouve donc dans l'obligation de revoir ses plans ; sa légitimité n'étant plus seulement garantie par les textes européens. Si désormais les institutions ne se tournent plus aussi naturellement vers Strasbourg que par le passé, la Ville compte donc faire de la séduction architecturale l'un des nombreux piliers de sa nouvelle stratégie en faveur de « Strasbourg l'Européenne »¹⁶⁹. Arrivée à la nouvelle municipalité, la sensibilité de Catherine Trautmann aux revendications des architectes ne révèle donc pas tant un intérêt brutal pour l'architecture qu'un moyen de réagir aux plans Bruxellois. Elle a donc profité de la prédisposition du tollé provoqué par le projet de François Sauer pour faire de la symbolique architecturale le totem de l'Europe de Strasbourg.

Et cette hypothèse se vérifie à nouveau quelque mois plus tard. Forte de l'expérience du concours de juin 1989 pour la CEDH, la Ville lance début 1990 un concours d'architecture pour un nouvel hémicycle parlementaire. Et bien que la CEE n'en ait ni exprimée le besoin, ni ne se soit engagée sur aucun plan politique, Trautmann renouvelle sa stratégie : retourner l'opinion européenne par la séduction architecturale¹⁷⁰. Le jury qu'elle préside désigne le projet de l'agence d'Architecture Studio Lauréat, un bâtiment « contextuel au sens le plus large » qui symbolise selon ses auteurs la force de l'union et l'ouverture de la démocratie¹⁷¹. Lorsque Catherine Trautmann prononce son discours à l'occasion de l'inauguration du Palais des droits de l'Homme, elle ne manque pas de faire l'éloge de l'architecture et des constructions en cours dans le quartier des institutions européennes. Selon elle, « l'architecture contemporaine de Richard Rogers traduit la cohérence et l'ambition partagée entre le Conseil de l'Europe et la Ville » et décrit une « architecture forte, tournée vers le Palais de l'Europe et le Parlement européen¹⁷² ». Pour la maire, le bâtiment de Rogers forme désormais avec le Palais d'Henry Bernard et l'hémicycle en construction d'Architecture Studio un « triangle fondateur de l'édifice démocratique européen à la fois comme base et sommet » ou encore une trilogie symbolisant « parfaitement la vocation européenne et de paix qu'incarne la ville de Strasbourg dans le monde¹⁷³ ».

¹⁶⁸ Miguet Laurent, « Maitrise d'ouvrage Strasbourg et les architectes », *Le Moniteur*, 30 janvier 1998.

¹⁶⁹ Kleinschmager (Richard), *Op. cit.*, 1997, p.32.

¹⁷⁰ Allain-Dupré (Elisabeth), Francqueville (Laurence), Miguet (Laurent), Sagot (François), « Strasbourg l'audacieuse », *Le Moniteur*, 25 septembre 1998.

¹⁷¹ Architecture Studio, Description du projet par les architectes du Parlement européen. [Consulté le 04 mai 2020] Disponible sur internet : <https://architecturestudio.fr/projet/str2/>

¹⁷² Discours prononcé par Catherine Trautmann à l'occasion de l'inauguration du Palais des droits de l'homme, 29 juin 1995. Conseil de l'Europe, Discours prononcés lors de l'inauguration du Palais des Droits de l'Homme. Strasbourg, 29 juin 1990 [Consulté le 04 mai 2020] Disponible sur internet : https://www.echr.coe.int/Documents/Archives_1995_Inaug_PDH_Speeches_FRA.pdf

¹⁷³ *Ibidem*.

d) Richard Rogers, un architecte en terrain conquis, conscient des nouvelles attentes architecturales

Interviewé sur le projet de la CEDH par les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Rogers savoure l'accueil qui lui est fait à Strasbourg et plus globalement dans le paysage architectural français. Si 10 ans plus tôt l'architecte divisait l'opinion française avec le centre Beaubourg¹⁷⁴, le succès culturel de ce dernier a placé depuis le britannique sur le devant de la scène architecturale française et européenne¹⁷⁵. En livrant ses impressions aux DNA en janvier 1990, Rogers attribue dans les colonnes du quotidien régional son engagement dans le projet de la CEDH à l'expression de son identité européenne.

*Je ne suis pas un architecte anglais. Je suis un architecte européen. Les deux cheminées sont symboliques à cause de leur forme. Entre les deux, nous dessinons une sorte de glaive qui rappelle celui de la justice [...] Mais nous avons refusé de marquer trop fortement toute autre symbolique de façon à laisser ouverte l'idée qu'on se fait des droits de l'homme*¹⁷⁶.

Si en tant qu'architecte il vante autant son attachement au continent, c'est certainement parce qu'il profite en France, depuis le centre Pompidou à Paris, d'une reconnaissance des milieux politiques et médiatiques qu'il n'a pas forcément outre-manche. Tandis qu'il salue d'un côté un « réveil architectural » français encouragé, selon lui, par le pouvoir politique depuis la fin des années 1970, il dénonce de l'autre l'intrusion néfaste d'un des membres de la famille royale dans les débats architecturaux faisant rage en Angleterre¹⁷⁷. Pas plus tard qu'au début de l'automne 1990, Rogers tenait tête au prince Charles dans une polémique sur l'architecture qui agita, par médias interposés, l'opinion publique anglaise. Au prince qui a prôné un retour à l'architecture « traditionnelle et familière » et qui a fait des campagnes immodérées en faveur du néo-classique, Richard Rogers a répondu, dans deux pleines pages du *Times* que « l'architecture est le reflet de la société qui la produit. Il faut vivre avec son temps, utiliser les technologies nouvelles en gardant le sens de l'harmonie ; sans innovation, les chefs d'œuvre

¹⁷⁴ Lestienne Camille, « Centre Pompidou : les trois points qui fâchaient lors de la création », *Le Figaro*, 20 janvier 2017.

¹⁷⁵ Buisson (Juliette), *La figure de l'ingénieur, réception dans les médias français du Centre Georges Pompidou à Paris, de la fin des années 1960 au début des années 2000*, mémoire sous la direction de Julien Bastoen, ENSA Paris-Belleville « Art du projet », soutenue en janvier 2018, p. 40-47.

¹⁷⁶ Ibram (Corinne), « L'architecte du futur Palais des droits de l'homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 janvier 1990

¹⁷⁷ *Ibidem*.

du passé n'auraient jamais existé¹⁷⁸». Agacé par un prince qui n'hésite pas à présenter des contre-projets à ses propositions high-tech, il considère que l'héritier au trône, comme la grande majorité des anglais, cultive la nostalgie du passé ; en architecture comme dans le reste¹⁷⁹. Pour Rogers, la France est donc un nouveau foyer pour les architectes, bien loin du désert architectural des années 1960 et 1970 qu'elle a traversée¹⁸⁰. Pour expliquer ce « réveil architectural » français, Rogers pointe ainsi le rôle déterminant de l'Etat et des collectivités locales :

« Tous les grands projets sont d'abord à juger par rapport au réveil d'une architecture sur laquelle pèse une accablante torpeur. Un tel réveil est d'abord à verser au crédit du pouvoir central. C'est indéniable. Mais ce qu'il y a de plus prometteur encore, c'est qu'aujourd'hui, les instances régionales et les grandes villes ne sont plus indifférentes à ce grand renouveau. Le discours a radicalement changé¹⁸¹ ».

L'architecte place donc sur le devant de la scène les conséquences des attentions portées à la qualité des constructions publiques depuis la fin des années 1970, croisées avec les effets de la décentralisation sur les collectivités locales depuis 1984¹⁸². Partout en France, les instances régionales se voient en effet accorder de nouvelles compétences leur laissant entrevoir des perspectives de développement qu'elles ne pouvaient assurer auparavant. Renforcées, nombreuses lancent des concours d'architecture dont la symbolique architecturale devient l'un des moyens d'exposer leur pouvoir dans la nouvelle organisation territoriale française¹⁸³. Si le Palais des droits de l'homme strasbourgeois n'est certes pas le siège d'une assemblée régionale ou départementale, on devine toutefois en lui le miroir des ambitions architecturales qui touchent ailleurs en France les lieux de pouvoir depuis 1984. Par l'analyse qu'il porte dans les colonnes de la presse française, Rogers comprend très bien les enjeux architecturaux d'un pays qui lui semble désormais conquis.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Voir notamment : Champenois (Michel), « Le rêve d'une Londres moderne », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, septembre 1988, n°258, p. 1-6.

¹⁸⁰ Ibram (Corinne), *Op. cit.*, 11 janvier 1990.

¹⁸¹ *Ibidem.*

¹⁸² Voir notamment : Marantz (Éléonore), *Op. cit.*, 2016.

¹⁸³ *Ibidem.*

e) Le Palais des droits de l'Homme à Strasbourg : la fin d'un modèle quasi féodal et la mise en place d'une nouvelle politique architecturale

D'avril à septembre 1989, Catherine Trautmann et sa municipalité ont contourné l'arrangement signé entre la Ville et le Conseil de l'Europe en 1987. En faisant appel à des experts indépendants et en organisant une consultation, la Ville a fini par se substituer à l'expertise d'un 1^{er} Grand Prix de Rome et de ses collègues du CAHLO. Pour donner un cadre légal au projet qu'elle défend, la municipalité signe donc avec le CE, courant 1990, un nouveau contrat dans lequel il est décidé que Strasbourg sous-traite au cabinet Rogers la maîtrise d'œuvre¹⁸⁴. Le nouveau secrétaire général des services municipaux de Strasbourg, M. Zimmer, estime que dans la mesure où la Ville prend en charge les conséquences financières et techniques de l'opération, elle doit être tenue informée des relations entre le maître d'ouvrage et le nouveau concepteur¹⁸⁵. Alors qu'elle était encore au cœur des rebondissements du Palais des droits de l'homme depuis 1985, la Ville n'occupe, à partir de 1990, plus qu'une place secondaire dans le déroulement du projet. En effet, pour la maire de Strasbourg et sa municipalité, la priorité n'est plus d'intervenir dans la conception d'un projet mais de déléguer à l'avenir la commande aux architectes libéraux. Et pour Jean Klotz, le premier geste fort ayant d'emblée accompagné cette intention est bien d'avoir cassé la procédure engagée pour la construction du Palais des droits de l'homme de la municipalité¹⁸⁶. Dans son élan, la Ville entreprend une profonde réorganisation d'un service d'architecture dont l'existence remonte à 1777. On apprend dans *Le Moniteur*, un hebdomadaire spécialisé dans le monde de la construction¹⁸⁷, que le nouvel organigramme est peu à peu simplifié. Alors que l'ancienne organisation divisait le service en sept secteurs géographiques, la nouvelle répartit les équipes en deux départements : d'un côté, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; de l'autre, le département maintenance et aménagement. Cette nouvelle organisation permet au passage à la municipalité de réduire ses effectifs, passés de 50 à 44 personnes entre 1990 et 1996¹⁸⁸. En 1993, le chef du service d'architecture -Paul Ziegler- laisse place à l'architecte Louis Coste, issu du secteur privé. Alors que la mission de Ziegler et Sauer a été tout au long de leur carrière de concevoir, celle du nouveau chef du service se concentre davantage sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ne pouvant que traduire les ambitions de la municipalité dans ce domaine.

¹⁸⁴ Lettre de R. Goldreich à Paul Ziegler, 28 novembre 1989. (AVES, 562 W2)

¹⁸⁵ Zimmer (prénom non connu), Note au secrétariat général, 14 février 1990. (AVES, 562 W 2)

¹⁸⁶ Miguet Laurent, *Op. cit.*, 30 janvier 1998.

¹⁸⁷ *Le Moniteur* est fondé en 1903.

¹⁸⁸ Miguet Laurent, *Op. cit.*, 30 janvier 1998.

C'est ainsi que peu à peu, le recours à la maîtrise d'œuvre privée se généralise. Pour preuve, en 1996, le service architecture a sollicité la maîtrise d'œuvre du secteur privé pour seulement quatre opérations, en 1997, cette ouverture s'est étendue à 17 opérations. Alors que la municipalité de droite a défendu un système en décalage avec l'évolution du droit national en termes de commande publique, celle de gauche prouve désormais sa détermination à dépasser les objectifs fixés par la loi dans son recours aux compétences privées, et étend la mise en compétition à des opérations inférieures au minimum légal de 10 millions de francs¹⁸⁹. Pour expliquer ce changement radical de cap, il y a plusieurs hypothèses : Lors de mon entretien avec Jean Klotz, celui-ci défend l'idée qu'en généralisant le recours au concours d'architecture et à la maîtrise d'œuvre privée, la municipalité a su écouter les revendications des architectes et a contribué à démocratiser à l'échelle locale l'accès à la commande publique dans des procédures transparentes¹⁹⁰. Dans cette volonté d'entretenir de meilleurs rapports avec les architectes libéraux de la région, il peut tout autant s'agir d'un choix délibéré pour diversifier la production architecturale que d'éviter l'hypertrophie des services techniques¹⁹¹. Sachant que des études menées sur les pratiques professionnelles des architectes municipaux au début des années 1980 ont démontré que l'ouverture des marchés publics au secteur privé est plus importante dans les villes dirigées par la droite que dans les villes socialistes ou communistes, ce changement de stratégie interroge donc si ce revirement strasbourgeois n'est pas en contradiction avec le soutien traditionnel de la gauche à la maîtrise d'œuvre municipale. Contrairement à Strasbourg, sa ville voisine – Schiltigheim – a fait le pari inverse en créant dans les années 1980 un « Atelier public d'architecture » sous la mandature du rocardien Alfred Muller. Ce concept alors défendu par bon nombre d'architectes de l'époque aurait permis dans cette commune de la Communauté urbaine de Strasbourg de sauvegarder, selon Yves Ayrault, le tissu ancien de la ville¹⁹². Cette contradiction strasbourgeoise est bien sûr à mettre en perspective avec divers degrés de complexité (la taille de la ville ou l'histoire des services municipaux) dont l'étude dépasse le cadre de ce travail. Il est toutefois incontestable que le Palais des droits de l'homme se fait l'un des témoins des évolutions majeures touchant

¹⁸⁹ Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP. Votée le 12 juillet 1985 mais appliquée systématiquement à partir de 1993 seulement, cette loi impose désormais que, pour tout investissement public de plus de dix millions de francs, soit organisé un concours selon un processus codifié. Marantz, *Op. cit.*, 2016.

¹⁹⁰ Annexe D, *Op. cit.*

¹⁹¹ Allégret (Jacques), *Op. cit.*, p. 108.

¹⁹² Pour Yves Ayrault, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre une maîtrise d'œuvre municipale mais plutôt de limiter son intervention à un pourcentage d'activité lui permettant tout autant de conserver le savoir-faire technique que de permettre à l'exercice libéral de garantir une diversification architecturale. Voir Annexe E, *Op. cit.*

un pouvoir municipal strasbourgeois hérité de la période allemande, rattrapé une fois de plus par les évolutions du droit français.

CONCLUSION

La microphysique du pouvoir. Une évolution des formes architecturales d'un palais au gré des rapports de force entre la ville, le conseil de l'Europe et les architectes

L'inauguration du Palais des Droits de l'Homme devait symboliser le bicentenaire de la révolution française, elle célèbre finalement les valeurs d'une Europe unie. En s'en remettant à la France, le Conseil de l'Europe a voulu contourner les susceptibilités diplomatiques et éviter des tracasseries administratives. Mais la voie la plus simple n'est pas toujours la meilleure. « Un bon compromis ne satisfait jamais personne, mais est accepté de tous. Dans la vie internationale, on finit toujours par arriver à un compromis ¹⁹³», admet Gaetano Adinolfi, résumant un peu l'esprit qui plane sur les institutions internationales. Le consensus européen autour d'une maîtrise d'œuvre municipale met au jour un vide juridique au niveau de l'échelon du Conseil de l'Europe concernant ses conditions d'attribution de la commande architecturale. Les longues négociations entre l'Etat, le Conseil de l'Europe et la municipalité ainsi que le recours à la maîtrise d'œuvre municipale traduisent en effet tout autant l'absence d'une politique architecturale à l'échelle de l'institution européenne qu'un déphasage de cette dernière avec les nouvelles attentes liées à l'architecture au tournant des années 1990. En procédant comme elle l'a toujours fait dans le quartier des institutions, la ville a quant à elle renouvelé une procédure qui a fait ses preuves d'efficacité par le passé. Mais le projet s'est égaré dans les péripéties d'une coopération tempétueuse entre François Sauer et Henry Bernard dont les ambitions esthétiques ont dépassé le simple rôle de conseiller dont il avait été chargé. En désignant Henry Bernard comme président du CAHLO, et Sauer comme architecte, les fonctionnaires européens du Conseil de l'Europe, davantage préoccupés par l'urgence d'emménager dans des nouveaux locaux que de réellement lancer une réflexion autour du programme pourtant inédit, ont donc confié la conception à des praticiens éloignés de l'engouement des dernières années pour des projets initiés sous Pompidou, Valéry Giscard-D'Estaing et Mitterrand ayant fortement contribué à faire de l'architecture un sujet de débat¹⁹⁴. En mars 1989, la Ville présente ainsi un projet dont personne ne pourrait vraiment dire qui d'Henry Bernard ou de François Sauer est l'architecte.

¹⁹³ Ibram (Corinne), *Op. cit.*, 2 avril 1989.

¹⁹⁴ Champy (Florient), *Op. cit.*, 1998, p. 39-43.

« Faut-il s'étonner qu'à force de suivre les méandres de la diplomatie européenne le projet se soit égaré ? Douze experts et un architecte municipal penchés sur le même objet architectural pouvaient-ils produire autre chose qu'un projet hybride ? » « Quand il y a trop de nurses, dit un proverbe polonais, l'enfant est mal soigné¹⁹⁵ » conclut-on chez *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* début avril 1989.

Le Conseil de l'Europe et la Ville ont alors mené un projet à contre-courant des évolutions des politiques architecturales d'un pays qui se passionne pour les concours d'architectures. Un trait spécifiquement français à en croire le nombre de procédures réalisées en France en 1993 : 2000 dans l'hexagone contre moins de 10 en Italie et 600 en Allemagne¹⁹⁶. Dans la capitale alsacienne, on observe que c'est d'abord avec l'intervention d'acteurs locaux - les architectes - que ces débats dépassent les frontières de la capitale française pour s'inviter à Strasbourg. Après le rendez-vous manqué de la maison de la Culture de Le Corbusier quinze ans plus tôt¹⁹⁷, c'est donc grâce à la thématique des droits de l'homme que le comité pour un autre Palais parvient à réveiller chez la classe politique locale un intérêt pour le travail d'architectes en passe de devenir dans les années 1990 des icônes culturelles que l'on appelle aujourd'hui « Starchitectes ». Car à la fin des années 1980, c'est bien l'intervention d'architectes de renom (Koolhaas, Portzamparc et Jean Nouvel avec le projet Euralille, Foster avec le Carré d'Art à Nîmes) qui préfigure une nouvelle forme de politique architecturale et urbaine des villes¹⁹⁸. A Strasbourg, les politiques restent pourtant, jusqu'en 1989, à l'écart des enjeux architecturaux du Palais des droits de l'Homme. Dans la quête perpétuelle d'un rayonnement européen, ils se montrent, lors de la campagne électorale, davantage sensibles au rôle d'un métro automatique ou d'un tramway qu'à celui de l'architecture pour renforcer la capitale régionale. Même après l'élection de Catherine Trautmann, il faut attendre que se greffe à la mobilisation des architectes un rapport européen défavorable au siège parlementaire strasbourgeois pour que la nouvelle maire se décide de faire appel au président de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, Joseph Belmont. Un nouvel acteur dont la mission est d'encourager la maîtrise d'ouvrage publique et qui exporte à Strasbourg la stratégie initiée par l'Etat à la fin des années 1970 pour renforcer la place de l'architecture dans les médias et la culture¹⁹⁹. A partir de 1989, l'internationalisation des démarches pour les futurs concours

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ Garnier (Juliette), « Les concours en Europe », *Le Moniteur Architecture*, n°40, avril 1993, p. 66-67.

¹⁹⁷ Klein (Richard), *Op. cit.*, 2011.

¹⁹⁸ Voir notamment : Chaslin (François), *Les Paris de François Mitterrand*, Gallimard, 1985, p.18.

¹⁹⁹ Champy (Florient), *Op. cit.*, 1998, p. 39-43.

d'architecture dans le quartier européen²⁰⁰ et la symbolique affichée du Palais des droits de l'homme et du Parlement Européen deviennent donc l'une des marques de fabrique d'une stratégie communicante et offensive pour la nouvelle municipalité²⁰¹. Catherine Trautmann, qui ne s'était jamais exprimée avant son élection sur le projet, a pris conscience, une fois élue maire, des enjeux architecturaux dans le quartier européen pour affirmer le rôle de capitale de la ville. Ce nouvel intérêt du maire révèle cette tendance qu'on observe depuis les années 1980 dans les politiques architecturales des collectivités françaises²⁰². En effet, avec la décentralisation, les maires des grandes villes et présidents des assemblés territoriales se sont découvert une vocation de maître d'ouvrage. Un an après le concours du Palais des droits de l'Homme, le concours organisé pour le Parlement Européen démontre que ce qui intéresse la Ville de Strasbourg n'est plus de concevoir mais d'accompagner ou de mettre en valeur ses ambitions européennes autrement que par les traités. Partout en France, les perspectives de la construction européenne et la compétition des grandes villes pour le statut de capitale régionale – comme Strasbourg - ont entraîné une surenchère de programmes de prestige dont la valeur ajoutée est parfois plus symbolique que fonctionnelle²⁰³. Ce retard strasbourgeois par rapport à d'autres villes européennes s'explique par la survie d'une maîtrise d'œuvre municipale soutenue par la droite jusqu'à sa défaite. Après la victoire de la municipalité socialiste, celle-ci s'empresse de réorganiser le service d'architecture au profit de la généralisation du recours à la maîtrise d'œuvre privée permettant à de nouvelles générations d'architectes -locaux- d'accéder à une commande qui leur tournait le dos dans la Communauté urbaine de Strasbourg. Ainsi la Ville s'aligne peu à peu dans les années 1990 sur le droit commun et sur l'application – plus qu'exemplaire - de la loi MOP de 1985 favorisant le recours à l'exercice libéral de la profession d'architecte.

En s'intéressant à la construction de cet édifice selon l'exercice de la microphysique du pouvoir, ce travail a démontré que ce projet ne s'inscrit donc pas seulement dans un simple changement de municipalité mais dans une succession de circonstances politiques et de rapports changeants par lesquels le destin du Palais des droits de l'Homme n'est pas resté entre les seules mains de son commanditaire et de son (ses) architecte(s). Certes nées de la volonté de son institution et d'un comité d'expert *ad hoc*, les orientations du projet se sont retrouvées

²⁰⁰ Bolle (Gauthier), *Op. cit.*

²⁰¹ Allain-Dupré (Elisabeth), Francqueville (Laurence), Miguet (Laurent), Sagot (François), *Op. cit.*

²⁰² Andrieux (Jean-Yves), SEITZ (Frédéric), *Op. cit.*, p. 21.

²⁰³ Champy (Florient), *Op. cit.*, p. 39-43.

finalement dictées par une municipalité forte d'alliés de poids - les architectes, la MICQP et la presse. Ce paquebot high-tech est donc tout autant le miroir de tournants politiques locaux pris par la nouvelle municipalité de gauche que le reflet d'une évolution des pratiques et politiques nationales liées à l'architecture.

Au terme de ce travail se pose désormais la question ouverte de la symbolique architecturale européenne qu'il est impossible de définir à partir d'un seul exemple. Si elle occupe dès 1985 une place importante dans le cahier des charges fixé par le CAHLO, sa prédominance n'est flagrante qu'à partir de 1989 dès lors qu'elle est placée au cœur d'un débat proprement architectural -voir esthétique- et que l'idée de représentativité d'un bâtiment d'Henry Bernard et de François Sauer est désavouée par l'expression des valeurs européennes des droits de l'Homme défendue par leurs détracteurs. Ce projet révèle donc l'affirmation d'un discours hautement symbolique tout autant utilisé par l'architecte pour accéder à la commande que par la Ville pour défendre une cause plus large que l'architecture. A l'inverse, la question de l'expression architecturale échappe totalement au Conseil de l'Europe qui, après s'être rangé derrière Henry Bernard et le calendrier, se retrouve totalement désarmé dans un débat qui ne l'a jamais passionné. On peut supposer que l'on doit cette carence à une institution dont le fonctionnement n'a rien de comparable aux divers régimes politiques qui à travers l'Histoire se sont donné les moyens de marquer spatialement leur présence au cœur des cités. Fait-il donc sens de parler d'architecture européenne alors que cette démonstration architecturale relève davantage des ambitions croisées de la nouvelle municipalité et des acteurs de l'architecture que d'une politique architecturale assumée du Conseil de l'Europe ? Ou au contraire, ce projet reflèterait-il justement une Europe qui se construirait par le bas ? Pour mieux définir ce qui s'entend par la notion d'architecture européenne, il serait intéressant de procéder à un état des lieux des procédures fixées selon chaque type d'institution européenne et selon chaque contexte politico-architectural propre à chaque capitale reconnue : Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Cela permettrait ainsi de confronter l'histoire de cet édifice à d'autres bâtiments institutionnels européens dans lesquels de nombreux points de rencontre entre l'architecture et le pouvoir restent à étudier.

SOURCES

a) Archives municipales de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Dossiers du service Architecture :

- Tractations avec le Conseil de l'Europe pour le nouveau bâtiment des Droits de l'Homme (modèle service d'architecture de la CUS contre William [Richard] Rogers) : planning des études, candidatures pour le projet de construction, procès-verbaux de réunions, note sur l'historique du projet, mémoire de Fr. Sauer, texte à graver sur la première pierre, presse, plan
Cote : 562 W1 pour 1988-1989
- Arrangement entre la ville et le Conseil de l'Europe relatif à la maîtrise d'œuvre, contrats bureaux d'études / CUS, convention ville / OTE (Omnium Technique Européen), proposition d'ingénierie de GIA, notes d'honoraires de OTE
Cote : 562 W 2 pour 1988-1990
- Comptes-rendus de réunions avec le CAHLO (Comité Ad Hoc d'experts sur les besoins en Locaux dans le secteur des Droits de l'Homme)
Cote : 562 W 3 pour 1988-1990
- Comptes-rendus de réunions du service technique
Cote : 562 W 4 pour 1988-1990
- Bâtiment des droits de l'Homme, programme du concours du 26 juin 1989, projet des architectes Ungers, Perrault et Rogers, 76 diapositives.
Cote : 385 W 8 pour 1989
- Mémoire Avant-projet détaillé
Cote : 562 W 6 pour 1988-1990
- Plans APS (Avant-Projet Sommaire) de William Rogers
Cote : 562 W 11 pour 1988-1990
- Bâtiment des Droits de l'Homme, construction : compte-rendu des réunions de chantiers, marché, plans, procès-verbal de réception, correspondance, plaquette
Cotes : 623 W 1-18 pour 1989-1996

Dossiers de la Police du Bâtiment :

- Boeckling, rue (sans numéro) : Palais des Droits de l'Homme (projet non réalisé)
Cote : 651 W 59 pour 1989
- Boecklin, rue (sans numéro) : Palais des Droits de l'Homme (permis de construire sans suite)
Cote : 562 W 61 pour 1992

Cabinet du maire :

- Bâtiment des Droits de l'Homme : pétition contre le projet municipal et pour le lancement d'un concours européen
Cote : 958 W 65 pour 1989

Service du protocole :

- Articles de presse
Cote : 174 W 173 pour 1989-1992

Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols :

Cote : 331 W 148 pour 1989-1990

Secrétariat général :

- Financement de la construction : notes, correspondance
Cote : 752 W 82 pour 1986-1987
- Cote : 752 W 83 pour 1986-1987
- Cote : 752 W 84 pour 1987
- Cote : 752 W 85 pour 1988

b) Sources imprimées

Allain-Dupré (Elisabeth), Francqueville (Laurence), Miguet (Laurent), Sagot (François), « Strasbourg l'audacieuse », *Le Moniteur*, 25 septembre 1998.

Arnoulf (Michel), « Rebondissements pour un palais », *Journal l'Alsace*, 1^{er} mai 1992.

Cerri (Francesco), « Palais des droits de l'homme ! et vogue le projet Rogers », *Libération*, 30 septembre 1989.

Champenois (Michel), « Le rêve d'une Londres moderne », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, septembre 1988, n°258, p. 1-6.

Chaslin (François), « La défense. Trente ans de projets pour Tête défense : le mythe de l'axe et les désaxés », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°258, septembre 1988, p. 73.

Edelman (Frédéric), « Olivier-Clément Cacoub, architecte », *Le Monde*, 7 mai 2008.

Edelmann (Frédéric), « Joseph Belmont, architecte français », *Le Monde*, 29 mars 2008.

Garnier (Juliette), « Les concours en Europe », *Le Moniteur Architecture*, n°40, avril 1993, p. 66-67.

Guislain (Margot), « Entre néoclassicisme, fonctionnalisme et proximité, une symbolique à retrouver », *AMC*, n°269, mai 2018.

Ibram (Corinne), « Les trois nouveaux projets rejetés par le comité d'experts européens », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 juin 1989.

Ibram (Corinne), « Une architecture contesté », *Les dernières Nouvelles d'Alsace*, 2 avril 1989.

Ibram (Corine), « Vers une proposition du maire au Conseil de l'Europe », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 26 avril 1989.

Ibram (Corine), « Cinq architectes européens pour le Palais des droits de l'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 10 mai 1989.

Ibram (Corinne), « Les nouveaux architectes », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 mai 1989.

Ibram (Corinne), « Les trois nouveaux projets rejetés par le comité d'expert européen », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 30 juin 1989.

Ibram (Corinne), « Une copie revue et bien corrigée », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 septembre 1989.

Ibram (Corinne), « L'architecture du futur Palais des Droits de l'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 11 janvier 1990.

J.-J.B., « Des containers pour subvenir aux besoins de la Cours Européenne des droits de l'homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 mars 1989.

Lestienne Camille, « Centre Pompidou : les trois points qui fâchaient lors de la création », *Le Figaro*, 20 janvier 2017.

Marchisio (Jean-Claude), « Le symbole et l'instrument », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 mai 1992.

Miguet Laurent, « Maitrise d'ouvrage Strasbourg et les architectes », *Le Moniteur*, 30 janvier 1998.

Niss (Myriam), « Levée de boucliers contre le Palais des Droits de l'Homme », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 4 avril 1989.

Reinheimer (prénom inconnu), « L'architecte de la CUS a présenté ses esquisses : le nouveau palais déjà sur le papier », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 juillet 1987.

Vermeil (Jean). « Strasbourg, un palais high-tech ». *D'A. D'Architectures*, n°57, août 1995, p. 12-13.

Riot (Daniel), « François Mitterrand devant l'Assemblée des Vingt-six. Europe de demain : la première pierre. Un sommet paneuropéen tous les deux ans à Strasbourg », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 5 mai 1992.

Sans auteur, « François Mitterrand pose la première pierre », *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 mai 1992.

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux (Jean-Yves), *l'Architecture de la République*, Patrimoine références, 2009.

Andrieux (Jean-Yves), SEITZ Frédéric, *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France*, éditions Picard, 1945-1995.

Badariotti, Kleinschmager (Richard), Strauss, *Géopolitique de Strasbourg : permanences et mutations du paysage politique depuis 1871*, éditions La Nuée Bleue, 1995.

Bardi (Pietro Maria), *Rapporto Sull'architettura (per Mussolini)*, Roma : Critica facista, 1931.

Buisson (Juliette), *La figure de l'ingénieur, réception dans les médias français du Centre Georges Pompidou à Paris, de la fin des années 1960 au début des années 2000*, mémoire sous la direction de Julien Bastoen, ENSA Paris-Belleville « Art du projet », soutenue en janvier 2018.

Boesiger (Willy), *Le Corbusier. Œuvre complète, volume 3, 1934-1938*, Birkhäuser Verlag, 1995.

Bolle (Gauthier), « L'architecture du quartier européen à Strasbourg depuis 1949 : enjeux locaux d'un développement institutionnel supranational », in *In Situ* [En ligne], 38, 2019, mis en ligne le 15 février 2019, consulté le 14 octobre 2019. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/insitu/20202> ; DOI : 10.4000/insitu.20202

Champy (Florient), *Les architectes et la commande publique*, Presses Universitaires de France, 1998.

Cohen (Jean-Louis), « Politique : Droite gauche : « invite à l'action » », dans Jacques Lucan, *Le Corbusier : une encyclopédie*, 1987.

Châtelet (Anne-Marie), Storne (Franck), *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg. Volume 1, Histoire et mémoires*, Editions Recherches, 2013.

Cossé (Laurence), *La Grande Arche*, Gallimard, 2016.

Foucault (Michel), *Œil du pouvoir. Naissance de la prison*, Gallimard éd., collection «TEL », Paris, 1975.

Fromonot (Françoise), *La comédie des Halles*, La fabrique éditions, 2019.

Imhoff (Margot), *La mise en scène au cœur de l'architecture des Palais de Justice en France après 1991*, mémoire sous la direction de Anne-Marie Châtelet, ENSA Strasbourg, « Faire de l'histoire, penser l'architecture et la ville », soutenu en janvier 2019.

Jonas (Stéphane), Gérard (Annelise), Denis (Marie-Noële), Weidmann (Francis), *Strasbourg, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine et sa nouvelle université, 1871-1918*, Oberlin, 1995.

Klein (Richard), *Le Corbusier. Le Palais des congrès de Strasbourg. Nouveau programme, dernier projet*, Paris, Picard, 2011.

Kleinschmager (Richard). *Strasbourg : une ambition européenne*. Paris : Anthropos, 1997.

Labbé (Mickaël), « Le Corbusier : architecture et politique », in *Astérior* [En ligne], 16, 2017, mis en ligne le 30 mai 2017, consulté le 06 janvier 2020. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/asterion/2879> ; DOI : 10.4000/asterion.2879

Larsson (Larsalof), *Albert Speer, Le plan de Berlin, 1937-1943*, AAM, 2000.

Le Corbusier, *Vers une architecture*, éditions Vincent, Fréal & Cie, 1958 [1 éd. 1923], p. 243.

Lucan (Jacques), *Composition, non-composition. Architecture et théories, XIXe-XXe siècles*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2009.

Marantz (Éléonore), « L'architecture à la reconquête de sa dimension symbolique ? Architectures et lieux de pouvoir à l'heure de la décentralisation à Marseille (1984-1994) », in *In Situ* [En ligne], 34, 2018, mis en ligne le 04 mai 2018, consulté le 29 mars 2020. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/insitu/15743> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.15743>

Peyceré (David), « La pratique de l'architecture en France au XX^e siècle, in *La Gazette des archives* [En ligne], n°190-191,2000, consulté le 10 mars 2020. Disponible en ligne: www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2000_num_190_1_3641; DOI : <https://doi.org/10.3406/gazar.2000.3641>

Rigaud (Jacques), *L'exception culturelle, la culture et le pouvoir sous la Vème république*, Paris, éd. Grasset, 1995

Tafari (Manfredo), *Vienne la Rouge : la politique immobilière de la Vienne socialiste, 1919-1933*, Pierre Mardaga éditeur, 1995.

Ungers (O.M), *O.M. Ungers: Works in Progress*, « Excerpts form a Dialogue between Heinrich Klotz and O.M. Ungers », The Institute for Architecture and Urban Studies. IAUS Exhibition Catalogue 6, New-York, 1981 pour la traduction anglaise (première publication en allemand dans Heinrich Klotz, *Architektur in der Bundesrepublik*, Berlin, 1977).

(Auteur non précisé), « Discours de Mikhaïl Gorbatchev devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 6 juillet 1989) » in CVCE.eu [en ligne]. 03 Juillet 2015. Màj 03/07/2015 [consulté le 26 mars 2020] Disponible sur internet : https://www.cvce.eu/obj/discours_de_mikhail_gorbatchev_devant_le_conseil_de_l_europe_strasbourg_6_juillet_1989-fr-4c021687-98f9-4727-9e8b-836e0bc1f6fb.html

WEBBIBLIOGRAPHIE

Archi-Wiki, Personne : Bertrand Monnet. Biographie ». 2017. Màj 26 novembre 2019 [Page consultée le 15 février 2020] Disponible sur internet : https://www.archi-wiki.org/Personne:Bertrand_Monnet

Collège de France, Cours [Vidéo en ligne], « L'architecture vecteur du politique, Architecture des pouvoirs et pouvoir des architectes ». Paris (France), 04 avril 2018 [Page consulté le 04 octobre 2019]. Disponible sur internet : <https://www.college-de-france.fr/site/jean-louis-cohen/course-2018-04-04-18h00.htm>

Collège de France, Cours [Vidéo en ligne], L'architecture vecteur du politique, La démocratie comme maître d'ouvrage. Paris (France), 13 juin 2018 [Page consulté le 05.10.2019]. Disponible en ligne : <https://www.college-de-france.fr/site/jean-louis-cohen/course-2018-06-13-18h00.htm>

Conseil de l'Europe. Cour Européenne des Droits de l'Homme, Convention européenne des droits de l'homme [en ligne]. [Page consulté le 04 avril 2020] Disponible en ligne : https://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

Conseil de l'Europe. Discours prononcés lors de l'inauguration du Palais des Droits de l'Homme ». Strasbourg, 29 juin 1990 [Consulté le 04 mai 2020] Disponible sur internet : https://www.echr.coe.int/Documents/Archives_1995_Inaug_PDH_Speeches_FRA.pdf

Architecture Studio, Description du projet par les architectes du Parlement européen,. [Consulté le 04 mai 2020] Disponible sur internet : <https://architecturestudio.fr/projet/str2/>

INA.fr, extrait d'une émission [en ligne]. « Catherine Trautmann à propos de sa victoire à Strasbourg », Soirée électorale : élections municipales 2ème tour, Antenne 2. [Page consulté le 11.11.2019]. Disponible en ligne : <https://www.ina.fr/video/I08015642>

ANNEXES

a) Table des illustrations

Figure 1 : Perspective du projet pour l'IPE 3 de François Sauer : Archives de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 843 W 65

Figure 2 : Esquisse 1, étude de François Sauer, 1987, source : Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, cote 752 W 84 pour 1987

Figure 3 : Esquisse 1bis, étude de François Sauer, 1987, source : *Ibidem*.

Figure 4 : Esquisse 2, étude de François Sauer, 1987, source : *Ibid*.

Figure 5 : Esquisse 3, étude de François Sauer, 1987, source : *Ibid*.

Figure 6 : Esquisse 5, étude de François Sauer, 1987, source : *Ibid*.

Figure 7 : Esquisse 6, étude de François Sauer, 1987, source : *Ibid*.

Figure 8 : Maquette, proposition du Conseil de l'Europe, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 752 W 85

Figure 9 : Avant-projet sommaire, Rez-de-chaussée, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 562 W 3

Figure 10 : Avant-projet sommaire, 1^{er} étage, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : *ibidem*.

Figure 11 : Avant-projet sommaire, coupe nord/sud, projet de François Sauer, 10 mai 1989, source : *ibid.*

Figure 12 : Avant-projet détaillé, façade sud-est, 11 avril 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 561 W 59

Figure 13 : Avant-projet détaillé, façade nord-ouest, vue depuis l'Ill, 11 avril 1989, source : *ibidem.*

Figure 14 : Avant-projet détaillé, plan masse, vue depuis l'Ill, 11 avril 1989, source : *ibid.*

Figure 15 : Concours, maquette, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole 385 W 8

Figure 16 : Concours, Plans du Rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : *ibidem.*

Figure 17 : Concours, élévations sud-ouest, coupe longitudinale, élévation nord-est, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 18 : Concours, plan masse, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 19 : Concours, perspective intérieure à un point de fuite, Oswald Mathias Ungers, proposition 1, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 20 : Concours, photo de maquette, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 21 : Concours, plan masse et schéma volumétrique comparatif avec le Palais de l'Europe d'Henry Bernard, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 22 : Concours, plan d'étage courant, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 23 : Concours, plan du rez-de-chaussée, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 24 : Concours, élévation sud-est, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 25 : Concours, coupe axonométrique, Oswald Mathias Ungers, proposition 2, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 26 : Concours, photo de maquette, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 27 : Concours, photo de maquette, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 28 : Concours, coupe de concept, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 29 : Concours, coupe sur les bureaux et la salle d'audience, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 30 : Concours, coupe sur les bureaux et la salle d'audience, Dominique Perrault, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 31 : Concours, photo de maquette, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 32 : Concours, perspective extérieure sur l'entrée du bâtiment, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 33 : Concours, Plan masse, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 34 : Concours, élévation nord-ouest, vue depuis l'III, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 35 : Concours, coupe transversale sur les bureaux, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 36 : Concours, Plan du rez-de-jardin comprenant la bibliothèque et le restaurant, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 37 : Concours, Plan du Rez-de-chaussée, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 38 : Concours, Plan du 2^{ème} étage, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 39 : Concours, croquis d'insertion paysagère du projet, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 40 : Concours, croquis d'ambiance intérieur, l'architecte imagine une verrière reliant les deux ailes de bureaux, Richard Rogers, 26 juin 1989, source : *ibid.*

Figure 41 : Avant-projet sommaire, coupe de principe sur un cylindre high-tech, Richard Rogers, août 1989, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole
623 W 17

Figure 42 : Avant-projet sommaire, schéma fonctionnel des locaux, Richard Rogers, août 1989, source : *Ibidem.*

Figure 43 : Avant-projet détaillé, étude structurelle d'un cylindre, Richard Rogers, avril 1990, source : *Ibid.*

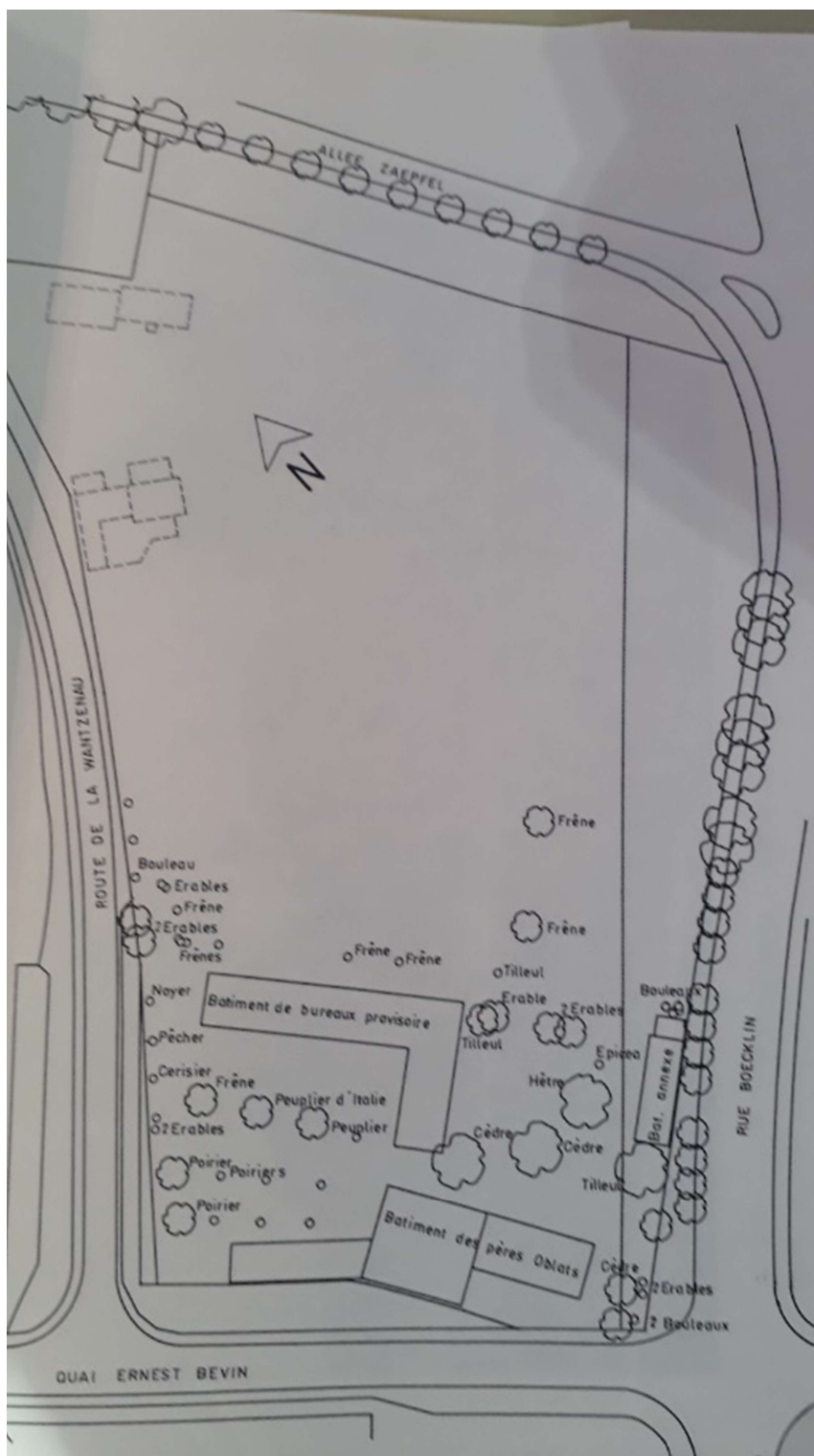
Figure 44 : Avant-projet détaillé, Photocollage mesurant l'impact de la maison des pères Oblats sur le projet, la maison est habilement cachée derrière les arbres, Richard Rogers, août 1990, source : Archives de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, 623 W 18 pour 1990-1992

Figure 45 : Avant-projet détaillé, photo du chantier du nouveau Palais des Droits de l'Homme, non daté [vraisemblablement 1993], source : Base numérique du patrimoine d'Alsace. Base numérique du patrimoine d'Alsace. [Page consultée le 3 avril 2020] Disponible sur internet : <http://www.crdp-strasbourg.fr/data/albums/cedh/index.php?img=21&parent=69&ctx=main2>

Figure 46 : Avant-projet détaillé, Etude d'agrandissement des cylindres, comparaison entre les cylindres avec le profil existant, 22 et 23 janvier 1992 source : Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg 623 W 18

b) Terrain cédé par la ville, rapport CAHLO, non daté

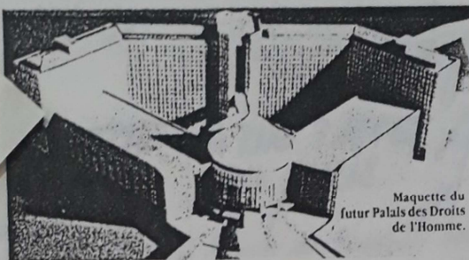
Source : Archives de la Villes de Strasbourg et de l'Eurométropole, 561 W59



c) Bâtiment des Droits de l'Homme : pétition contre le projet municipal et pour le lancement d'un concours européen

Source : Archives de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, 958 W 65

Une Bastille pour les Droits de l'Homme !



Maquette du futur Palais des Droits de l'Homme.

1989, année du Bicentenaire de la Révolution Française, marque aussi le 40^e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. Ce double événement et la nécessité de construire un nouveau Palais pour la Cour Européenne de Droits de l'Homme représentaient pour Strasbourg une magnifique occasion de confirmer sa vocation de capitale européenne.

Or, à la veille des élections municipales, les Strasbourgeois ont découvert avec consternation dans la propagande électorale du maire sortant puis dans la presse locale le "projet" qui doit concrétiser cette noble ambition.

Projet d'une affligeante médiocrité architecturale, sinistre évocation des établissements pénitentiaires du XIX^e siècle, élaboré dans le secret des services municipaux et honteusement camouflé jusqu'à la dernière minute, soit quelques semaines avant la pose de la première pierre le 5 Mai.

Nous ne pouvons comprendre ce qui a pu conduire le Conseil de l'Europe, Maître de l'Ouvrage, à compromettre son image dans une opération aussi douteuse. Au-delà des arrangements sur la cession du terrain par la Ville et l'attribution de la maîtrise d'oeuvre en marge des règles légales, ce qui est en jeu, ce sont bien les principes de l'idéal européen : l'esprit des Droits de l'Homme, l'ouverture culturelle, la confiance dans le talent des créateurs européens.

L'architecture est heureusement redevenue ces dernières années une composante du paysage culturel et un enjeu de développement, comme l'ont parfaitement compris de nombreuses villes qui assument concrètement leur devenir européen : Francfort, Stuttgart, Bâle, Barcelone, Grenoble, Montpellier et bien d'autres.

C'est pourquoi nous demandons :

- l'abandon de l'actuel projet, inabouti de l'aveu même de ses auteurs et inacceptable dans sa démarche et dans sa forme;
- une consultation d'architectes européens sous une forme à définir;
- la transparence des procédures et le débat public nécessaire à la réussite d'un projet d'une telle envergure symbolique;
- le soutien actif de la Ville de Strasbourg et du Gouvernement Français pour mettre en oeuvre ces dispositions et garantir enfin la réalisation d'un bâtiment public de grande qualité à Strasbourg.

nom, prénom	profession	adresse	sign
CASTRO	Architecte	350, rue St Honoré 75001 PARIS	[Signature]
DENISSOF	Architecte	350, rue St Honoré 75001 PARIS	
ROMVOS	Secrétaire	13, rue Paul Bert 75011 PARIS	

d) Entretien téléphonique avec Jean Klotz, ancien adjoint chargé de l'urbanisme à la mairie de Strasbourg.

Propos retranscrits à l'écrit et validés par Jean Klotz, 3 avril 2020.

C.L : Bonjour Monsieur Klotz, vous avez été adjoint à la mairie de Strasbourg entre 1989 et 2003. Une fois élu, vous avez organisé, avec Catherine Trautmann, une consultation d'architectes pour présenter une alternative au projet de l'architecture municipale François Sauer.

J.K : Oui, alors que des architectes locaux avaient lancé une pétition contre le projet « carcéral » de Sauer, nous avons fait appel avec Catherine Trautmann à la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques pour nous assister dans l'organisation d'une consultation d'architectes. Nous avons donc invité 5 architectes européens issus de différents pays. 3 ont répondu à l'invitation. Contrairement au projet de Sauer, nous avons décidé d'agrandir le site d'implantation.

C.L : Est-ce que votre liste s'était exprimée pendant la campagne électorale sur le projet de Sauer ?

J.K : Pas à ma connaissance. Le débat était avant tout cristallisé par le projet du Tramway.

C.L : vous êtes vous-même architecte de formation ?

J.K : C'est exact. J'ai étudié dans ce qui s'appelle aujourd'hui l'INSA Strasbourg [ENSAIS]. Je me suis rendu ensuite à Paris pour travailler quelques années en agence. C'est là-bas que j'ai participé avec des amis à l'occupation des écoles d'architecture en 1968. On voulait refaire le monde. Revenu en Alsace, je suis entré en 1969 à l'agence d'urbanisme de la CUS (ADEUS) puis en 1974 à la Chambre du commerce et de l'industrie de Strasbourg Alsace (CCI).

C.L : Henry Bernard incarnait parfaitement le style Beaux-arts et les années où l'on désignait les architectes sans concours. Désigner un architecte municipal pour un tel projet ne reflétait-il pas un décalage avec les ambitions architecturales des collectivités de l'époque ?

J.K : Oui la maîtrise d'œuvre municipale était vieille tradition strasbourgeoise. Contrairement à d'autres villes qui y avaient systématiquement recours, la culture des

concours d'architecture était ici encore inexistante. S'arranger avec la Ville de Strasbourg était un moyen pour le Conseil de l'Europe de ne pas payer d'honoraires à un architecte.

C.L : De par votre parcours professionnel, ce n'est donc pas un hasard si vous vous êtes retrouvé adjoint à l'urbanisme ?

J.K : Exact.

C.L : On lit dans Le Moniteur que vous avez fortement contribué à faire de la collectivité un maître d'ouvrage, n'est-ce pas en contradiction avec ce que défendait la gauche dans les années 1980 ?

J.K : Oui, nous avons banalisé le recours au concours d'architecture et à la maîtrise d'œuvre privée. Nous avons simplement été sensibles aux revendications des architectes (alsaciens) qui souhaitaient accéder à la commande publique dans des procédures transparentes.

C.L : Ayant participé au jury en juin 1989, comment jugez-vous les projets présentés ?

J.K : Le projet de Rogers tirait clairement son épingle du jeu. Le jour de la présentation, les deux autres ont compris qu'ils s'étaient complètement plantés. Il m'arrive parfois de me balader le long des quais du quartier européen, je trouve le bâtiment réussi et qu'il s'intègre très bien dans le paysage.

C.L : Après le concours, il a fallu convaincre le Conseil de l'Europe et le CAHLO ?

J.K : Nous avons dû persuader le Conseil de l'Europe que le projet de Rogers était le bon qu'il répondait également à leurs intérêts. Il a donc fallu faire preuve de pédagogie. Paul Ziegler, travaillant au service de l'architecture, a joué le jeu et nous a aidé à convaincre les instances techniques du Conseil de l'Europe. C'est un type bien !

C.L : Et François Sauer ?

J.K : Je ne l'ai croisé qu'une ou deux fois. Sauer était certainement très bon sur le plan technique, mais beaucoup moins sur le plan architectural. Avec l'organisation de la

consultation, il s'est mis en retrait ce qui est compréhensible. Il n'était d'ailleurs pas loin de la retraite.

C.L : Après le concours, vous avez dû renégocier votre rôle dans le projet. De maître d'œuvre, vous êtes en quelque sorte devenu maître d'ouvrage pas substitution. Quels sont vos rapports avec l'architecte ou le Conseil de l'Europe une fois le projet de Rogers sur les rails ?

J.K : Une fois le projet sur les rails, c'est l'architecte Claude Bucher qui a suivi le chantier. Le Conseil de l'Europe s'est dès lors directement entretenu avec les équipes de Rogers. Concernant le nouveau montage juridico-financier, c'est Dominique Debus, membre du cabinet du maire, qui s'en est occupé. La Ville s'est notamment engagée à payer les honoraires à Rogers.

e) Entretien téléphonique avec Yves Ayrault, ancien directeur de l'École d'architecture de Strasbourg

Propos retranscrits à l'écrit après enregistrement audio, 5 mai 2020.

Christophe Leclere : Bonjour monsieur Ayrault, merci de m'accorder cet entretien. Après m'être entretenu avec Michel Spitz, l'un des initiateurs de l'époque d'une pétition contre le projet "carcéral" de la municipalité, celui-ci m'a conseillé de vous contacter car il semblerait que vous avez joué un rôle lorsque vous étiez encore directeur de l'École d'architecture de Strasbourg pour plaider la cause du comité « pour un autre Palais »

Yves Ayrault : Pour moi Michel Spitz, c'est un militant de l'architecture ; du syndicat [d'architecture] en particulier. Moi-même, j'ai un tempérament plutôt militant. Même si en tant que directeur, je ne pouvais pas signer la pétition dû à mon devoir de réserve, je sais en tout cas un certain nombre de choses, mais pas tout ! J'ignore par exemple tout du processus par laquelle le projet a été confié au chef du service d'architecture de la Ville, François Sauer. Il faut savoir que Strasbourg - comme Lyon d'ailleurs- disposait d'un service d'architecture municipal ultra puissant. Pour preuve, Sauer a repris le projet de Le Corbusier pour le Palais des congrès. C'est une sacrée performance pour un résultat qui n'en est pas une ! Un bâtiment aujourd'hui bien maquillé et bien repris. A ce service d'architecture qui comprenait un certain nombre de brave gens, pas tous des lumières, il fallait bien leur donner du travail et donc aller chercher de nouvelles commandes. Sauer considérait que toutes les grosses commandes allaient lui tomber dessus. Il était évident pour lui, tout comme pour le Palais des congrès, que la commande devait lui revenir. Mais régulièrement des architectes libéraux, et même le syndicat d'architecture, et tout comme les pétitionnaires trouvaient que c'était un verrouillage abusif de la commande et tous considéraient qu'il fallait faire autrement. Pour l'anecdote, je me souviens d'avoir eu pour étudiante la fille de Sauer à l'école d'architecture.

C.L : Êtes-vous intervenu directement auprès de Catherine Trautmann pour demander l'organisation d'un concours d'architectes ?

Y.A : Je connaissais bien Catherine Trautmann, j'ai été moi-même membre du Parti Socialiste de 1974 à 1981 dans lequel j'ai milité avant de me mettre en retrait. A Trautmann, je lui ai dit qu'il fallait arrêter la procédure en cours et cette mécanique infernale. J'ai toujours dit à Catherine qu'il y en avait marre de ce service d'architecture. En plus, Sauer n'était pas un bon

architecte donc on n'allait pas recommencer. J'ai finalement un vague souvenir du projet de Sauer et je crois qu'en effet il était catastrophique.

Je trouve votre formulation peu convenable sur la consultation organisée par Trautmann. Je dirais plutôt qu'il s'agissait d'une organisation d'une consultation avec la MICQP [Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques] présidée par Joseph Belmont. En tant que directeur de l'école d'architecture, j'ai connu Belmont lorsqu'il était directeur de l'architecture au sein du Ministère de l'Équipement. Et en tant que directeur [de l'école d'architecture], j'ai bien sûr été sous la tutelle du directeur de l'architecture.

Concernant la MICQP, j'étais plutôt un soutien de cette institution. Je trouvais que ça avait envoyé balader beaucoup de listes d'architectes (architectes de la santé, architectes du logement, etc...). La MIQCP a mis fin au système de ces architectes rentiers qui s'assuraient le partage d'une commande publique verrouillée. Par exemple pour les hôpitaux, il y avait quelques architectes qui se partageaient la commande. La MICQP a été créée en 1977 sous Giscard d'Estaing pour favoriser l'exercice libéral de la profession. N'oublions pas que le Président de la République était un libéral convaincu qui n'aimait pas la rente. La MICQP avait donc pour but de mettre fin à ce régime d'architectes qui s'entendait avec le pouvoir politique au sein d'institutions dans lesquelles le pouvoir politique s'entendait avec l'institution professionnelle des architectes (savantes, syndicale ou corporatistes). Depuis 1940, l'institution majeure de la profession c'est l'ordre. La bonne question serait d'ailleurs de savoir si Sauer était adhérent à l'ordre des architectes ou pas.

La consultation organisée par Trautmann [le comité d'expert formé à l'initiative de la nouvelle maire en avril 1989], j'en ai fait partie et le fait que Rogers ait remporté le projet c'est le résultat normal d'une consultation peut-être pas tout à fait normale. Je me suis de façon informelle rapproché de Catherine Trautmann pour plaider une autre solution et lui ai rappelé le pari manqué du Palais des congrès. Elle en avait conscience. Je n'ai pas exactement demandé l'organisation d'un concours mais la mise en place d'un nouveau processus plus ouvert concernant l'architecture des droits de l'homme. Le mot concours, il y a toute sorte de modalité qui tourne autour de ce terme. Dans le cas du Palais des droits de l'homme, il y avait une urgence, une pression sur le politique, sur Catherine Trautmann. Heureusement, elle était sensible à des jeunes générations d'architectes tout comme elle l'a été également au niveau national. Pour preuve, elle a fini elle-même au ministère de la culture.

Dans cette histoire, je suis intervenu pour approuver la mise en œuvre d'un nouveau processus. Dans la réunion dont je me souviens très bien, il y avait Belmont qui avait une autorité naturelle et puis qui avait derrière lui une incroyable carrière d'architecte. Il avait entre autres construit des bâtiments très intéressants. Entre directeur de l'architecture et sa carrière au ministère de

la culture, il avait aussi une belle carrière technocrato-politique derrière lui. C'était un homme extrêmement important et fiable. Quand Belmont disait quelque chose, on avait tendance à obéir. Si le processus n'avait pas son approbation, il avait tout le poids politique pour casser les ailes à ce que Strasbourg aurait pu faire contre sa volonté. Car dans l'attitude d'un homme comme Belmont, il y a le soutien indéfectible à ce qu'il avait été lui-même : un grand conte de l'architecture et il avait plutôt intérêt de soutenir des grands contes que de se mouiller dans les histoires locales. D'autant que c'est plutôt sain pour la commande architecturale d'éviter la double appartenance à ceux qui jugent et ceux qui font. L'architecte local il est malvenu, nul n'est prophète en son pays comme on dit. Belmont est donc un avis indépendant et extérieur de toute démarche propre au projet.

Je sais qu'il y a des architectes strasbourgeois qui préfèrent construire en dehors de Strasbourg... comme Denu et Paradon qui travaillent actuellement pour la région Île-de-France. Quand on veut éviter les problèmes on va construire ailleurs. Un autre exemple : Clapot, un architecte réputé comme alsacien mais qui n'a majoritairement pas construit ici en Alsace.

C.L : Pourquoi la municipalité s'est-elle tournée vers la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques présidée par Joseph Belmont ?

Y.A : Je crois que Trautmann n'avait pas le choix. Le contexte étant ce qu'il était, elle avait besoin de l'appui national surtout si l'international lui était défavorable et si la maison était occupée par un traître. Il fallait une institution solide et respectée par ceux qui souhaitaient une ouverture de la commande publique. Catherine Trautmann a de plus été élue avec seulement 38% des voix dans une quadrangulaire. Son pouvoir local était relativement précaire et fragile, le pouvoir européen n'était pas dans sa manche, loin de là. Qu'est-ce qu'on peut faire dans ce cas-là ? La MICQP était au moins respecté par les architectes de gauche, les jeunes, les battants. Les syndicats d'architectures étaient favorables à la MIQCP car c'était une institution rénovatrice. Elle avait l'adhésion et le respect de tous les esprits éclairés qui pensaient qu'il fallait sortir d'une certaine médiocrité de l'architecture de l'époque. Le Ministère de l'équipement était ultra complice des faveurs des architectes du système. Pareil pour le corps des Ponts et chaussé qui n'est pas innocent dans toute cette histoire. Ces arrangements représentaient un danger pour la MICQP dont la première action a été de placer des gens dans les jurys pour au moins ne pas laisser le champ libre aux architectes conseils des départements (qui eux-mêmes étaient sous l'autorité du Ministère de l'équipement).

C.L : Qui a conseillé la nouvelle maire de réunir les architectes Schein, Guislain et Fainsilber pour se prononcer de manière indépendante sur le projet de Sauer ?

Y.A : Fainsilber : c'est un architecte alsacien qui a réussi à Paris avec la cité des sciences et de l'industrie. Il devait avoir des affinités je ne sais pas exactement. Je sais que Trautmann est en excellent terme avec la HSP [Haut sphère protestante]. Pflimlin et Rudloff ont été les deux premiers maires catholiques de Strasbourg qui avait toujours eu un maire protestant. Trautmann signe le retour HSP à la mairie de Strasbourg. Sphère d'influence qui reste une hypothèse où les affinités des uns et des autres repose sur une histoire commune.

De ce que j'en sais, lorsque j'ai été consulté par Trautmann, il y avait donc Belmont et un autre architecte qui avait la confiance de la maire. En tout, on était 5 ou 6 autour de la table. La manière dont on s'est mis d'accord, c'était de dire qu'on allait faire une consultation à 5 architectes et on va en désigner un chacun. J'avais donc un ticket pour désigner un architecte sachant qu'on s'était convenu de ne pas prendre un architecte local avec lequel on aurait autant eu de problèmes qu'avec Sauer, surtout pour un projet d'une telle ampleur. J'ai personnellement proposé l'architecte espagnol Rafael Moneo. Après avoir été consulté, je n'ai plus été associé au projet, ni au jury de juin 1989.

C.L : Êtes-vous satisfait d'une consultation qui n'a réuni que 5 architectes (quand on sait que la tête défense en avait réuni plus de 400) et dont seulement 3 se sont présentés le jour du jury.

Y.A : Alors pourquoi Moneo ? Les français, je voulais bien mais bon... Les anglo-saxon pourquoi pas mais j'en avais un petit peu assez de cette architecture métallique pas très matérielle. Giancarlo de Carlo, je n'ai pas eu la connaissance d'une prestation architecturale ultra digne de ce nom. C'était un très bon urbaniste, mais qui connaît une œuvre de Giancarlo de Carlo qui figure dans les cinquante plus belles œuvres architecturales du XXème siècle ? Moi j'ai un côté latin que je revendique, je suis membre d'ailleurs du groupe archéologique romain. J'aime bien le côté germanique certes mais en architecture, il n'y avait pas de candidat crédible selon moi. Je n'ai jamais eu de faiblesse pour le post-modernisme. C'est très vite passé à la trappe pour moi. Surtout que ça aurait été compliqué de choisir un allemand.

Malheureusement, on m'a raconté à la mairie qu'il [Moneo] n'avait ni le temps ni l'envie. Est-ce que c'est vrai ? Je ne sais pas. Même si on ne parlait pas encore de starchitecte à l'époque, il est étonnant qu'un architecte de son rang n'ait pas répondu favorablement à l'invitation. J'ai défendu Moneo parce que je voulais un architecte latin capable de construire avec de la brique -mais pas uniquement – et avec de la matière. Je voulais qu'on fabrique des vraies espaces

d'architecture. Je me suis demandé quel architecte latin pouvait au mieux remplir cette mission. Ça aurait pu être un architecte italien mais pas forcément un moderniste adepte de la couleur blanche. Je cherchais un architecte capable de jouer une partition différente. J'ai donc pensé naturellement à Moneo pour lequel j'ai une grande estime. J'étais relativement enthousiaste à l'idée qu'il puisse participer. Je n'ai pas choisi un architecte selon le copinage mais selon le raisonnement d'un architecte latin face à cette domination franco-germano-anglo-saxonne sur le discours européen. C'est encore vrai aujourd'hui. Je dois avouer que cette domination un peu abjecte de l'Allemagne ou de la Hollande sur l'Italie, l'Espagne et la France m'agaçait. Je souhaitais donc qu'au moins l'architecte ne soit pas issue de ces pays. Après avoir donné le nom, je suis passé à autre chose.

Comme je vous l'ai dit, Moneo a toujours dit qu'il ne le rendrait pas, j'imagine que ça a été aussi plus facile pour le jury [de juin 1989] de choisir quand il y en a trois que lorsqu'il y en a cinq.

N'étant pas présent au jury, je ne sais donc pas ce qui s'y est passé et je ne sais pas qui exactement y était présent.

C.L : Il y avait notamment l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, Jean Klotz, mais aussi Roland Ries [actuel maire de la Ville], adjoint à l'époque de Catherine Trautmann. Il y avait aussi Ionel Schein et Guislain, déjà présents dans la réunion à laquelle vous avez participé.

Y.A : Jean Klotz, vous savez que c'est l'arrière petit neveu de l'architecte de la cathédrale ! – Schein ? c'est l'architecte conseil, c'est donc l'appareil d'Etat. - Guislain ? Ce n'est pas un grand architecte à ma connaissance mais plutôt un architecte de court. Souvent les architectes s'arrangent pour être le courtisan de celui qui va gagner l'élection, ou bien celui qui a gagné l'élection. On l'approche pour être influent. Moi je n'ai jamais vu ce qu'a construit Guislain, mais c'est comme ça que je vois cet architecte : un des courtisans de Catherine Trautmann sans que je ne sache ni comment ni pourquoi. Mais peut-être faisait-il parti des cercles protestants je ne sais pas. Je ne sais pas exactement quels sont les systèmes qui régissent ces rapprochements. Moi je n'étais pas un courtisan, demandez à Catherine Trautmann. Guislain, lui n'était là que pour la séduire et la convaincre.

C.L : Quel regard portez-vous sur les projets présentés par les architectes ?

Y.A : N'étant pas présent dans le jury, je ne peux pas m'exprimer sur ce point-là. Mais j'ai été bien sûr dépité que Moneo ne puisse pas participer. J'étais assez amoureux de la situation mais étant dépité, j'ai pris du recul et je ne me suis pas plus intéressé à l'évolution du dossier dès lors que je n'ai pas été de nouveau sollicité. Quand je commente le Palais des droits de l'homme lors des visites à vélo dans le cadre des Journées de l'Architecture, je dis que c'est une malchance pour Rogers puisque le programme prévoyait 2 institutions : la cour et la commission. Et 4 ans après la livraison, il n'y en a plus qu'une. L'un des fondements du parti architectural se retrouve donc obsolète. L'architecte n'y est bien sûr pour rien.

Autrement, je trouve le projet très bien. Mais je trouve lamentable qu'un Palais des droits de l'homme privatise un espace qui de tout temps appartenait au domaine public que sont les berges. Dès que j'ai appris ça, j'ai fait remarquer mon désaccord. Depuis toujours, les berges sont inaliénables. C'est quand même donner le mauvais exemple. Mais visiblement il n'y avait que moi que ça pouvait émouvoir. C'est un paradoxe qu'une institution majeure privatise contre la loi éternelle des rivières françaises une berge. Pour le reste le bâtiment est pas mal. Je trouve cependant toujours aussi difficile de végétaliser les façades d'un édifice et ça se voit. Mais je trouve toute l'insertion du bâti et le travail du paysagiste très bien réussi.

C.L : Le projet de Rogers, tout comme les deux autres ont été d'abord sévèrement rejetés par le comité d'expert d'Henry Bernard et le Conseil de l'Europe....

Y.A : Les rapports entre les instances européennes et la Ville de Strasbourg ont toujours été largement complexes : « tu me donnes, je te donne, tu me tiens, je te tiens ». Il est possible que Sauer eût garanti des choses que des architectes comme Rogers ne pourraient pas tenir. Le fait que le CE et Sauer aient eu des rapports au moins complices, l'habitude de travailler ensemble les motivait certainement à ne pas vouloir sortir de cette démarche. Henry Bernard a été une fois dans sa vie un excellent architecte pour moi avec la maison de la radio. Mais le Palais de l'Europe n'est à mon sens pas un bon projet. Je tire malheureusement la conclusion que Strasbourg est souvent la ville faisant faire à un certain nombre d'architectes leur plus mauvais projet. Je suis mauvaise langue mais bon...

C.L : Selon vous, est-ce que l'ensemble des revendications des architectes locaux ont été entendues ?

Y.A : Vous savez, les architectes ne sont jamais contents. Mais globalement, le comité a constaté qu'il n'avait plus raison d'être et s'est auto-dissout dès lors que les architectes désignés pour la consultation répondaient à leurs attentes. Par contre le fait que seulement trois ont rendu c'est dommage. Dès lors qu'on a appris que Moneo ne rendrait pas, on aurait pu me demander un joker ce qui n'a pas été fait. C'est tellement rare qu'un architecte refuse une telle invitation. Peut-être a-t-il pris peur vu le contexte du projet. Il est possible que par son propre réseau d'information, Moneo ne souhaitait pas s'enfoncer dans ce borbier.

C.L : Peut-on parler selon-vous d'un tournant à Strasbourg à l'aube des années 1990 avec la généralisation du recours à la maîtrise d'œuvre privée ?

Y.A : Oui ! Et c'est cet évènement autour du Palais des droits de l'Homme qui marque ce virage avec la mise en place d'une politique de concours. Le nouveau système a fait ses preuves. L'architecture ordinaire du Bas-Rhin tout comme celui du territoire de la CUS [l'actuelle Eurométropole de Strasbourg] a vu son quotidien architectural nettement amélioré. Certains architectes continueront à dire que ça n'a pas changé grand-chose car les architectes qui se disputent la commande sont à peu près toujours les mêmes et ce n'est pas complètement faux.

Mais c'est aussi une question de génération. Cette politique d'ouverture a contribué à de jeunes architectes de se faire une place. Les architectes qui ont maintenant 60 ans comme Denu et Paradon, ils ont produit eux-mêmes leur parcours professionnel grâce à cette ouverture. Un autre exemple, celui de Pascale Richter qui a pu se faire une place autour de la commande publique. L'ouverture de celle-ci a permis un renouvellement de génération et de la qualité architecturale, c'est incontestable. Moi je suis de la même génération que Catherine Trautmann, on est des soixante-huitards, et dès lors qu'on a commencé à avoir des responsabilités, on a gardé le punch et une ligne, une vision, une volonté et une aspiration.

Les gens qui avaient 20 ans à la fin des années 60, ils avaient acquis dans les années 90 la maturité professionnelle mais toujours avec ce même fond contestataire face à des « vieux croutons » enfermés dans le système beaux-arts. Le renouvellement par le PS a été significatif par rapport à la démocratie chrétienne et un RPR pourri. Mais bon à Strasbourg, c'est une drôle de gauche... c'est plus de la social-démocratie que le socialisme au sens français du terme. J'ai été membre fondateur du cercle Jacques Peirote dans lequel on a établi le fait que

Strasbourg avait déjà été une ville de gauche par le passé et crédibilisant la candidature de Catherine Trautmann pour les municipales de 1989.

Avec l'élection de Trautmann, le milieu professionnel des vieux [les anciennes générations d'architectes] a compris que son temps était passé et que des jeunes, s'ils n'allaient pas construire un Palais des Congrès, allaient construire à l'avenir des écoles, des gymnases, etc. Et ce sont bien eux qui ont certainement le plus ressenti la conjoncture comme un tournant dans laquelle ils se sont inscrits.

Ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de bons architectes au service d'architecture, mais ça c'était au temps de l'Allemagne. Paul Dopff particulièrement était excellent. Ça dépend aussi beaucoup de la qualité des hommes. Mais Sauer comme Ziegler étaient affligeants.

C.L : Est-ce que selon vous, Catherine Trautmann s'est aussi davantage intéressée à l'architecture des Droits de l'Homme parce qu'elle y voyait le moyen de renforcer Strasbourg dans la bataille du siège contre Bruxelles ? N'oublions pas qu'au même moment, la capitale belge lance la construction d'un hémicycle parlementaire alors que les traités définissent Strasbourg comme capitale parlementaire de la CEE ?

Y.A : Ce n'est pas que ça. L'ambition des maires pour l'architecture est une chose que j'ai discuté avec Catherine à plusieurs reprises. Je connais toutes les limites de ce genre de raisonnement. On ne construit pas pour une conjoncture mais dans une conjoncture. C'est peut-être naïf mais on construit pour l'architecture et pour l'éternité. Une fois qu'on sait qu'on est dans une conjoncture, on a toujours des degrés de liberté. Regardez les bons architectes, ils ne peuvent pas se résumer à la conjoncture dans laquelle ils ont été amené à construire. Ça c'est vrai pour tous les bons architectes. Il y a des fondamentaux qui transcendent la conjoncture. La tour Eiffel a existé bien avant qu'elle soit construite, mais l'ingénieur a réussi à s'inscrire dans une conjoncture avec génie.

C.L : Donc l'intérêt de Catherine Trautmann pour l'architecture ne révèle pas qu'une ambition politique mais aussi une sensibilité architecturale de sa part ?

Y.A : Oui elle n'était pas innocente.

C.L : Pourtant sous la mandature de Rudloff, elle ne semble pas s'être opposée à la démarche de l'ancienne municipalité ?

Y.A : Oui mais elle était ultra minoritaire. J'ai moi-même été membre de la commission des sites et j'ai été nommé par Rudloff. Je n'ai d'ailleurs pas été renommé par la suite par Catherine Trautmann et c'est très bien comme ça.

C.L : Concernant la maîtrise d'œuvre publique, on remarque qu'une partie de la gauche et des architectes défendait ce qu'on appelait les « Ateliers publics d'architecture ». C'est étonnant le fait que la gauche défendait davantage la maîtrise d'œuvre municipale et pourtant à Strasbourg, on fait l'inverse lorsqu'elle celle-ci remporte l'élection...

Y.A : Je comprends cette interrogation qui soulève effectivement un certain paradoxe. A Schiltigheim, il y a eu un Atelier public d'architecture qui a effectivement sauvé le vieux Schilick [abréviation populaire de Schiltigheim] face aux dérives architecturales symbolisées par l'Hôtel-de-Ville et son soi-disant parvis. Cet atelier a été un outil pour le maire de changer de stratégie et de sauver le caractère du centre-ville. Il y avait une bonne raison de stopper la destruction du tissu ancien.

Strasbourg et Lyon sont des exemples qui auraient pu faire réfléchir : en disant que la dérive bureaucratique de l'insertion directe de l'architecte dans la structure administrative d'une ville est inéluctable. Ce n'est pas la même chose de dire service d'architecture.

La revendication d'atelier public s'est éteinte d'elle-même. J'ai toujours plaidé en faveur de ce qui se fait en Allemagne où il y a partout des structures opératoires capables de faire de l'architecture et capables de construire mais qui s'interdisent de dépasser un certain pourcentage de l'activité. Toutefois, elles conservent grâce à cette activité les compétences. Si on ne prend que des administrateurs de l'architecture, on ne sait plus tenir un projet. Il y a des exemples en Europe où on n'a pas tout ou rien et il y a un juste milieu entre une commande totalement verrouillée à un service d'architecture ou une commande totalement ouverte aux libéraux. Aujourd'hui, ça n'existe pas les architectes de la fonction publique territoriale, ils sont tous reclassés ingénieur.

Christophe Leclere - Mémoire de master.
« Faire de l'histoire, penser l'architecture et la ville »
École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg – 17 juin 2020